



GABON

CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION, ET DEMANDE DE REECHELONNEMENT DES ACHATS RESTANTS — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ANNEXE D'INFORMATION, ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Janvier 2020

Dans le cadre des consultations de 2019 avec le Gabon au titre de l'article IV, des quatrième et cinquième revues de l'accord élargi au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation, et de la demande de rééchelonnement des achats restants, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 9 octobre 2019 avec les autorités gabonaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord élargi au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 décembre 2019.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Gabon.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités gabonaises au FMI*
- Mémoire des politiques économiques et financières des autorités gabonaises*
- Protocole d'accord technique*
- Questions générales

*Figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 19/461
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 16 décembre 2019

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
USA

Le conseil d'administration du FMI achève les quatrième et cinquième revues de l'accord élargi en faveur du Gabon et approuve un décaissement de 123,5 millions de dollars

- L'application de politiques macroéconomiques prudentes a contribué au redressement économique du Gabon.
- Le programme de réformes économiques du gouvernement, appuyé par le FMI, a pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance inclusive.
- La décision du conseil d'administration du FMI permet un décaissement immédiat de 123,5 millions de dollars.

Le 16 décembre 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les quatrième et cinquième revues du programme économique du Gabon qui est appuyé par un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC)¹. L'achèvement de ces revues ouvre la voie au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 89,34 millions de DTS (environ 123,5 millions de dollars). La décision prise aujourd'hui par le conseil d'administration porte à 375,06 millions de DTS (environ 518,5 millions de dollars) le total des décaissements effectués jusqu'ici au titre de l'accord.

Lors de l'achèvement des quatrième et cinquième revues, le conseil d'administration a également approuvé la demande des autorités sollicitant une dérogation pour non-observation de critères de réalisation relatifs à des créances du secteur bancaire et de la banque centrale sur l'administration centrale, leur demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation relatif aux arriérés de paiements extérieurs, ainsi que le rééchelonnement des décaissements dans le cadre du programme.

L'accord élargi triennal appuyé par le FMI en faveur du Gabon a été approuvé par le conseil d'administration le 19 juin 2017 (voir le [communiqué de presse n° 17/233](#)), pour

un montant total équivalant à 464,4 millions de DTS (environ 642 millions de dollars à la date d'approbation), soit 215 % de la quote-part du Gabon. Le programme de réformes économiques du gouvernement a pour objectif de rétablir la stabilité macroéconomique et de jeter les bases d'une croissance inclusive. Il vise également à assurer la viabilité de la dette au niveau national et à contribuer à la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Les résultats obtenus par le Gabon dans le cadre du programme appuyé par l'accord conclu avec le FMI au titre du mécanisme élargi de crédit ont été globalement satisfaisants. L'amélioration des conditions macroéconomiques s'est poursuivie, avec une accélération moyenne de la croissance, une amélioration des positions budgétaire et extérieure et une réduction de la dette publique. Des réformes ambitieuses sont encore nécessaires pour susciter une croissance plus élevée, plus inclusive et plus résiliente.

« Il convient de continuer à accroître les recettes intérieures et à maîtriser les dépenses non prioritaires, tout en protégeant l'investissement et en renforçant la protection sociale. Il est important aussi d'améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité de l'investissement public pour rehausser les perspectives de croissance.

« Une mise en œuvre soutenue des réformes structurelles est indispensable. Il est nécessaire de combler les déficits d'infrastructures, d'améliorer le capital humain, de développer l'intermédiation financière, d'apurer les arriérés intérieurs et de renforcer la gouvernance et le dispositif de lutte contre la corruption afin d'améliorer le climat des affaires et de permettre une croissance plus forte et inclusive.

« Le programme du Gabon est appuyé par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de réformes des institutions régionales de la CEMAC dans les domaines de la réglementation des changes, du cadre de la politique monétaire et de l'augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, qui sont indispensables à la réussite du programme. »

GABON

4 décembre 2019

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE REECHELONNEMENT DES ACHATS RESTANTS

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte : Les politiques macroéconomiques prudentes, appuyées par l'accord élargi, ont contribué à la reprise de l'économie gabonaise. La croissance s'accélère, la situation budgétaire et la position extérieure se sont améliorées, la dette publique a commencé à diminuer et le Gabon a contribué à la reconstitution des réserves internationales de la CEMAC. Cela étant, des difficultés subsistent car les marges de manœuvre restent insuffisantes et les faiblesses structurelles et institutionnelles profondes continuent de contraindre la croissance et la réduction de la pauvreté. Près d'un tiers de la population vit toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Principales recommandations. Afin de générer une croissance plus élevée, plus inclusive et plus résiliente, il sera nécessaire de rééquilibrer les finances publiques en mettant davantage l'accent sur les recettes et en adoptant des mesures plus favorables à la croissance. Il faudra pour cela i) renforcer la politique et l'administration fiscales et élargir l'assiette de l'impôt ; ii) maîtriser les dépenses non prioritaires tout en protégeant l'investissement et en améliorant la protection sociale ; et iii) poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques, l'objectif étant d'accroître l'efficacité et la qualité des dépenses publiques et de la gestion de la dette. L'action menée pour résorber le déficit d'infrastructures et améliorer le capital humain, développer l'intermédiation financière, apurer les arriérés intérieurs et renforcer les mesures relatives à la gouvernance et les mesures anticorruption, permettra en outre d'améliorer davantage le climat des affaires. Ces politiques soutiendront la stratégie appliquée par la CEMAC pour reconstituer les réserves externes.

Résultats du programme : Peu satisfaisants à fin décembre 2018, les résultats du programme se sont améliorés en 2019 en raison des mesures correctives prises par les autorités. Sur les cinq critères de réalisation (CR) à fin juin 2019, trois ont été respectés et deux n'ont pas été atteints. Le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation

d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté au début de l'année mais les autorités ont pris des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et il n'y a eu aucun autre cas de non-observation depuis mars 2019. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint, mais une amélioration notable a été apportée à leur taux d'exécution. D'après des données provisoires à fin septembre, la mise en œuvre du programme est globalement en bonne voie. Les autorités demeurent déterminées à mettre en œuvre le programme et ont pris des mesures correctives pour atteindre les objectifs fixés pour la fin d'année. Des progrès ont été en outre accomplis dans les réformes structurelles relatives au programme : à une exception près, tous les repères structurels ont été mis en œuvre.

Vues des services du FMI. Les services du FMI soutiennent l'achèvement des quatrième et cinquième revues, la demande de dérogation présentée par les autorités pour non-observation des critères de réalisation à fin juin 2019 relatifs aux créances nettes du système bancaire sur l'État et aux créances nettes de la banque centrale sur l'État, ainsi que du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux arriérés extérieurs, et la demande de rééchelonnement de l'accès. À l'achèvement des revues, un achat combiné équivalent à 89,34 millions de DTS sera mis à disposition du Gabon.

**Approuvé par
Zeine Zeidane
(département
Afrique) et Martin
Sommer
(département de la
stratégie, des
politiques et de
l'évaluation)**

Les entretiens sur les quatrième et cinquième revues de l'accord élargi ont eu lieu à Libreville du 26 septembre au 9 octobre 2019. L'équipe des services du FMI était composée de Boileau Loko (chef de mission), Koffie Nassar, Jemma Dridi (département Afrique), Bruno Imbert (département des finances publiques), Jean Portier (département des marchés monétaires et des capitaux), Deirdre Daly (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Marcos Poplawski-Ribeiro (représentant résident). Mme Félicité Adjahouinou a également contribué à la préparation du présent rapport. La mission a rencontré le président Bongo, le président de l'Assemblée nationale, la présidente de la Cour constitutionnelle, le ministre des Finances et de l'Économie, ainsi que d'autres ministres et hauts fonctionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE : LA REPRISE S'ACCÉLÈRE	6
PERSPECTIVES : PROMETTEUSES MAIS DIFFICILES	7
DÉFIS À RELEVER POUR GÉNÉRER UNE CROISSANCE PLUS SOUTENUE, PLUS INCLUSIVE ET PLUS RÉILIENTE	8
A. Politique budgétaire	9
B. Solidité du secteur financier et inclusion financière	18
C. Faciliter l'activité du secteur privé	19
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	22
AUTRES QUESTIONS	26
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	27
ENCADRES	
1. Évaluation de la Gestion des Investissements Publics	15
2. Apurer les Arriérés Extérieurs et Intérieurs	16
3. À la pointe de l'action pour le climat parmi les pays en développement	21
GRAPHIQUES	
1. Principaux Indicateurs Économiques et Perspectives	29
2. Indicateurs Budgétaires et Perspectives	30
TABLEAUX	
1. Principaux Indicateurs Économiques, 2016–24	31

2. Balance des Paiements, 2016–24	32
3a. Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24 (milliards de francs CFA)	33
3b. Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24 (pourcentage du PIB ; milliards de francs CFA)	34
3c. Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24 (pourcentage du PIB hors pétrole ; milliards de francs CFA)	35
4a. Financement du Déficit Budgétaire, 2017–20 (milliards de francs CFA)	36
4b. Financement du Déficit Budgétaire, 2017–20 (pourcentage du PIB)	37
5. Situation Monétaire, 2016–20	38
6. Indicateur de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2010–19	39
7. Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2019–31	40
8. Calendrier de Décaissement et des Dates de Revue de l'Accord Élargi, 2019–20	41

ANNEXES

I. Exécution des conseils passés du FMI (Article IV 2015)	42
II. Évaluation du Secteur Extérieur	44
III. Matrice d'Évaluation des Risques	50
IV. Analyse de Viabilité de la Dette	51
V. Cadre de renforcement des capacités et d'assistance technique	61

APPENDICES

Lettre d'Intention	68
Pièce Jointes	
I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières	71
II. Protocole d'Accord Technique	90

CONTEXTE

1. Le contexte macroéconomique s'améliore et la croissance redémarre lentement. L'économie était quasiment en récession à la suite du choc pétrolier de 2014. L'activité économique a ralenti, le déficit budgétaire et le déficit courant se sont creusés, et la dette publique a presque doublé entre 2014 et 2017. Les mesures prises par les pouvoirs publics, appuyées par l'Accord Elargi tiennal (approuvé en juin

2017), ont contribué à stabiliser l'économie et à renforcer la situation des finances publiques et la position extérieure. Elles ont aussi contribué à la reconstitution des réserves internationales de la CEMAC. La dette publique a commencé à diminuer et les autorités ont apuré tous les arriérés extérieurs, y compris les arriérés commerciaux. Les conseils fournis au moment des consultations de 2015 au titre de l'article IV ont fait l'objet d'un suivi globalement satisfaisant, quand bien même plusieurs recommandations n'ont pas encore été appliquées (Annexe I).

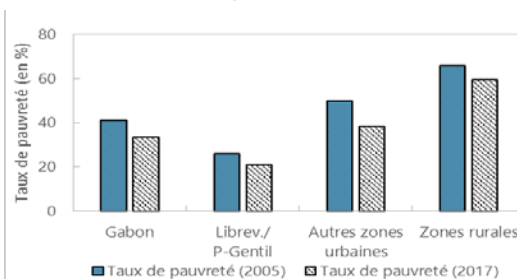
Tableau 1 du Texte. Gabon : Principaux Indicateurs Macroéconomiques, 2014–18

	2014	2015	2016	2017	2018 Est.
Croissance du PIB réel	4,4	3,9	2,1	0,5	0,8
Croissance hors pétrole	5,1	3,8	3,3	1,7	1,9
Inflation (en glissement annuel)	1,7	-1,2	4,1	1,1	6,3
Solde budgétaire globale (en % du PIB)	2,3	-4,0	-6,6	-3,4	-1,6
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-11,5	-9,0	-11,0	-9,7	-7,6
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	7,6	-5,6	-10,4	-6,9	-3,2
Ratio dette publique/PIB	34,1	44,7	64,2	62,6	60,6

Sources : Autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

2. Néanmoins, le Gabon rencontre encore des difficultés considérables. Les réserves sont toujours insuffisantes et des faiblesses institutionnelles et structurelles persistantes et profondes continuent de peser sur l'investissement privé, la croissance et la réduction de la pauvreté. Parmi les principaux obstacles, il y a lieu de citer l'étroitesse de la base économique, la faiblesse de la gouvernance, le sous-développement des marchés financiers et le manque d'attractivité du climat des affaires. Près d'un tiers de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté, et le Gabon est classé 110^e au classement mondial (sur 189 pays) de l'indice de développement humain 2019 du PNUD.

Graphique 1 du Texte. Gabon : Taux de Pauvreté Selon le Seuil National de Pauvreté, 2005 et 2017



Source : autorités gabonaises.

3. A l'avenir, des réformes audacieuses et ambitieuses sont nécessaires pour générer une croissance plus élevée, plus inclusive et plus résiliente. Il est particulièrement important de prendre des mesures pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption en vue d'accroître les recettes intérieures, d'améliorer la qualité des dépenses, d'encourager la concurrence et de faciliter l'activité du secteur privé. D'après les résultats d'un modèle d'équilibre général stochastique dynamique pour le Gabon (document I de la série des questions générales), les réformes de la gouvernance pourraient se traduire par des gains macro budgétaires substantiels et la croissance potentielle supplémentaire pourrait osciller entre 0,8 et 1,5 point de pourcentage du PIB par an sur les dix prochaines années.

ÉVOLUTION RÉCENTE : LA REPRISE S'ACCÉLÈRE

4. La reprise s'accélère. En 2018, la croissance économique était restée faible (0,8 %), mais des données provisoires semblent indiquer qu'elle s'est affermie au cours des huit premiers mois de 2019 en raison d'une forte hausse de la production pétrolière (17,7 % sur un an) et d'une expansion du secteur minier et de l'agro-industrie. Dans l'intervalle, l'inflation était tombée à 0,9 % à fin septembre 2019, ce qui tenait principalement à la baisse des prix des denrées alimentaires. La progression des crédits au secteur privé, à fin septembre 2019, était restée modérée (4,0 % en glissement annuel).

5. Les autorités ont fait d'importants progrès dans le rééquilibrage des finances publiques. En 2018, le solde des finances publiques hors pétrole s'est amélioré de 2 points de pourcentage pour atteindre -7,6 % du PIB hors pétrole. Ce chiffre est toutefois 1,2 % en dessous de l'objectif fixé dans le programme. En effet, les efforts importants faits pour réduire la masse salariale ont été contrebalancés par le montant moins élevé que prévu des recettes fiscales et le dépassement des dépenses, y compris dans les comptes spéciaux et les transferts aux entreprises publiques. Une amélioration de l'exécution du budget a été constatée au cours des neuf premiers mois de 2019, avec la poursuite des efforts visant à accroître les recettes non pétrolières et à freiner les dépenses non prioritaires (Tableau 2 du texte). Les recettes non pétrolières étaient globalement conformes aux objectifs du programme, et en septembre, les dépenses étaient inférieures de 0,7 % du PIB hors pétrole à l'objectif indicatif. Cela étant, le déficit budgétaire primaire non pétrolier n'était que légèrement inférieur à l'objectif du programme (0,1 point de pourcentage du PIB hors pétrole), en raison principalement d'un niveau de prêts nets plus élevé que prévu (0,4 point de PIB hors pétrole). L'excédent budgétaire global était plus élevé que prévu grâce à la solidité des recettes pétrolières.

Tableau 2 du Texte. Gabon : Évolution de la Situation Budgétaire
(Pourcentage du PIB hors pétrole)

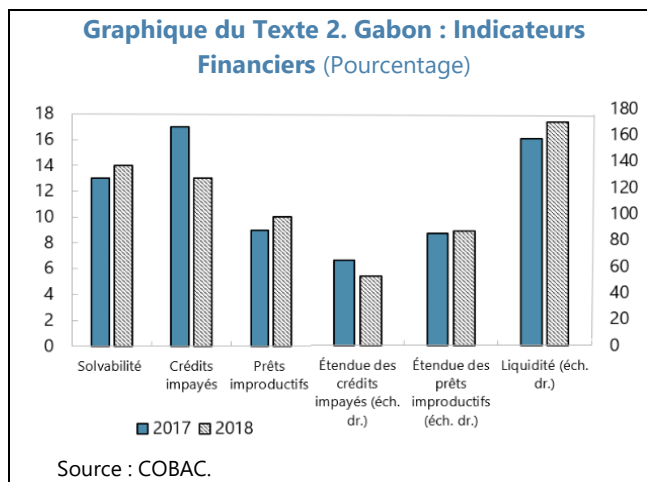
	T4 2018		T4, prog. /	T2 2019		T2, prog. /	T3 2019		T3, prog. /
	3e revue	Eff.	effectif	3e revue	Eff.	effectif	3e revue	Eff.	effectif
Recettes non pétrolières	16,4	15,8	-0,7	8,0	8,2	0,1	12,8	12,8	-0,1
Dépenses primaires courantes	16,5	16,5	0,1	8,2	7,8	-0,4	12,4	12,1	-0,3
Masse salariale	11,0	11,1	0,1	5,0	5,2	0,1	7,4	7,7	0,3
Biens et services	2,2	2,2	0,0	1,2	1,1	0,0	2,2	1,8	-0,4
Transferts et subventions	3,3	3,2	0,0	2,0	1,5	-0,5	2,8	2,6	-0,2
Dépenses d'équipement	4,0	3,9	-0,1	1,6	0,6	-0,9	2,8	2,4	-0,4
Financées sur ressources intérieures	1,3	1,3	0,0	0,5	0,5	0,0	0,8	1,6	0,8
Financées sur ressources extérieures	2,8	2,6	-0,1	1,1	0,2	-1,0	2,0	0,9	-1,2
Prêts nets	1,5	1,6	0,1	0,2	0,4	0,2	0,4	0,7	0,4
Comptes spéciaux	0,7	1,3	0,6	0,4	0,8	0,3	0,6	0,8	0,1
Solde primaire hors pétrole	-6,4	-7,6	-1,2	-2,2	-1,0	1,2	-3,4	-3,3	0,1
Solde global (base engagements)	0,7	-1,9	-2,6	0,5	2,2	1,8	0,9	2,4	1,5

Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

6. Le compte courant s'est redressé, mais des facteurs de vulnérabilité subsistent. Le solde du compte courant est passé de -6,9 % du PIB en 2017 à -3,2 % du PIB en 2018, sous l'effet de l'accroissement des exportations de produits pétroliers et non pétroliers (en particulier de manganèse). Les importations ont reculé d'environ 2 % en 2018, en raison de la baisse de la consommation publique due au rééquilibrage des finances publiques. Les avoirs extérieurs nets imputés du Gabon à la BEAC ont augmenté pour la première fois depuis 2013, contribuant à la reconstitution des réserves régionales, qui représentaient 3,3 mois d'importations à fin juin 2019. Il n'en reste pas moins que, d'après les évaluations, la position extérieure du Gabon est nettement plus faible que ne le laissent supposer les fondamentaux et les paramètres de politique publique souhaitables (Annexe II).

7. Le secteur financier est stable dans l'ensemble, mais la mise en œuvre des réformes avance lentement.

La solvabilité et la liquidité du secteur, telles que rapportées par les banques, ont connu une légère amélioration en 2018 (Graphique 2 du texte). La liquidation des trois banques publiques avance lentement, malgré la création de groupes d'appui à la liquidation en avril 2019, et les remboursements aux déposants assurés ont pris du retard. Les autorités ont adopté une stratégie et un plan d'action visant à réduire les créances en souffrance



avant fin mars 2019, mais leur mise en œuvre a été insuffisante en partie en raison des retards pris pour l'achèvement de la vérification des arriérés intérieurs. Les progrès dans le renforcement du cadre légal et institutionnel sont constants. Début 2019, une nouvelle loi portant création de tribunaux commerciaux a été adoptée et une première formation a été dispensée à 10 juges et cinq huissiers de justice dans le domaine des litiges bancaires et des litiges relatifs au crédit. L'État a reçu l'agrément de la COBAC pour détenir à titre provisoire les actions d'une banque en mars 2019, mais l'acquisition des actions n'est pas encore terminée.

PERSPECTIVES : PROMETTEUSES MAIS DIFFICILES

8. Le contexte macroéconomique devrait s'améliorer progressivement. La croissance hors pétrole devrait augmenter progressivement pour atteindre environ 5 % à moyen terme (Tableau 3

du texte), à mesure que les projets agro-industriels¹, de transformation du bois et miniers arriveront à maturité.

L'investissement croissant dans le secteur pétrolier devrait aider à stabiliser la production, favorisant une augmentation progressive de la croissance globale qui pourrait atteindre 4 à 5 % en 2022–24.

En l'absence de choc majeur sur l'offre, l'inflation devrait rester en

dessous de 3 %. La poursuite attendue du rééquilibrage des finances publiques devrait permettre d'améliorer le solde primaire hors pétrole à moyen terme, ramenant le ratio de la dette publique au

Tableau 3 du Texte. Gabon : Principaux Indicateurs Économiques, 2019–24

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Projections					
Croissance du PIB	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5	4,7
Pétrolier	7,9	2,5	1,6	1,7	1,7	1,8
Non pétrolier	2,5	4,0	4,3	5,1	5,1	5,3
Solde budgétaire						
Global (en pourcentage du PIB)	1,7	1,5	1,2	1,1	1,2	1,2
Primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)	-4,6	-4,2	-3,1	-2,8	-2,3	-2,0
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-1,1	-2,0	-1,0	1,5	2,0	2,8
Dette publique (en pourcentage du PIB)	56,5	55,6	52,5	48,9	45,6	42,5
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	40,5	42,3	40,9	38,8	36,3	32,5
Dette intérieure (en pourcentage du PIB)	16,0	13,3	11,6	10,1	9,3	10,0

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹Plusieurs projets d'une grande multinationale, notamment dans l'agro-industrie (huile de palme, caoutchouc), devraient entrer en phase de production en 2020. D'après les prévisions, entre 2018 et 2022, la production d'huile de palme, de manganèse, de caoutchouc et le secteur du bois devraient connaître une croissance respective de 836 %, 33 %, 185 % et 16 %.

PIB en deçà de 45 %. Le compte courant deviendrait positif en 2022 et augmenterait ensuite progressivement pour atteindre environ 3 % du PIB à l'horizon 2024, les investissements en cours (y compris dans la zone économique spéciale) commençant à stimuler les exportations hors pétrole, notamment dans le secteur du bois et l'agro-industrie.

9. Les perspectives restent subordonnées à divers risques (Matrice d'évaluation des risques, Annexe III). Le risque le plus immédiat est un ralentissement du rythme des réformes. Une baisse des cours mondiaux du pétrole contribuerait à la dégradation de la situation budgétaire et de la position extérieure et entraverait la croissance. Parmi les autres risques à la baisse figurent un recul de la croissance au niveau mondial et l'inachèvement de l'ajustement par des membres de la CEMAC. Du côté positif, la croissance à moyen terme pourrait être plus élevée si tous les projets d'investissement financés au moyen de l'IDE se concrétisaient, y compris ceux liés aux récentes découvertes de pétrole offshore. Compte tenu de l'incertitude entourant l'ampleur et le calendrier de ces projets, le scénario de référence des services du FMI ne tient compte que d'une partie des investissements directs étrangers et de l'activité économique prévus en lien avec les projets existants.

10. Les perspectives et les risques suscitent globalement le consensus. Les autorités conviennent dans l'ensemble des risques à la baisse et de la nécessité de constituer des marges de manœuvres supplémentaires et de poursuivre la diversification de l'économie gabonaise. Elles estiment cependant qu'il est probable que les résultats dépassent les prévisions. Selon elles, les investissements directs étrangers en cours dans l'extraction minière, l'agro-industrie, la sylviculture et dans la zone économique spéciale (ZES) pourraient déboucher sur une croissance hors pétrole plus forte. Elles font en outre observer que les nouvelles découvertes de pétrole, conjuguées à la mise en place d'un nouveau code des hydrocarbures favorisant la concurrence entre investisseurs dans les secteurs pétrolier et gazier, pourraient favoriser une forte expansion de la production de pétrole à moyen terme.

DÉFIS À RELEVER POUR GÉNÉRER UNE CROISSANCE PLUS SOUTENUE, PLUS INCLUSIVE ET PLUS RÉILIENTE

Il est largement admis que des réformes approfondies sont nécessaires pour promouvoir l'investissement privé et générer une croissance plus soutenue, plus inclusive et plus résiliente. Les entretiens ont porté principalement sur les mesures prioritaires visant à i) stimuler les recettes intérieures et réorienter le budget vers des dépenses porteuses de croissance tout en améliorant leur efficacité et en offrant une protection contre des chocs futurs ; ii) renforcer la solidité du secteur bancaire et l'inclusion financière ; et iii) améliorer le climat des affaires afin de faciliter l'activité du secteur privé. Il sera impératif de prendre des mesures pour réduire les facteurs de vulnérabilité en matière de gouvernance et de corruption pour atteindre ces objectifs.

A. Politique budgétaire

Difficultés à court terme

11. Les autorités se sont une nouvelle fois engagées, conformément au programme appuyé par le FMI, à ramener le déficit primaire hors pétrole à 308 milliards de francs CFA (4,6 % du PIB hors pétrole) en 2019, soit 3 points de pourcentage de moins par rapport au déficit de 2018 (Tableau 4 du texte). Les recettes non pétrolières ainsi que les dépenses devraient être conformes aux objectifs du programme fixés initialement, mais la composition des dépenses publiques changera. Les dépenses d'investissement diminueront de 0,7 point de pourcentage du PIB hors pétrole, en raison principalement de la faiblesse des capacités d'absorption. Le montant des prêts nets aux entreprises publiques (essentiellement la raffinerie nationale) et des comptes spéciaux devrait être supérieur à ce qui avait été envisagé à l'origine, compte tenu de l'incapacité de l'État à exercer un contrôle efficace sur les dépenses des entités publiques. Le solde global (sur la base des engagements) deviendra positif pour la première fois depuis le choc des prix du pétrole en 2014 et sera supérieur de 0,7 % du PIB hors pétrole à ce qui avait été prévu au départ.

Tableau 4 du Texte. Gabon : Évolution de la Situation Budgétaire
(Pourcentage du PIB hors pétrole)

	2018	2019	2019
		Chiffres initiaux	Chiffres révisés
Recettes pétrolières	9,2	10,2	10,7
Recettes non pétrolières	15,8	17,0	17,1
Dépenses courantes	20,1	19,4	19,2
Dépenses d'équipement	3,9	5,4	4,7
Prêts nets	1,6	0,4	0,6
Comptes spéciaux	1,3	0,0	0,6
Solde primaire hors pétrole	-7,6	-4,5	-4,6
Solde global	-1,9	1,9	2,6
PIB hors pétrole	6 319	6 772	6 725

Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

12. Les autorités et les services du FMI s'accordent à reconnaître qu'il est important d'atteindre les objectifs fixés à fin décembre 2019. En conséquence, les autorités ont convenu de continuer de renforcer i) l'administration des recettes, y compris en octroyant les ressources nécessaires pour intensifier le contrôle, recouvrer les arriérés d'impôt et assurer un meilleur suivi des exonérations fiscales ; et ii) l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie à l'aide du mécanisme de réglementation des dépenses², mécanisme qui a permis de contrôler les dépenses et empêcher l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

² Ce mécanisme, mis en place en mai 2019 avec le soutien des services du FMI, appuie la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique existant inclus dans le budget 2019.

13. Le projet de loi de finances 2020 vise un déficit primaire hors pétrole de 4,2% du PIB hors pétrole, soit 0,4 point de pourcentage de moins par rapport au déficit de 2019 (Tableau 5 du texte).

Le projet de Loi de Finances prévoit une hausse des recettes fiscales (1 point de pourcentage du PIB hors pétrole), stimulée par la poursuite des efforts visant à renforcer les administrations des recettes et à limiter les exonérations fiscales (MPEF § 12). La mise à niveau des systèmes informatiques de l'administration fiscale et des douanes (e-tax et SYDONIA World, respectivement) facilitera la collecte des recettes et réduira la fraude ; dans le même ordre d'idées, le renforcement de la Commission des avantages fiscaux et douaniers permettra de réorganiser et de mieux contrôler les régimes spéciaux.

Toutefois, en raison de la baisse des recettes non fiscales, les recettes globales n'augmenteront que de 0,2 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Le projet de Loi de Finances retient aussi comme

hypothèse une réduction sensible des dépenses courantes non liées au paiement d'intérêts (-1,3 point de pourcentage du PIB hors pétrole), en raison principalement des efforts en cours pour rationaliser la masse salariale (MPEF § 14). Les dépenses d'investissement engagées sur des fonds nationaux sont en forte augmentation (1,1 point de pourcentage du PIB hors pétrole). Les services du FMI estiment, néanmoins, qu'il faut s'attendre à une certaine sous-exécution en gestion du fait de l'insuffisance des capacités d'absorption soulignée dans le rapport de la mission sur l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) de juin 2019. Ils indiquent que tout excédent éventuel, particulièrement concernant les recettes pétrolières, ainsi que les économies réalisées sur les dépenses d'investissement sur financement interne devraient servir à reconstituer les réserves et se prémunir contre les risques à la baisse de l'activité économique.

Défis à moyen terme

14. Les autorités et les services du FMI s'accordent à reconnaître qu'un rééquilibrage budgétaire davantage axé sur les recettes et plus favorable à la croissance est nécessaire à moyen terme pour générer une croissance plus soutenue et plus inclusive. Ils soulignent la nécessité d'investir davantage pour résorber le déficit d'infrastructures et promouvoir l'investissement privé. Les services du FMI reconnaissent les besoins importants en matière de dépenses pour le développement économique et social, mais soulignent qu'il importe de créer

Tableau 5 du Texte. Gabon : Résumé des Opérations de l'Administration Centrale, 2019–20
(Pourcentage du PIB hors pétrole)

	2019	2020	Variation
	Proj.	Proj.	
Recettes pétrolières	10,7	9,5	-1,2
Recettes non pétrolières	17,1	17,3	0,3
Impôts	15,8	16,8	1,0
<i>Dont : Mesures</i>			
- Renforcement de la qualité et de la fréquence des contrôles sur l'IRPP, révision des taux d'accise.		0,6	
- Renforcement de la qualité et de la fréquence des contrôles sur la TVA, mise en exécution des obligations juridiques des bénéficiaires d'avantages fiscaux.		0,3	
Recettes autres qu'impôts	1,3	0,5	-0,7
Dépenses courantes	19,2	17,8	-1,4
Masse salariale	10,0	9,2	-0,8
Intérêts	3,5	3,4	-0,1
Biens et services	2,4	2,2	-0,1
Transferts et subventions	3,4	3,0	-0,4
Dépenses d'équipement	4,7	7,1	2,4
Financées sur ressources intérieures	2,0	3,1	1,1
Solde primaire hors pétrole	-4,6	-4,2	0,4
Solde global (base caisse)	2,6	2,0	-0,7

Sources : Autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

l'espace budgétaire nécessaire en accroissant les recettes intérieures, en maîtrisant les dépenses non prioritaires et en renforçant la gestion des investissements publics et la gouvernance budgétaire (Tableau 6 du texte).

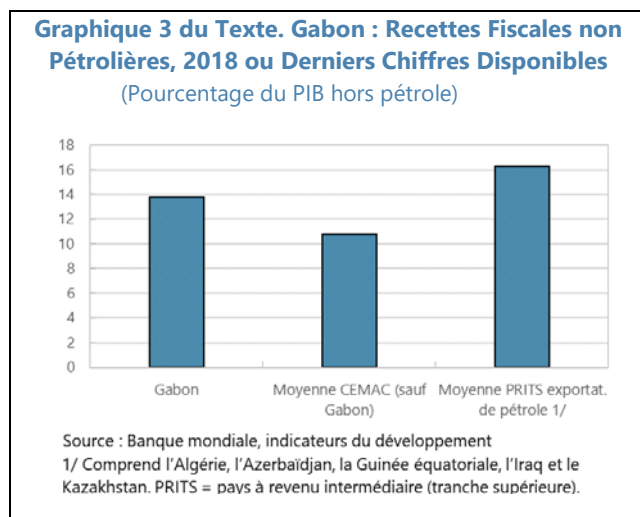
Tableau 6 du Texte. Gabon : Principales Recommandations de Réforme Budgétaire

	Court terme	Moyen terme →	
Objectif		Recommandations	
Accroître la mobilisation des recettes	Limiter et réformer les dépenses fiscales	Renforcer les capacités de l'administration des recettes, y compris dans le domaine informatique	Mettre en œuvre l'impôt foncier et simplifier l'impôt sur le revenu et d'autres impôts
Rationaliser les dépenses courantes	Réorganiser la masse salariale	Renforcer la surveillance des entités publiques	Restructurer les entreprises publiques déficitaires
Améliorer l'efficacité de l'investissement public	Préparer un programme d'investissement public complet et revoir l'organisation et le cadre juridique de la gestion de l'investissement public	Renforcer les capacités de gestion de l'investissement public et moderniser le cadre juridique en matière de marchés publics et de PPP	Mettre en œuvre les autres recommandations issues de l'évaluation de la gestion des investissements publics
Renforcer la gouvernance budgétaire	Améliorer la gestion de la trésorerie et appliquer les mécanismes d'encadrement de l'exécution du budget	Moderniser le système informatique et en étendre le périmètre	Renforcer la crédibilité, la transparence et le contrôle en matière budgétaire, et mettre pleinement en œuvre la réforme de la gestion des finances publiques

Accroître la mobilisation des recettes non pétrolières

15. Les autorités conviennent de la nécessité d'un rééquilibrage des finances publiques axé davantage sur les recettes.

Malgré leur récente progression, les recettes intérieures hors pétrole restent faibles, par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Graphique 3 du texte). Les principales faiblesses relevées dans le cadre de récentes activités d'assistance technique du FMI sont, entre autres, la faible capacité des administrations fiscale et douanière, le manque de priorisation en matière de politique fiscale et l'ampleur des exonérations fiscales. En ce qui concerne ce dernier point, le Gabon a largement tablé sur l'octroi d'exonérations, y compris dans la zone économique spéciale, pour attirer les IDE et diversifier l'économie (document II de la série des questions générales), si bien que la croissance rapide des activités, qui a certes permis de créer des emplois et d'accroître les exportations, a eu peu d'effet sur les recettes intérieures. D'après les dernières informations disponibles, en 2017, les exonérations fiscales et douanières représentaient plus de 7 % du PIB hors pétrole.



16. Les autorités s'accordent à reconnaître qu'il est possible de mobiliser des recettes supplémentaires non pétrolières grâce à des gains d'efficience et à une amélioration de la gouvernance. Dans une récente étude sur la frontière fiscale (FMI, 2018)³, le Gabon se retrouve dans le haut de l'échelle des écarts fiscaux en Afrique subsaharienne, à 5,8 points de pourcentage de PIB. Conscientes de la situation, les autorités ont joint une liste d'exonérations fiscales et douanières, accompagnée d'une évaluation de leurs effets, à la loi de finances 2020 qui a été soumise au parlement. Les services du FMI se félicitent des efforts en cours et encouragent les autorités à élargir la portée de cette liste conformément aux recommandations énoncées dans le rapport d'assistance technique de juillet 2019 (**proposition de nouveau repère structurel**). Les services du FMI demandent instamment aux autorités de mettre en œuvre les mesures supplémentaires recommandées dans les principaux rapports récents d'assistance technique, telles que i) la poursuite du renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière et la fourniture de ressources appropriées leur permettant de remplir leurs fonctions et de moderniser leur système informatique ; ii) le renforcement du contrôle et du suivi des exonérations fiscales et douanières et la suppression de celles qui ne sont pas conformes à la législation ; et iii) la refonte du processus d'octroi de nouvelles exonérations et la conduite d'analyses coûts/bénéfices systématiques et rigoureuses (MPEF § 12). À moyen terme, les services du FMI recommandent en outre d'améliorer la politique fiscale, en s'attachant avant tout à mettre en place un impôt foncier⁴, à simplifier le régime de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et à effectuer des analyses pour ouvrir la voie à de futures réformes des régimes fiscal et douanier existants (MPFE § 13).

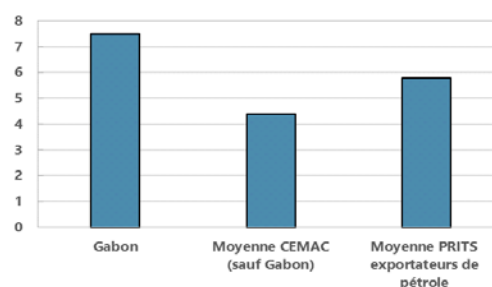
Rationaliser les dépenses non prioritaires et limiter les risques budgétaires des entreprises publiques

17. Les autorités reconnaissent qu'elles doivent encore s'employer à rationaliser les dépenses non prioritaires. Malgré les progrès récents, la masse salariale du Gabon reste supérieure à celle des autres pays d'Afrique subsaharienne (Graphique 4 du texte). Par ailleurs, les subventions et les transferts aux entreprises publiques et établissements publics autonomes représentent toujours un lourd fardeau et un risque budgétaire important. Des mesures sont nécessaires pour :

- continuer à maîtriser la masse salariale (MPEF § 7) i) en achevant le recensement biométrique de tous les fonctionnaires, en vue de rationaliser les états de paie, ii) en

Graphique 4 du Texte. Gabon : Comparaison de la Masse Salariale, 2018 ou Dernière Date Disponible

(Pourcentage du PIB)



Sources : Autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

³ FMI, 2018. « Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ? » *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Washington, DC., avril.

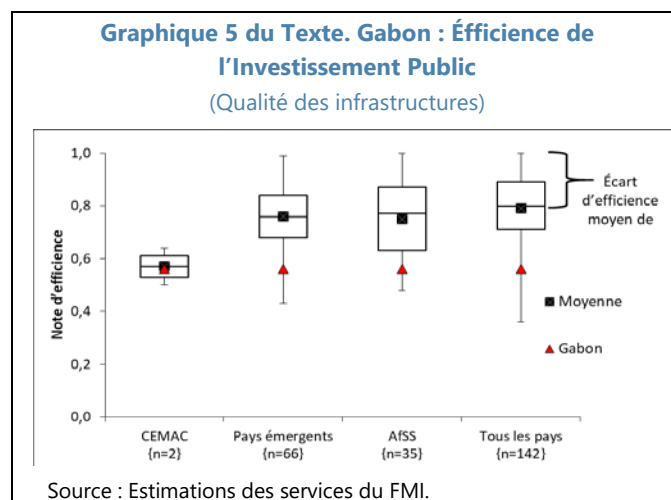
⁴ Dans le rapport sur les activités d'assistance technique publié par le département des finances publiques en mai 2019, le FMI indique que cela pourrait générer jusqu'à 1 % du PIB à moyen et à long terme.

appliquant le nouveau mécanisme de contrôle des recrutements en lien avec la réforme des finances publiques; iii) en mettant en œuvre le nouveau système de gestion des ressources humaines par la performance sur lequel se fonderont les promotions ; et iv) en appliquant les nouvelles normes en matière de nomenclature budgétaire.

- renforcer la surveillance des entités publiques i) en examinant la situation financière des principales entreprises publiques en vue de fermer celles qui sont déficitaires et/ou d'établir des plans de restructuration des principales entreprises publiques déficitaires (par ex. la raffinerie nationale) ; ii) en éliminant ou fusionnant plus rapidement les multiples établissements publics autonomes existants ; iii) en renforçant le suivi et le contrôle des comptes spéciaux et la présentation de rapports sur ces comptes (MPEF § 16) ; et iv) en renforçant la surveillance et en appliquant un solide dispositif d'application du principe de responsabilité pour l'ensemble des entreprises et organismes publics (MPEF § 29).

Améliorer l'efficacité des dépenses pour renforcer les infrastructures et le capital humain

18. Les autorités s'accordent avec les services du FMI pour dire qu'il est important de renforcer l'efficacité de l'investissement public et des marchés publics pour favoriser la croissance. La loi de finances 2020 reflète l'intention des autorités d'entreprendre une série de mégaprojets visant à remettre en état les infrastructures du Gabon. Les services du FMI reconnaissent qu'il est nécessaire de résorber le déficit d'infrastructures du pays, tout en soulignant qu'il est important de remédier de toute urgence aux faiblesses mises en relief dans la récente évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) (Encadré 1 et Graphique 5 du texte). Les autorités reconnaissent qu'il est important de :



- renouveler le cadre de gestion des investissements publics, de réorganiser le processus de suivi et de revoir le cadre juridique des marchés publics, plus particulièrement en renforçant le rôle de l'Agence de régulation des marchés publics (MPEF §15). En conséquence, les services du FMI demandent instamment aux autorités d'établir un programme détaillé d'investissement public (PIP) englobant tous les projets d'investissement public (**nouveau repère structurel proposé**). Les autorités examineront également avec soin le degré de priorité des différents projets d'investissement.
- réviser le cadre légal de 2017 régissant les PPP pour garantir la viabilité et limiter les exonérations.

- réviser le cadre juridique des marchés publics, plus particulièrement en renforçant le rôle et l'indépendance de l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) et élargir sa surveillance aux PPP pour faciliter la gestion des coûts et risques budgétaires.

19. L'accroissement du niveau et de l'efficacité des dépenses sociales devrait constituer une priorité. Non seulement, les dépenses consacrées par le Gabon à l'éducation et la santé sont inférieures à celles des pays à revenus comparables, mais l'efficacité de ces dépenses est loin de correspondre à celles des autres pays d'Afrique subsaharienne (document III de la série des questions générales). En outre, le système de protection sociale reste fragmenté et inefficace et il est fréquent qu'il n'atteigne pas les bénéficiaires auxquels il est destiné. À l'avenir, les priorités devraient être d'aligner progressivement les dépenses sociales sur celles des autres pays d'Afrique subsaharienne, d'élaborer des programmes sociaux qui ciblent mieux les groupes les plus vulnérables et d'en élargir la portée, ainsi que de mettre en œuvre les recommandations formulées par la Banque mondiale lors de sa revue des dépenses publiques (RDP), dont le recours accru aux objectifs de performance dans les décisions d'affectation des ressources budgétaires (Document III de la série des questions générales).

Améliorer la gouvernance budgétaire

20. Il est urgent d'apurer les arriérés intérieurs. Le stock important d'arriérés intérieurs pèse sur l'investissement privé et le système bancaire. Il est urgent d'apurer le stock des arriérés existants et de renforcer l'exécution du budget pour éliminer les retards de paiement et l'accumulation de nouveaux arriérés (Encadré 2).

21. Une gestion des finances publiques plus rigoureuse et une meilleure transparence des finances publiques amélioreront les résultats au niveau macro budgétaire et réduiront les facteurs de vulnérabilité face à la corruption. Malgré les efforts faits pour mettre en œuvre le cadre révisé de gestion des finances publiques, à la suite de l'adoption en 2015 de la loi organique relative aux lois de finances transposant une directive de la CEMAC⁵, la crédibilité du budget reste faible⁶ et il existe d'importantes disparités entre le budget approuvé et le budget exécuté ; les institutions chargées de la gestion des finances publiques ne sont en outre pas à même de jouer pleinement leur rôle dans la prévention de la corruption.

⁵ Directive n° 01/11-UEAC-190-CM-22 relative aux lois de finances.

⁶ La crédibilité du budget est mesurée par la différence entre le budget initial et le budget effectif. Une différence de plus de 5 % est considérée comme un signe de faible crédibilité (source : méthodologie PEFA).

Encadré 1. Évaluation de la Gestion des Investissements Publics

Diagnostic. Le département des finances publiques a mené une mission d'assistance technique à Libreville en juillet 2019 en vue d'évaluer les institutions chargées de la gestion des investissements publics à l'aide de la méthodologie PIMA 2018, en collaboration avec la Banque mondiale. Il a été constaté à cette occasion que les processus de gestion des investissements publics étaient inefficients et se heurtaient à des faiblesses structurelles, dès la phase de planification, en particulier i) le manque de coordination entre un grand nombre d'acteurs, de projets et de sources de financement ; ii) l'absence d'outils de planification ou leur inefficacité en l'absence d'une liste de projets complète et partagée ; iii) l'absence d'un contrôle global des différents types de financement, y compris les PPP. Ces faiblesses à un stade précoce ont une incidence directe sur la phase de dotation budgétaire et la phase d'exécution du budget (couverture budgétaire insuffisante, sélection des projets qui laisse à désirer, manque de disponibilité des fonds en fonction des besoins, etc.) La procédure de gré-à-gré est la règle en matière de passation des marchés, et l'absence d'un contrôle centralisé pour la mise en œuvre des projets a pour effet que des versements sont effectués sans vérification préalable que les projets ont été physiquement exécutés. La mission a examiné un projet précis portant sur le cycle complet de gestion des investissements publics et constaté que la faiblesse des processus de gestion des investissements publics entraînait des dépassements de coûts supérieurs à 15 %.

Recommandations. La mission a élaboré un plan d'action par étapes axé sur huit recommandations visant à 1) renforcer le cadre juridique de la gestion des investissements publics ; 2) rationaliser l'organisation de la gestion des investissements publics en vue de centraliser les informations et les processus décisionnels ; 3) renforcer les fonctions et capacités de planification ; 4) améliorer les documents budgétaires, y compris les informations relatives aux PPP ; 5) renforcer la formulation du budget annuel pour garantir l'exécution des projets ; 6) accroître la transparence aussi bien pour la sélection des projets que la passation des marchés publics ; 7) assurer l'efficacité de la mobilisation des fonds et de la gestion de trésorerie ; et 8) garantir l'entretien et la rénovation des infrastructures.

Actions prioritaires immédiates (à court terme) : i) la préparation d'un programme d'investissement publics (PIP) ; ii) l'élaboration, l'approbation et la publication d'un décret portant réorganisation des processus et responsabilités en matière de gestion des investissements publics ; et iii) la mise en place d'un comité de sélection des projets.

Encadré 2. Apurer les Arriérés Extérieurs et Intérieurs

Au Gabon, la question des arriérés retient depuis longtemps l'attention. Les arriérés ont une incidence négative sur les résultats du programme et le développement du secteur privé et présentent un risque pour la solvabilité du pays.

Le Gabon a fait d'importants progrès dans la réduction des arriérés. Le stock total d'arriérés a été ramené de 9,7 % du PIB à fin 2016 à 3,3 % à fin septembre 2019. Cette réduction concerne en grande partie les arriérés extérieurs, qui avaient été entièrement apurés en mars 2019. Certes, l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs¹ accroîtra probablement le stock, mais il représente un premier pas majeur vers la mise en place d'un plan d'apurement et la poursuite de l'apurement de l'encours d'arriérés intérieurs (MPEF § 23).

Les autorités ont pris des mesures pour éviter l'accumulation d'arriérés et d'honorer dans les temps leurs obligations en matière de service de la dette.

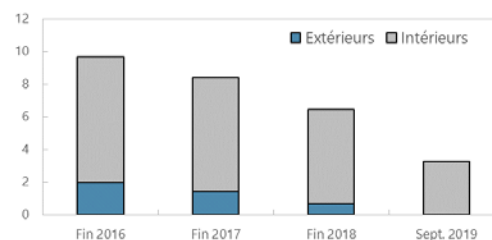
Elles ont notamment résolu des problèmes de coordination qui ont entraîné des arriérés dans le passé. Elles ont, pour ce faire, fusionné le ministère de l'Économie et le ministère du Budget et mis en œuvre les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI concernant la gestion de trésorerie, et organisé des réunions hebdomadaires entre la direction générale du Trésor et la direction générale de la dette pour examiner les mouvements de trésorerie. La mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) a donné une plus grande clarté quant aux fonds disponibles pour le remboursement de la dette. Le mécanisme de régulation des dépenses a permis de maîtriser ces dernières, qui risqueraient autrement de réduire les liquidités disponibles pour le remboursement de la dette. Les améliorations apportées aux systèmes d'information ont renforcé le suivi des délais de paiement pour assurer en temps voulu le transfert des fonds à la Banque centrale pour paiement. Il n'y a donc pas eu de cas de non-observation du critère de réalisation relatif aux nouveaux arriérés extérieurs depuis mars 2019².

Il est prévu de prendre des mesures supplémentaires pour empêcher une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs et apurer entièrement l'encours d'arriérés intérieurs. À cet effet, les autorités entendent mettre en œuvre d'autres recommandations formulées dans le cadre des activités d'assistance technique du FMI. Il faudrait notamment i) renforcer les cadres de contrôle et d'audit internes ; ii) moderniser le système informatique et l'utiliser systématiquement pour toutes les dépenses (dont celles des agences) et améliorer les interconnexions ; iii) réorganiser et rendre opérationnel le Comité de Trésorerie et ainsi que les mécanismes de suivi de l'exécution du budget ; et iv) rendre pleinement opérationnel le CUT et restructurer le compte de séquestre TVA. Avec l'achèvement de l'audit des arriérés intérieurs pour 2015–17, les autorités projettent de concevoir et lancer un plan d'apurement favorable à la croissance, en commençant par les PME (MPEF § 23).

¹ Les résultats de l'audit de PwC indiquent que le stock d'arriérés intérieurs pour 2015–17 qui n'ont pas encore été enregistrés par la direction générale de la dette du Gabon s'élevait à environ 3 % du PIB. Les autorités en sont encore à confirmer les résultats, y compris au moyen d'un contrôle physique. De ce fait, ils ne sont pas inclus dans la référence.

² Des arriérés extérieurs (totalisant 25 milliards de francs CFA ou environ 0,3 % du PIB) ont été accumulés de janvier à mars 2019 pour de courtes périodes (<90 jours) avant que ces mesures aient pris pleinement effet.

Gabon : Stock d'Arriérés Intérieurs et Extérieurs
(Pourcentage du PIB)



Source : Autorités gabonaises.

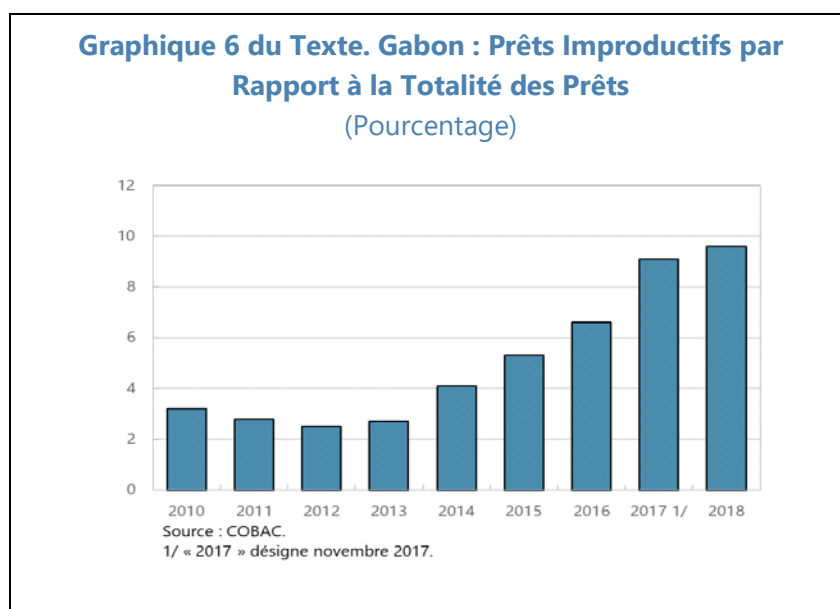
Il est nécessaire i) d'améliorer la qualité des données budgétaires et de réduire les dépenses extrabudgétaires ; ii) de renforcer la transparence budgétaire grâce à la publication des données (par ex. des rapports trimestriels sur les arriérés et le budget) et la divulgation d'autres informations (par ex. engagements hors bilan, statistiques trimestrielles du programme d'investissement public sur les marchés passés et les procédures) ; et iii) de rendre pleinement opérationnel le CUT et d'interdire toutes transactions en espèces en dehors de ce mécanisme, y compris en adoptant et mettant en œuvre le décret relatif au Comité de Trésorerie abrogeant et remplaçant les dispositions antérieures (arrêté de 2018), en cohérence avec les recommandations issues de l'assistance technique du FMI (**nouveau repère structurel proposé**) (MPEF § 25 et 26).

Renforcer la gestion de la dette.

22. Les autorités reconnaissent qu'une amélioration de la gestion de la dette publique contribuera à la réduction des facteurs de vulnérabilité liés au budget et à la dette. Certes, la dette publique reste viable (annexe IV), mais son service, en pourcentage des recettes, devrait rester élevé. Il est bon que le gouvernement projette d'émettre une nouvelle euro-obligation afin de réduire les risques de refinancement liés aux montants importants des remboursements prévus entre 2022 et 2025 au titre d'euro-obligations. Bien que les autorités aient indiqué que le produit de l'émission serait principalement utilisé pour des opérations de lissage de la dette, elles veulent aussi pouvoir conserver un faible montant de ce produit sous forme de dépôts, au cas où des possibilités d'investissement se présenteraient. Compte tenu de l'importance des besoins de refinancement, les services de FMI estiment qu'il serait préférable d'utiliser l'intégralité du produit pour le remboursement au titre des euro-obligations. En outre, une émission, quelle qu'elle soit, ne devrait pas entraver le processus de rééquilibrage des finances publiques. Les autorités conviennent que l'utilisation du produit de l'émission de l'euro-obligation à toutes autres fins que le lissage de la dette ne serait envisagée qu'après une analyse coûts-bénéfices rigoureuse et pour autant qu'elle reste conforme à l'ajustement budgétaire prévu (MPEF § 32). D'une façon plus générale, les services du FMI soulignent la nécessité d'améliorer encore la stratégie de gestion de la dette à moyen terme conformément aux recommandations issues des activités d'assistance technique du FMI de février 2019, à savoir i) gérer le risque de taux d'intérêt et les risques de refinancement ; ii) améliorer le cadre institutionnel de gestion de la dette ; iii) renforcer la gestion de trésorerie et la coordination entre la direction générale du Trésor et la direction générale de prendre l'habitude de respecter les obligations en matière de service de la dette ; iv) renforcer la présence sur les marchés de financement nationaux ; et v) mettre en place une stratégie de communication auprès d'investisseurs en euro-obligations en vue du refinancement. Les services du FMI encouragent en outre les autorités à améliorer la surveillance de la dette publique en incluant les passifs conditionnels, qui peuvent provenir principalement des entreprises publiques et des PPP.

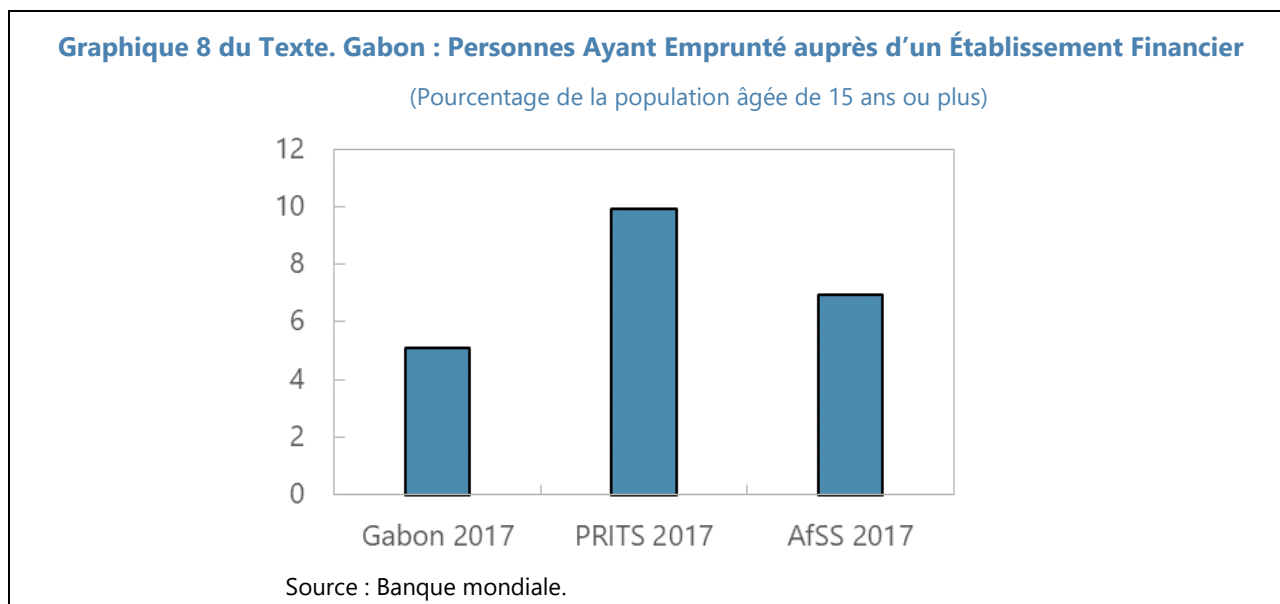
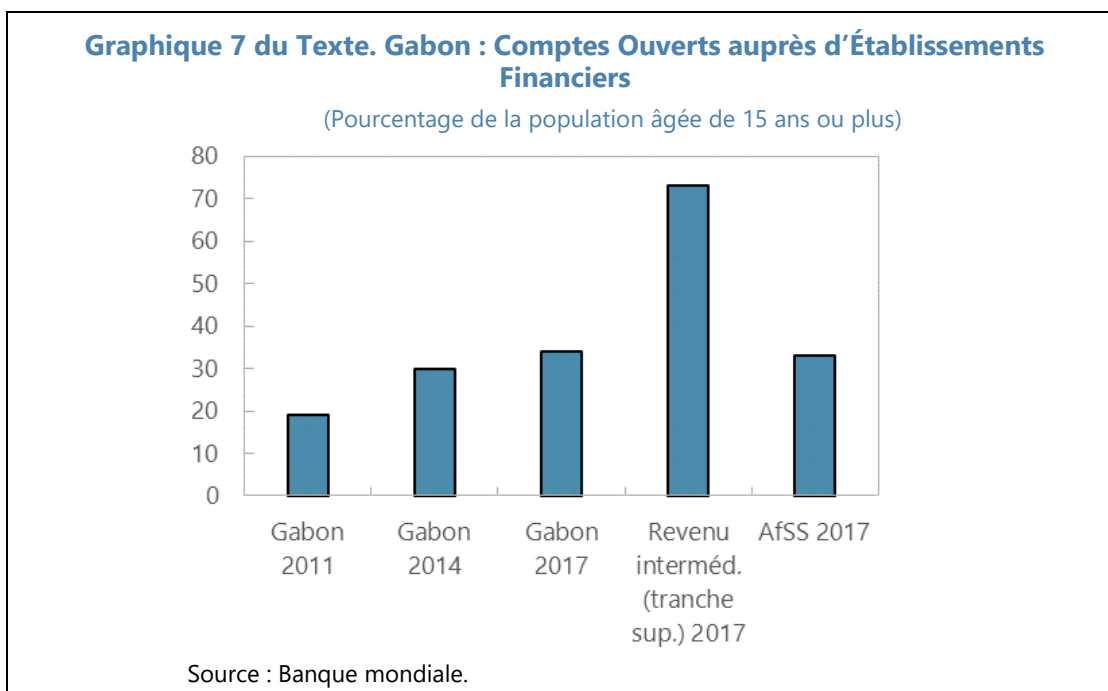
B. Solidité du Secteur Financier et Inclusion Financière

23. Le secteur financier reste fragile. Après être tombé à environ 8 % à fin 2016, le ratio de fonds propres du système bancaire a augmenté, atteignant 15,1 % à fin mars 2019 ; ce niveau est nettement supérieur à l'obligation réglementaire de 10,5 % en zone CEMAC. Les banques sont restées relativement liquides et rentables. Toutefois, la baisse significative des recettes pétrolières et les contraintes de trésorerie qui en découlent, et des pratiques inadéquates de gestion des finances publiques ont contribué à une augmentation rapide des arriérés intérieurs et ultérieurement des prêts improductifs (Graphique 6 du texte). En outre, l'intermédiation financière est restée faible en raison de la morosité de l'activité de prêt (Graphiques 7 et 8 du texte), limitant la contribution potentielle des banques à la croissance économique.



24. Les services du FMI soutiennent les efforts faits par les autorités pour renforcer le secteur financier. Les services du FMI ont encouragé les autorités à i) mettre en œuvre en temps voulu la stratégie et le plan d'action visant à réduire les créances en souffrance et le plan d'apurement des arriérés intérieurs arrêté dans le cadre du Club de Libreville, ii) appuyer la liquidation rapide des trois banques en difficulté, notamment en éliminant les obstacles techniques à la vente des actifs et en procédant au remboursement des déposants assurés dans les délais requis ; et iii) rechercher des investisseurs sans plus attendre et mener à bien la vente de la banque, dès la finalisation de son acquisition par l'État (MPEF § 36).

25. Les autorités partagent le point de vue des services du FMI selon lequel il est important d'élaborer une stratégie d'inclusion financière. Si l'inclusion financière s'améliore, elle n'en reste pas moins faible. Seulement 34 % de la population gabonaise a un compte dans un établissement financier, très en deçà des pays à revenus comparables. Les autorités sont déterminées à élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière allant dans le sens de la stratégie régionale et à renforcer le financement des petites et moyennes entreprises (MPEF § 38).



C. Faciliter l'Activité du Secteur Privé

26. La croissance du secteur privé est toujours freinée par des contraintes structurelles.

Les principaux obstacles incluent l'étroitesse de la base économique, la faiblesse de la gouvernance, et le manque d'attractivité du climat des affaires. Le Gabon se classe au 169^e rang sur 189 de l'indice Doing Business de la Banque mondiale. L'exécution des contrats, les transferts de propriété et le commerce transfrontières posent des problèmes particuliers (annexe II). Le Gabon se classe au 108^e rang sur 137 de l'indice de compétitivité globale 2018. De plus, le Gabon obtient de moins

bons résultats que les pays d'Afrique subsaharienne et les pays émergents dans la plupart des indicateurs de gouvernance sur le plan mondial. Les faiblesses systématiquement relevées concernent la corruption, la primauté du droit, y compris l'exécution des contrats et les droits de propriété, et l'efficacité de l'action publique (document I de la série des questions générales).

27. Les parties conviennent que des efforts importants sont nécessaires pour promouvoir l'activité du secteur public et obtenir une croissance plus soutenue et plus inclusive.

Les principales mesures visent à :

- **renforcer les organismes spécialisés dans la lutte contre la corruption et accroître la transparence** par i) le renforcement des capacités des institutions de gouvernance, et plus particulièrement de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNCLEI), pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat avec efficacité et acquérir une plus grande indépendance face à toute ingérence politique ; ii) l'application effective de l'obligation de déclaration de patrimoine et l'amélioration de la qualité des déclarations ; iii) l'alignement du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur la norme actuelle du Groupe d'action financière (GAFI) ; et iv) l'ouverture d'un véritable dialogue avec les parties prenantes, y compris en assurant un accès rapide et facile à des informations telles que les décisions de justice et les rapports de la CNCLEI. La prochaine évaluation mutuelle du régime gabonais de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aura lieu en 2021.
- **améliorer la transparence du secteur pétrolier**, notamment dans le cadre des efforts actuellement déployés pour adhérer à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Par ailleurs, les services du FMI encouragent les autorités à transmettre à la BEAC les contrats et conventions d'agrément, comme elles s'y sont engagées au niveau régional, (**nouveau repère structurel proposé**).
- **mettre en œuvre une réforme globale de la facilitation des affaires** i) en réduisant les contraintes réglementaires, notamment grâce à l'abaissement des coûts et l'allègement des procédures d'octroi d'autorisation et de permis, des déclarations d'impôt et des procédures douanières, et à la possibilité pour les entreprises d'avoir accès à des services administratifs par voie électronique (administration en ligne) ; et ii) en renforçant la coordination des acteurs dans diverses juridictions pour réduire les exigences excessives faisant double-emploi à l'égard des entreprises. Un climat des affaires favorable, et non de coûteuses mesures d'incitation fiscale, devrait être le principal outil de promotion de l'investissement privé, y compris de l'IDE (document II de la série des questions générales).

28. Les services du FMI saluent les efforts faits par les autorités pour lutter contre les effets du changement climatique et promouvoir le développement durable. La stratégie gabonaise de développement durable a commencé à porter ses fruits en ce qui concerne les émissions et la protection de la nature, faisant du pays un porte-drapeau, parmi les pays d'Afrique subsaharienne et les autres pays en développement, de l'action internationale pour le climat et des négociations relatives à la protection de la nature (Encadré 3).

Encadré 3. À la Pointe de l'Action pour le Climat parmi les Pays en Développement

En Afrique subsaharienne, le Gabon est à la pointe en matière de protection de la nature, de séquestration du carbone et de prévention du changement climatique à l'échelle mondiale. Couvert à 85 % par la forêt, le Gabon abrite actuellement 60 % de ce qu'il reste de la forêt tropicale du Bassin du Congo, qui forme la deuxième plus grande forêt tropicale de la planète après la forêt amazonienne avec une capacité de stockage de plus de 70 gigatonnes de carbone.

Ces efforts ont conduit le pays à devenir le représentant de l'Union africaine et le principal négociateur aux sessions de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (UNCC). Mais ces efforts ont un coût. L'action en faveur du climat et la protection de la nature ont représenté des milliards de dollars d'investissements et un manque à gagner en matière d'activité économique et de recettes ces dernières années. Ces coûts doivent également être pris en compte dans le cadre de l'évaluation des mesures prises par le Gabon pour tenter de mettre son économie sur la voie d'une croissance plus durable, tout en jouant un rôle clé dans la biomasse et l'action en faveur du climat dans les pays d'Afrique subsaharienne et dans le monde.

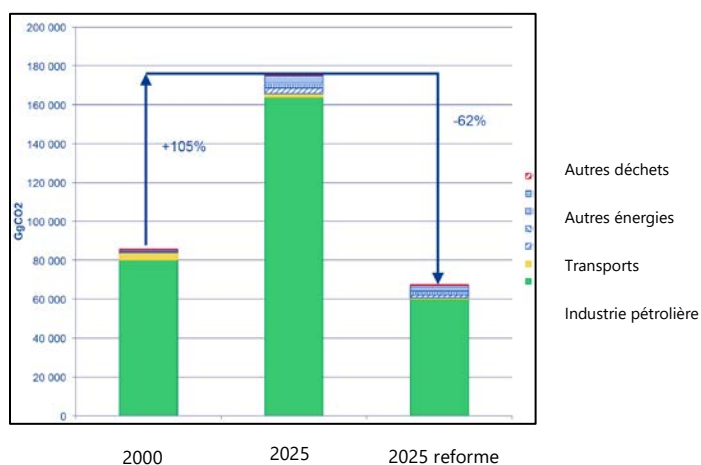
Dans le cadre de sa stratégie durable, le Gabon s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2025. Le scénario durable (réforme) illustré ci-dessous prend en compte toutes les politiques publiques engagées après 2000 telles que i) le code forestier ; ii) la création de parcs nationaux couvrant 10 % des habitats naturels du Gabon ; iii) le plan national de réduction du torchage ; iv) la planification stratégique du PSGE avec son développement industriel à faible intensité de carbone grâce à la croissance durable de la filière du bois et de l'agriculture ; v) le plan Climat ; vi) la mise en œuvre d'un mécanisme de marché induit par la loi portant orientation du développement durable au Gabon ; et vii) l'adoption du plan national d'affectation des terres. La transparence et l'application de la loi dans la gestion des ressources naturelles seraient encore améliorées grâce au Programme Sectoriel Forêts, Pêches, Biodiversité et Environnement financé par la Banque mondiale (FESP).

La conclusion récente d'un accord entre le Gabon et le gouvernement norvégien indique déjà que cette stratégie porte ses fruits. Selon cet accord de dix ans portant sur environ 150 millions de dollars, la Norvège paiera au Gabon au moins 10 dollars par tonne certifiée de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, réductions obtenues par l'arrêt de la déforestation et de la dégradation de l'environnement, ainsi que par l'absorption de dioxyde de carbone (CO₂) par les forêts naturelles.

Évolution des Émissions de CO₂ au Gabon en Fonction de Deux Scénarios



— Scénario de référence — Scénario de réforme



Source : Ministère gabonais des eaux, des forêts, de la mer et de l'environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Résultats du programme

29. Peu satisfaisants jusqu'à la fin du mois de décembre 2018, les résultats du programme se sont améliorés en 2019.

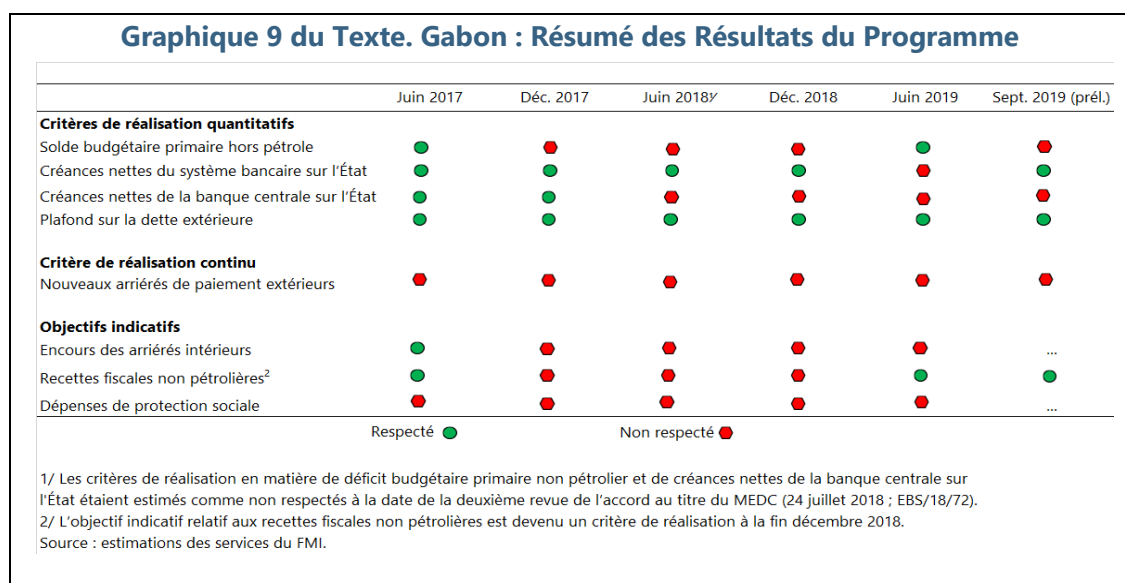
- Quatre des cinq critères de réalisation quantitatifs (CR) à fin décembre 2018 et le plafond permanent de zéro pour les arriérés extérieurs n'ont pas été respectés (Graphique 9 du texte et Tableau 1 du MPEF). Les deux objectifs indicatifs ont également été manqués. L'incertitude politique peut avoir eu une influence négative sur les processus décisionnels et la gestion de l'activité économique et ralenti la mise en œuvre de la réforme.
- Sur les cinq critères de réalisation à fin juin 2019, trois ont été respectés et deux ne l'ont pas été (Graphique 8 du texte ; et Tableau 2 du MPEF). Les deux CR relatifs aux créances nettes de la banque centrale et du système bancaire sur l'État n'ont pas été respectés, l'émission d'effets publics⁷ et l'aide budgétaire⁸ s'étant montrées inférieures aux prévisions. Le CR continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté en début d'année, mais les autorités ont pris des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, et il n'y a pas eu d'autres cas de non-observation depuis mars 2019. Le taux d'exécution des dépenses sociales s'est sensiblement amélioré quand bien même l'objectif indicatif à fin juin n'a pas été atteint, principalement du fait de la sous-exécution des dépenses d'investissement.
- La plupart des objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints, à savoir ceux relatifs aux recettes fiscales non pétrolières, à la dette extérieure contractée ou garantie, et aux créances nettes du système bancaire. Le solde budgétaire hors pétrole est inférieur aux prévisions de déficit mais supérieur à l'objectif ajusté, en raison principalement d'une exécution plus rapide que prévu du budget d'équipement financé sur ressources intérieures au troisième trimestre ; cette rapidité d'exécution devrait être compensée dans les derniers mois de l'année. Comme on l'a vu plus haut, il n'y a pas eu d'autre cas de non-observation du CR relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs depuis mars 2019⁹. Les objectifs relatifs aux créances nettes de la banque centrale sur l'État n'ont pas été respectés, mais les titres de dette émis sur le marché régional des valeurs mobilières début octobre devraient permettre d'atteindre l'objectif de fin d'année.

⁷ Cela est notamment dû à l'indispensable mise en œuvre de pondérations du risque non nulles par l'organisme régional de contrôle (COBAC), qui ont réduit l'appétit des banques pour des titres publics, et au niveau élevé de la dette intérieure et des arriérés intérieurs.

⁸ La Banque mondiale a décidé de reporter à 2020 sa deuxième opération à l'appui des politiques de développement dans le cadre d'un examen du portefeuille régional.

⁹ De nouveaux arriérés extérieurs techniques ont été brièvement signalés en novembre, mais ils ont été apurés dans la période de grâce de 30 jours autorisée en vertu du protocole d'accord technique et n'avaient donc pas entraîné la non-observation du CR continu relatif aux nouveaux arriérés extérieurs.

30. Des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne les réformes structurelles liées au programme (Tableau 4 du MPEF). Grâce aux mesures prises récemment, i) les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont maintenant disponibles en ligne, ainsi que les rapports trimestriels sur les arriérés ; ii) les comptes ouverts à la Caisse des dépôts et consignations et les comptes ouverts dans les banques commerciales ont été clôturés, même si le CUT n'est pas totalement opérationnel ; et iii) le service chargé de superviser les établissements publics autonomes et les entreprises publiques est maintenant opérationnel. Les réformes du secteur financier progressent, mais avec un certain retard. Globalement, huit des neuf repères structurels étaient respectés fin octobre, mais avec des retards. Le repère structurel relatif à l'application de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) doit encore être mis en œuvre. Après plusieurs mois de consultations, la société civile a sélectionné ses représentants au Comité ITIE en septembre 2019. Toutefois, le gouvernement a fait part de ses préoccupations à l'égard de certains de ces représentants et doit encore sélectionner ses propres représentants au Comité ITIE. Compte tenu des étapes restant à franchir et de la nécessité d'assurer un dialogue efficace et fructueux avec la société civile, il est proposé de reporter à fin mars 2020 la mise en œuvre du repère structurel. Parallèlement, les autorités se sont engagées à transmettre à la BEAC les contrats signés avec les entreprises minières et pétrolières (**nouveau repère structurel proposé**) et continuent de publier un rapport semestriel sur la production totale et les recettes provenant des secteurs pétrolier et minier.



31. Les données provisoires de septembre montrent que les objectifs fixés pour la fin de l'année restent atteignables et que les risques sont gérables. Les données font apparaître des dépassements sur les comptes spéciaux et les prêts nets, mais il est peu probable que cela compromette les objectifs fixés dans le cadre du programme pour la fin de l'année :

- S'agissant des comptes spéciaux, le déséquilibre à fin septembre (0,8 % du PIB hors pétrole) est plus élevé que l'objectif prévu à fin décembre (0,6 % du PIB hors pétrole). Certes, le risque de dépassement existe, mais l'objectif fixé pour la fin de l'année reste atteignable

pour autant que les prévisions de recettes des comptes spéciaux se concrétisent au quatrième trimestre. En outre, les autorités ont commencé à éliminer les recettes affectées non conformes, ce qui sera utile à cet égard.

- S'agissant des prêts nets, les résultats budgétaires de septembre (0,7 % du PIB hors pétrole) ont été plus élevés que prévu (0,6 % du PIB hors pétrole), laissant supposer un résultat plus élevé à fin décembre. Cela dit, les efforts actuels des autorités pour améliorer la supervision financière des entités publiques permettront de stabiliser le dépassement (MPEF § 29).

32. Les autorités ont pris des mesures correctives pour respecter les objectifs fixés dans le programme pour la fin d'année.

- Concernant le déficit budgétaire, elles continuent d'appliquer le mécanisme de régulation des ordonnancements mis en place en mai 2019 avec l'appui du FMI, ce qui a permis de respecter les objectifs fixés à fin juin. Ce mécanisme, combiné avec les mesures prises par les autorités pour faire face à des imprévus (« réserve »)¹⁰ concernant les dépenses en capital et les dépenses courantes (MPEF § 5), devrait aider à contrôler les dépenses, et partant, à compenser tout dépassement supplémentaire des prêts nets et des dépenses des comptes spéciaux.
- Elles sont aussi convaincues que les émissions de dette sur le marché régional des valeurs mobilières (167,8 milliards de francs CFA) début octobre 2019 contribueront à la réalisation des objectifs de fin d'année relatifs aux créances nettes de la banque centrale sur l'État. Enfin, les autorités entendent veiller à ce l'exécution future du budget leur permette de respecter l'objectif indicatif de fin décembre relatif aux dépenses sociales (MPEF § 17). Elles indiquent que la sur-exécution des dépenses en capital financées sur ressources intérieures au troisième trimestre témoigne de leur volonté d'atteindre cet objectif étant donné que plusieurs projets concernent les secteurs de l'éducation et de la santé. Sur la base de ces mesures correctives, les autorités demandent une dérogation pour la non-observation des deux critères de réalisation pour juin 2019 ainsi que du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (appendice I).

Modalités du programme

33. Le présent rapport propose une nouvelle conditionnalité au titre du programme.

De nouveaux critères de réalisation sont proposés pour décembre 2019, ainsi que des objectifs indicatifs pour décembre 2019 et mars 2020 (Tableaux 2 et 3 du MPEF). Avant la réunion du conseil d'administration, les autorités ont pris les deux mesures préalables suivantes : i) la soumission au parlement d'un décret établissant un statut harmonisé pour les établissements publics administratifs et abrogeant les dispositions antérieures ; et ii) la soumission au parlement d'un projet de loi de finances 2020 conforme au cadre macroéconomique. Les nouveaux repères structurels proposés,

¹⁰ La réserve est mise en œuvre par l'ouverture de crédits budgétaires conformément aux taux suivants : 20 % pour les dépenses de biens et de service, 15 % pour les dépenses de transfert, 16 % pour les dépenses d'investissement, et 10 % pour les autres dépenses.

reposant notamment sur les activités d'assistance technique du FMI relatives aux dépenses fiscales, à la gestion de trésorerie et à la gestion des investissements publics, consistent à i) établir la liste de toutes les exonérations fiscales et douanières existantes et évaluer leur impact budgétaire, dans l'optique d'augmenter les recettes (fin décembre 2019) ; ii) transmettre à la BEAC les contrats signés avec les entreprises minières et pétrolières dans le but de faire respecter la nouvelle réglementation applicable au rapatriement des devises (fin décembre 2019 ; iii) préparer un programme d'investissement public (PIP) comportant tous les projets d'investissement public (fin avril 2020) pour renforcer la gestion des investissements publics ; et iv) adopter et mettre en œuvre un décret relatif au Comité de Trésorerie abrogeant et remplaçant les dispositions de l'arrêté de 2018 et satisfaisant aux recommandations issues de l'assistance technique du FMI, pour permettre d'éviter l'accumulation d'arriérés (fin janvier 2020).

34. Le programme reste entièrement financé et des garanties fermes sont en place pour le reste de 2019 et 2020. Les besoins de financement pour cette période seront couverts par une combinaison d'emprunts extérieurs, d'aide budgétaire et de financement du FMI (Tableau 7 du texte). Le solde des achats au FMI est rééchelonné (lettre d'intention, pièce jointe III), en raison de retards dans l'achèvement de la quatrième revue et la révision du cadre macroéconomique.

Tableau 7 du Texte. Gabon : Financement du Déficit Budgétaire, 2019–20
(Pourcentage du PIB)

	2019		2020
	3e revue	Revue	Proj.
Déficit budgétaire global (base caisse)	-1,5	-1,7	-1,5
Autres besoins de financement	9,2	9,5	13,8
Amortissement (arriérés compris)	6,2	6,2	9,7
BEAC	1,2	1,2	2,9
Autres	1,8	2,1	1,2
Total des besoins de financement	7,6	7,8	12,3
Sources de financement identifiées	3,6	4,2	10,5
Extérieures	1,8	1,8	8,5
Intérieures	1,8	2,3	2,0
Écart de financement	4,0	3,7	1,8
Financement extérieur exceptionnel	2,9	3,0	1,1
Multilatéral	2,4	2,5	1,1
Banque africaine de développement	0,0	1,3	0,0
Banque mondiale	2,4	1,2	1,1
Bilatéral	0,5	0,5	0,0
Besoins résiduels de financement	1,1	0,7	0,7
FMI-MEDC	1,1	0,7	0,7

Sources : Autorités gabonaises et estimations et projections des services du FMI.

35. La capacité du Gabon à rembourser le FMI reste adéquate. Les indicateurs de la capacité à rembourser le FMI sont conformes aux récents Accords Elargis (Tableau 7). Le crédit du FMI non remboursé culmine à 3,7 % du PIB en 2020. Les rachats effectués au titre de l'accord élargi

culmineront à 1,2 % des exportations en 2024. Des facteurs de vulnérabilité subsistent néanmoins en raison du niveau élevé des besoins bruts de et des risques du profil de la dette (voir l'Annexe IV). Une émission d'euro-obligations à des fins de lissage de la dette et le renforcement de la gestion de la dette pourraient aider à atténuer ces risques.

36. La BEAC a fourni des assurances actualisées sur les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 et fin juin 2020 à l'appui des programmes appuyés par le FMI dans les pays de la CEMAC. Dans sa lettre d'appui aux programmes, la BEAC a présenté une version révisée des projections des avoirs extérieurs nets, en raison notamment des bons résultats enregistrés jusqu'à mi-2019. La BEAC a en outre réitéré son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive, tandis que les pays membres appliqueront les mesures d'ajustement des finances publiques convenues dans le contexte des programmes appuyés par le FMI, en vue de concrétiser ces projections. Les assurances fournies au niveau régional sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont déterminantes pour le succès du programme du Gabon et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région. La BEAC continue également de mettre en œuvre le reste des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017.

AUTRES QUESTIONS

37. Régime des changes. Le Gabon continue d'appliquer une taxe de 1,5 % sur les virements à l'étranger, ce qui n'est pas conforme aux obligations qu'il a acceptées au titre de la section 2 a) de l'Article VIII des Statuts du FMI. Le produit de cette taxe sert à financer le régime d'assurance maladie. Les services du FMI ont recommandé aux autorités d'éliminer cette restriction. Les autorités font observer qu'elles ont exonéré de cette taxe un certain nombre de transactions (y compris toutes les transactions interbancaires), mais elles ne proposent pas de l'éliminer.

38. Évaluation des sauvegardes. La BEAC poursuit la mise en œuvre du reste des recommandations issues de l'évaluation des sauvegardes de 2017, y compris l'adoption intégrale des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice 2019 et la révision des instruments juridiques secondaires afin de les aligner sur la charte de la BEAC.

39. Statistiques. La communication des données est dans l'ensemble adéquate. Le 11 octobre 2019, le Gabon a établi une page de données nationales récapitulatives dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du système général de diffusion des données amélioré du FMI (SGDD-a). Durant la période à venir, les autorités s'engagent à réaliser des enquêtes et à améliorer les statistiques économiques, notamment en changeant la base du PIB (MPEF § 40). Les services du FMI encouragent en outre les autorités à se doter de capacités permettant de communiquer régulièrement au FMI des données sur la position extérieure globale (PEG), conformément à la section 5 de l'article VIII.

40. Développement des capacités et assistance technique. L'aide apportée aux autorités pour renforcer les politiques macroéconomiques et le cadre institutionnel occupent une place essentielle dans la coopération entre le FMI et le Gabon. C'est dans ce contexte que les services du FMI ont

conclu avec les autorités une stratégie de développement des capacités pour les trois prochaines années. Cette stratégie définit un ensemble de grandes étapes et de résultats relatifs au programme d'assistance technique, y compris des mesures que doivent prendre les autorités pour atteindre les objectifs convenus (Annexe V). L'assistance technique fournie par le FMI continuera de porter en priorité sur la politique budgétaire et l'administration des recettes ; la gestion des finances publiques, notamment la gestion de trésorerie, l'exécution du budget, la gestion des investissements publics, la crédibilité budgétaire et les rapports budgétaires et financiers, ainsi que sur le système d'information financière ; la gestion de la dette ; le secteur bancaire ; et les statistiques publiques.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

41. L'économie gabonaise se redresse progressivement sous l'effet de politiques macroéconomiques nationales prudentes. L'activité économique a redémarré, la situation budgétaire et la position extérieure se sont améliorées, et la Gabon a contribué à la reconstitution des réserves internationales de la CEMAC. La dette publique a commencé à diminuer et les autorités ont apuré tous les arriérés extérieurs. Des difficultés subsistent néanmoins car les réserves sont toujours insuffisantes et les faiblesses structurelles et institutionnelles profondes continuent de limiter l'investissement privé, la croissance et la réduction de la pauvreté.

42. Un rééquilibrage budgétaire davantage axé sur les recettes et plus propice à la croissance est nécessaire. L'augmentation des recettes, la limitation des dépenses non prioritaires et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques devraient permettre de mener un assainissement des finances publiques tout en rééquilibrant les dépenses budgétaires au profit des infrastructures et des dépenses sociales. Les efforts déployés au niveau des recettes devraient viser essentiellement à mieux faire respecter la loi et élargir l'assiette fiscale, y compris en limitant strictement les exonérations fiscales. Il sera en outre essentiel d'apporter d'autres améliorations au suivi et au contrôle de la masse salariale et de mieux surveiller les entités publiques. Plus particulièrement, les entreprises déficitaires comme la raffinerie nationale doivent être restructurées pour mettre un terme à l'hémorragie des finances publiques.

43. L'amélioration de l'efficacité de l'investissement public est essentielle pour les perspectives de croissance, en particulier compte tenu de l'ambition affichée par les autorités en ce qui concerne les plans de dépenses à moyen terme. C'est pourquoi, les services du FMI demandent instamment aux autorités de travailler étroitement avec les partenaires pour le développement, dont le FMI, afin de mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du PIMA. Cela permettra de mieux concevoir, préparer et exécuter les projets, de renforcer le reporting et le contrôle, et d'améliorer les pratiques en matière de marchés publics. Dans l'intervalle, la prudence est de mise s'agissant de l'intensification de l'investissement.

44. En remédiant aux défaillances de la gouvernance budgétaire, il sera possible d'améliorer les résultats au niveau macro budgétaire et de réduire les facteurs de vulnérabilité face à la corruption. Les grandes priorités devraient être le renforcement de la gestion de trésorerie, la crédibilité de l'exécution du budget et la transparence. L'apurement du stock existant

d'arriérés intérieurs et l'élimination des retards de paiement amélioreraient notablement la confiance des entreprises et renforceraient la stabilité financière.

45. Les autorités devraient accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles visant à obtenir une croissance plus soutenue, plus résiliente et plus inclusive. Les efforts faits pour améliorer les infrastructures et le capital humain, approfondir le développement du secteur financier et renforcer la gouvernance et les mesures anticorruption contribueront à l'amélioration du climat des affaires et à la promotion de l'investissement privé.

46. Les autorités ont pris des mesures décisives visant à améliorer la mise en œuvre du programme. Plusieurs objectifs quantitatifs du programme à fin juin 2019 ont été atteints, et des mesures correctives ont été prises concernant les critères de réalisation qui n'ont pas été atteints. Des progrès ont été aussi accomplis dans les réformes structurelles liées au programme.

47. Le Gabon, deuxième économie de la région de la CEMAC, poursuit la mise en œuvre de politiques solides qui soutiennent la stabilité régionale. Une bonne mise en œuvre de la trajectoire convenue en matière d'assainissement budgétaire par les quatre pays appliquant déjà un programme appuyé par le FMI, et la conclusion éventuelle de nouveaux programmes appuyés par le FMI avec la Guinée équatoriale et la République centrafricaine contribueraient à redresser davantage la position en avoirs extérieurs nets de la BEAC.

48. Les services du FMI souscrivent à l'achèvement des quatrième et cinquième revues du programme appuyé par le mécanisme élargi de crédit, à la lumière de la mise en œuvre adéquate des assurances fournies au niveau régional par la BEAC, des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre du programme, et de la détermination des autorités à mener à bien le programme de réformes. Les services du FMI appuient également la demande de dérogation des autorités pour non-observation des critères de réalisation à fin juin 2019 relatifs aux créances nettes du système bancaire sur l'État et aux créances nettes de la banque centrale sur l'État, et pour non-observation du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux arriérés de paiement extérieurs, compte tenu des mesures correctives prises par les autorités, ainsi que la demande de rééchelonnement de l'accès. Les services du FMI proposent en outre que l'achèvement de la sixième revue de l'accord élargi soit subordonné à la mise en œuvre de mesures décisives au niveau de l'union, établies dans le document de référence de décembre 2019 sur l'ensemble de l'union.

49. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV pour le Gabon aient lieu selon le cycle de 24 mois.

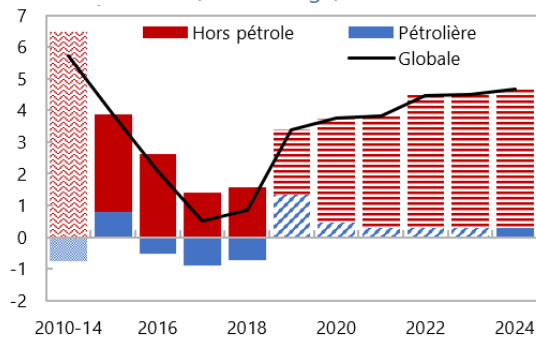
Graphique 1. Gabon : Principaux Indicateurs Économiques et Perspectives

La croissance a fortement diminué en raison du choc des prix du pétrole et du rééquilibrage budgétaire qui s'en est suivi, mais la reprise s'amorce grâce aux nouveaux secteurs d'exportation...

... tandis que la hausse des prix du pétrole contribue à stabiliser la production du secteur pétrolier.

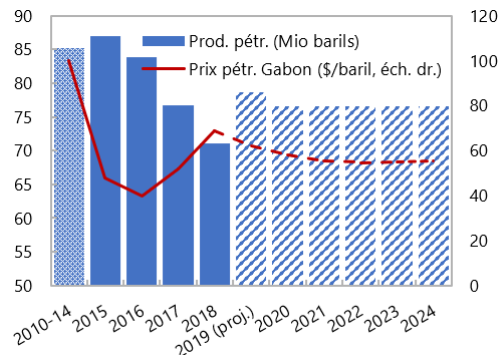
Contribution à la Croissance Réelle, 2010–24

(Pourcentage)



La hausse des prix des produits de base et l'intensification de l'activité minière ont également soutenu les exportations...

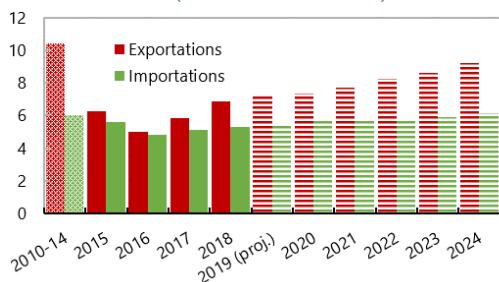
Volume de la Production du Pétrole et Prix, 2010–24



... mettant fin à la détérioration du compte des transactions courantes à la baisse des réserves

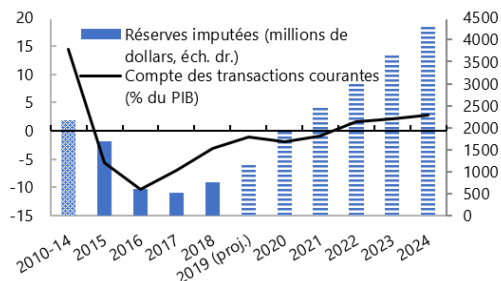
Échanges, 2010–24

(Milliards de dollars)



L'inflation a augmenté en 2018 sous l'effet de la hausse des prix internationaux du pétrole, mais elle a diminué depuis.

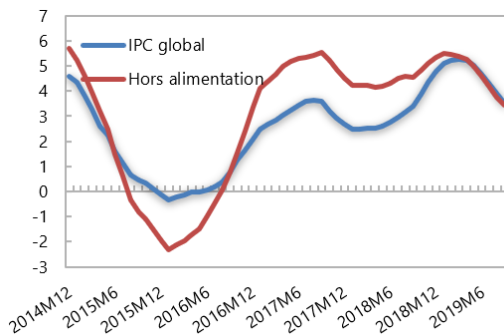
Compte Courant et Réserves Imputées, 2010–24



La liquidité monétaire s'améliore, mais le crédit au secteur privé reste faible en raison du piètre niveau de confiance économique.

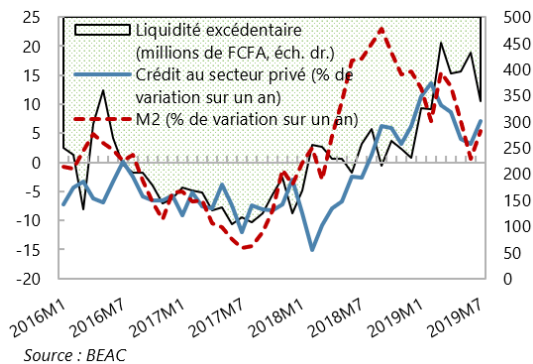
Inflation des Prix à la Consommation

(Mars 2019, moyenne sur 12 mois, évolution en pourcentage)



Agrégats Monétaires

(Décembre 2015–Juin 2019)



Source : BEAC

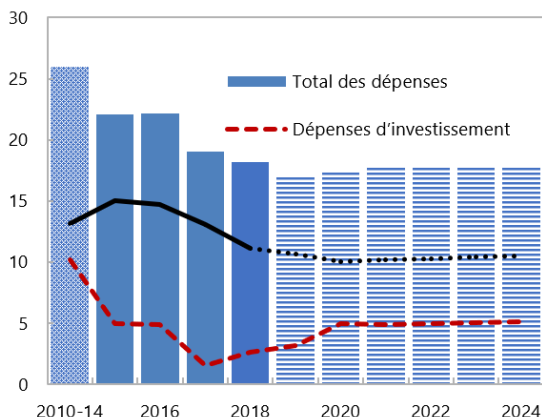
Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Gabon : Indicateurs Budgétaires et Perspectives

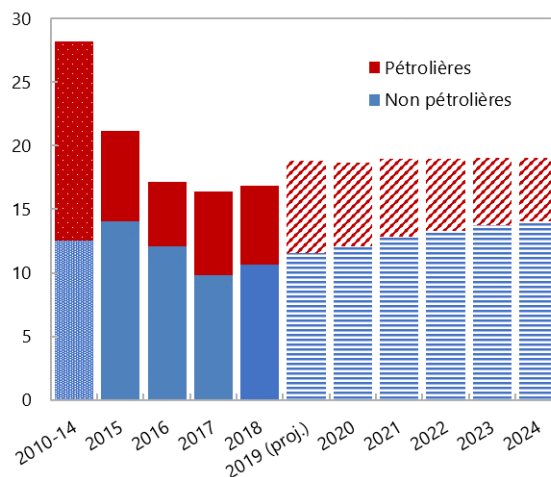
En 2018, les efforts d'ajustement des dépenses ont commencé à passer des dépenses courantes à l'investissement public.

Il s'y ajoute aujourd'hui un accent croissant sur la mobilisation des recettes non pétrolières.

Gabon : Dépenses Publiques, 2010–24
(Pourcentage du PIB)



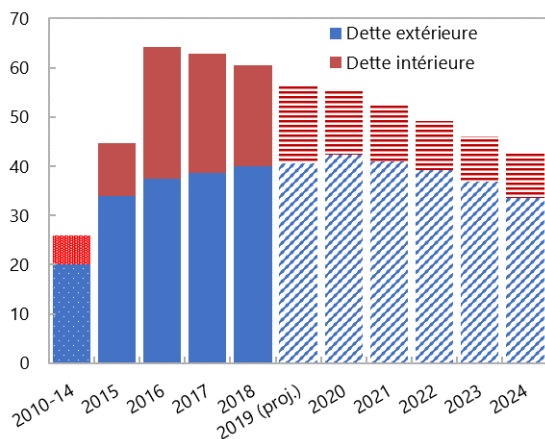
Gabon : Recettes Pétrolières et Non Pétrolières, 2010–24
(Pourcentage du PIB)



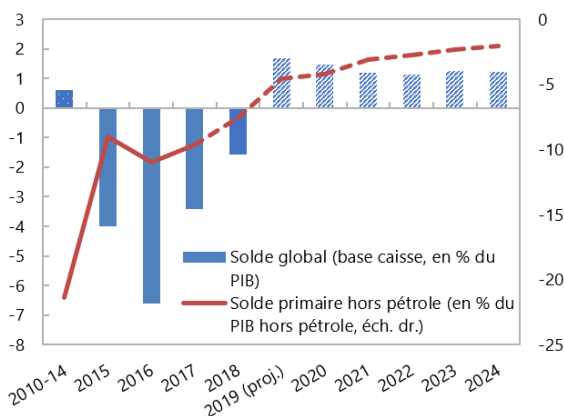
Ces mesures contribuent ensemble à une réduction progressive du ratio dette publique/PIB.

L'ajustement des soldes primaires, global et non pétrolier, se poursuit mais le rééquilibrage des finances publiques devra maintenir la diminution de l'endettement public.

Gabon : Dette Publique Totale, 2010–24
(Pourcentage du PIB)



Gabon : Solde Primaire Global et Solde Primaire Non Pétrolier, 2010–24



Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. Gabon : Principaux Indicateurs Économiques, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Act.	Prog. 1/	Est.	3e revue	Proj.	Proj.		Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Secteur réel											
PIB à prix constants	2,1	0,5	1,2	0,8	3,1	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5	4,7
Pétrolier	-2,7	-4,8	-2,0	-4,1	1,6	7,9	2,5	1,6	1,7	1,7	1,8
<i>Dont : pétrole primaire</i>	-3,7	-8,5	-4,3	-8,2	0,0	11,8	-2,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Non pétrolier	3,3	1,7	1,9	1,9	3,5	2,5	4,0	4,3	5,1	5,1	5,3
Déflateur du PIB	-4,3	3,8	8,0	7,2	2,4	2,6	0,2	0,4	1,1	1,3	2,4
Pétrolier	-11,9	14,5	21,4	20,2	1,4	-2,4	-4,3	-3,0	-1,0	0,1	0,7
Pétrole primaire	-16,1	19,3	33,4	32,3	1,9	-5,0	-6,1	-5,3	-2,0	-0,3	0,3
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	2,1	2,7	4,0	4,8	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5
Fin de période	4,1	1,1	4,0	6,3	3,0	3,0	3,0	3,0	2,5	2,5	2,5
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b	-20,6	17,7	14,3	14,0	7,7	12,1	0,6	3,0	5,5	3,4	5,1
Importations, f.à.b.	-21,3	6,0	2,6	-2,0	4,5	8,3	6,0	1,2	0,7	3,4	3,4
Termes de l'échange (détérioration= -)	-10,3	28,5	28,1	27,3	0,2	-5,7	-7,2	-5,3	-2,4	-1,1	-1,1
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Solde global (base engagements)	-5,0	-2,6	0,5	-1,3	1,3	1,8	1,4	1,1	1,1	1,2	1,2
Solde primaire (base engagements)	-2,7	-0,1	2,9	1,1	3,9	4,1	3,7	3,9	3,7	3,6	3,5
Solde global (base caisse)	-6,6	-3,4	-0,6	-1,6	1,5	1,7	1,5	1,2	1,1	1,2	1,2
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-11,0	-9,7	-6,4	-7,6	-4,5	-4,6	-4,2	-3,1	-2,8	-2,3	-2,0
Solde de base primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier) 2/	-6,9	-8,6	-3,6	-5,0	-1,8	-1,8	-0,4	0,7	0,9	1,2	1,5
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	2,8	3,6	3,8	3,4	4,7	4,4	7,1	7,4	7,6	7,9	8,5
Total dette publique 3/	64,2	62,6	57,3	60,6	53,0	56,5	55,6	52,5	48,9	45,6	42,5
Dette extérieure	37,4	38,7	39,4	40,0	39,1	40,5	42,3	40,9	38,8	36,3	32,5
Dette intérieure	26,8	24,2	17,9	20,6	13,9	16,0	13,3	11,6	10,1	9,3	10,0
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	7,7	7,5	4,8	4,8	4,5	4,6	4,4	4,2	3,5	2,9	2,3
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Crédit à l'économie	-5,6	-3,0	6,1	6,2	6,9	9,7	11,2
Monnaie au sens large (M2)	-5,2	-3,9	14,3	15,7	12,9	14,2	16,0
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2,8	3,2	2,8	2,8	2,8	2,8	2,6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	24,1	24,9	28,4	27,3	30,1	30,0	31,4	30,6	31,7	32,0	31,6
Investissement fixe brut	34,5	31,8	30,5	30,4	31,1	31,1	33,4	31,6	30,1	30,0	28,8
<i>dont privé</i>	29,6	30,3	27,8	27,8	27,4	28,0	28,4	26,7	25,1	24,9	23,8
<i>public</i>	4,9	1,5	2,7	2,6	3,7	3,2	5,0	4,9	5,0	5,0	5,1
Solde des transactions courantes	-10,4	-6,9	-2,2	-3,2	-1,0	-1,1	-2,0	-1,0	1,5	2,0	2,8
hors gros projets agro-industriels 4/	-8,3	-4,3	0,5	-0,7	1,0	1,9	0,7	0,5	1,7	2,1	2,8
CEMAC - Réserves officielles											
(Milliards de dollars, fin de période)	5,0	5,8	6,5	6,6	8,5	8,2	10,5	12,4	13,8	15,0	...
(en mois d'importations extérieures à la zone)	2,3	2,4	2,6	2,7	3,3	3,3	4,1	4,8	5,2	5,5	...
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (milliards de dollars)	0,60	0,53	0,75	0,75	1,19	1,19	1,94	2,52	3,08	3,74	4,39
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (mois d'importations)	1,4	1,3	1,6	1,6	2,5	2,5	4,1	5,3	6,3	7,3	8,4
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
Pour mémoire :											
PIB nominal	8 311	8 669	9 475	9 369	10 011	9 937	10 332	10 774	11 375	12 049	12 917
PIB nominal non pétrolier	5 885	6 024	6 328	6 319	6 772	6 725	7 181	7 665	8 245	8 861	9 649
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	593	581	..	555
Prix du pétrole (PEM, dollars/baril)	43	54	72	71	72	64	60	58	57	57	57

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

2/ Exclut les dépenses en capital financées à l'étranger.

3/ À compter de 2016, les séries de données comprennent l'encours d'arriérés intérieurs.

4/ Compte des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agroindustriel.

Tableau 2. Gabon : Balance des Paiements, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Est.	Prog. 1/	Est.	3e revue 1/	Proj.	Proj.		Proj.		
(milliards de FCFA)											
Solde des transactions courantes	-864	-602	-204	-296	-99	-110	-209	-107	176	245	360
Biens (net)	1 061	1 433	2 051	1 901	2 263	2 194	2 111	2 210	2 422	2 506	2 670
Exportations de biens (fàb)	2 633	3 100	3 764	3 535	4 054	3 963	3 986	4 107	4 332	4 481	4 712
Hydrocarbures	1 941	2 069	2 678	2 450	2 725	2 596	2 389	2 267	2 223	2 216	2 222
Bois	257	281	414	315	459	349	419	444	472	502	507
Manganèse	322	619	461	636	528	818	846	887	932	973	1 035
Autres	115	131	211	134	342	199	332	509	705	790	948
Importations de biens (fàb)	-1 572	-1 667	-1 713	-1 634	-1 791	-1 769	-1 875	-1 897	-1 911	-1 976	-2 042
Secteur pétrolier	-228	-243	-315	-288	-321	-305	-303	-301	-298	-296	-293
Autres	-1 344	-1 424	-1 398	-1 346	-1 470	-1 464	-1 572	-1 596	-1 612	-1 680	-1 749
Services (net)	-964	-1 019	-999	-1 024	-1 063	-1 119	-1 107	-1 068	-963	-949	-936
Exportations	325	288	284	280	298	304	319	359	406	461	525
Importations	-1 289	-1 306	-1 283	-1 305	-1 362	-1 422	-1 426	-1 426	-1 369	-1 410	-1 461
Revenu (net)	-780	-830	-1 062	-980	-1 103	-990	-1 043	-1 062	-1 093	-1 120	-1 180
Transferts courants (net)	-181	-186	-193	-192	-196	-196	-170	-188	-189	-191	-193
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	221	-48	205	88	-12	89	535	434	137	117	-5
Investissements directs (net)	737	763	870	766	1 031	910	988	848	689	698	694
Investissements de portefeuille (net)	0	0	0	0	0	0	146	0	-142	-142	-142
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-515	-811	-665	-678	-1 042	-821	-599	-414	-409	-439	-557
Transactions à moyen long terme	-84	-244	-29	-148	-293	-264	-52	-35	84	110	19
<i>dont accumulation nette d'arriérés</i>	165	-40	-123	-88	0	-35					
Transactions à court terme	-432	-567	-636	-531	-750	-557	-547	-379	-493	-548	-576
Erreurs et omissions	0	0	0	-4	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-643	-650	1	-212	-111	-21	326	328	313	362	355
Financement	643	650	-1	212	111	21	-326	-328	-313	-362	-355
Banque des États d'Afrique centrale	643	162	-115	5	-177	-274	-441	-328	-313	-362	-355
Variation des réserves imputées (- = augmentation)		51	-227	-111	-290	-347	-508	-309	-275	-306	-293
Flux FMI-MEDC		111	112	116	113	72	67	-19	-38	-56	-62
Écart de financement	0	488	114	207	289	295	115	0	0	0	0
<i>dont :</i>											
Bilatéral		49	49	49	49	49	0	0	0	0	0
Multilatéral		439	65	158	240	246	115	0	0	0	0
(Pourcentage du PIB)											
Solde des transactions courantes	-10,4	-6,9	-2,2	-3,2	-1,0	-1,1	-2,0	-1,0	1,5	2,0	2,8
hors gros projets agroindustriels 2/	-8,3	-4,3	0,5	-0,7	1,0	1,9	0,7	0,5	1,7	2,1	2,8
Pétrole	5,9	6,7	9,4	7,8	8,8	8,3	6,0	5,0	4,7	4,0	3,4
Hors pétrole	-16,3	-13,6	-11,6	-10,9	-9,8	-9,4	-8,0	-6,0	-3,2	-2,0	-0,6
Exportations de biens et services	35,6	39,1	42,7	40,7	43,5	42,9	41,7	41,5	41,7	41,0	40,5
Importations de biens et services	-34,4	-34,3	-31,6	-31,4	-31,5	-32,1	-32,0	-30,8	-28,8	-28,1	-27,1
Compte de capital et compte financier	2,7	5,1	3,4	3,1	2,8	3,9	6,3	4,0	1,2	1,0	0,0
Investissements directs étrangers	8,9	8,8	9,2	8,2	10,3	9,2	9,6	7,9	6,1	5,8	5,4
Solde global 3/	-7,7	-1,7	1,2	-0,1	1,8	2,8	4,3	3,0	2,8	3,0	2,7
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)											
Réserves officielles brutes imputées au Gabon 4/	358,2	307,2	422,1	418,6	599,6	693,1	1 134	1 462	1 775	2 138	2 493

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

2/ Compte des transactions courantes à l'exclusion des variations commerciales nettes liées aux gros investissements directs dans le secteur agroindustriel.

3/ Ce poste de solde global tient compte de l'intégration des appuis budgétaires de sources bilatérales et multilatérales aux postes au-dessus de la ligne.

4/ Les réserves imputées à l'échelle nationale ne sont pas des réserves de change, car elles ne correspondent pas à la norme définie dans le manuel de la balance des paiements du FMI, qui exige que les réserves étrangères soient disponibles pour les autorités monétaires et contrôlées par elles afin de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements. Toutefois, conformément aux statuts de la BEAC, si les réserves imputées d'un pays tombent en deçà de zéro, le conseil des ministres de la CEMAC peut exiger des mesures d'ajustement. L'accès du secteur privé aux devises de change n'est pas affecté par le niveau des réserves imputées à l'échelle nationale, seules les sont l'accès au FCFA, et la mise à disposition des réserves extérieures au niveau de l'Union.

Tableau 3a. Gabon : Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24
(Milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Eff.	Prog. 1/	Prél.	3e revue		Proj.	Proj.			
	(milliards de FCFA)										
Total recettes et dons	1,424	1,423	1,722	1,581	1,842	1,868	1,946	2,042	2,154	2,298	2,458
Recettes	1,424	1,423	1,722	1,581	1,842	1,868	1,929	2,042	2,154	2,298	2,458
Recettes pétrolières	423	574	682	583	694	719	684	657	645	642	644
Recettes non pétrolières	1,001	849	1,040	997	1,148	1,148	1,245	1,385	1,509	1,656	1,814
Recettes fiscales	899	770	928	870	1,062	1,062	1,206	1,343	1,464	1,607	1,761
Impôts sur le revenu, les bénéficiaires et les plus-values	300	271	330	298	400	399	475	527	567	619	674
Taxes intérieures sur les biens et les services	223	168	194	148	278	278	306	351	391	440	489
Taxe sur la valeur ajoutée	155	112	116	95	183	183	221	260	293	335	375
Autres	68	56	78	52	95	95	85	91	98	105	114
Taxes sur le commerce et les transactions internation.	277	246	253	255	305	303	336	369	404	438	478
Tarifs d'importations	266	246	243	255	293	291	314	347	381	414	453
Tarifs d'exportation	11	0	10	0	11	12	22	22	23	24	25
Autres taxes non pétrolières	99	84	150	170	80	81	90	96	103	111	120
Recettes non fiscales	102	79	112	127	86	86	39	42	45	48	53
Dons	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0
Total dépenses et prêts nets	1,833	1,649	1,679	1,702	1,711	1,692	1,806	1,919	2,033	2,156	2,309
Dépenses courantes	1,413	1,350	1,276	1,270	1,313	1,293	1,278	1,393	1,465	1,549	1,652
Traitements et salaires	731	733	698	701	673	673	661	705	759	815	888
Biens et services	252	167	137	140	159	159	161	179	188	207	223
Paievements d'intérêts	193	219	233	225	256	236	241	295	296	296	300
Intérieurs	61	80	84	93	91	83	81	86	80	72	66
Extérieurs	114	139	149	132	164	153	159	208	216	224	234
Transferts et subventions	237	231	207	204	226	226	216	215	223	230	241
dont : subventions produits pétroliers	27	35	22	28	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	405	133	256	248	369	317	513	526	568	607	657
Financées sur ressources intérieures	166	67	81	82	185	133	220	235	267	295	320
Financées sur ressources extérieures	239	65	175	166	184	184	293	291	301	312	337
Prêts nets	25	79	96	101	28	40	0	0	0	0	0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	19	20	6	3	1	1	14	0	0	0	0
Comptes spéciaux 2/	-29	67	45	80	0	40	0	0	0	0	0
Solde global (base engagements)	-416	-226	43	-121	131	176	140	123	121	142	149
Ajustement base caisse 3/	-133	-70	-102	-26	22	-9	12	4	7	8	8
Solde global (base caisse)	-549	-297	-60	-147	152	167	152	127	128	151	157
Total financement	549	297	60	147	-152	-167	-152	-127	-128	-151	-157
Emprunts extérieurs (net)	142	-154	-84	-5	-171	-161	183	75	-88	-106	-186
Tirages	239	65	175	166	184	184	293	291	301	312	337
Amortissement	-244	-306	-179	-150	-354	-283	-695	-216	-389	-418	-523
Arriérés (réduction = -)	147	-26	-80	-21	0	-62	0	0	0	0	0
Refinancement (euro-obligations)	0	112	0	0	0	0	585	0	0	0	0
Emprunts intérieurs	417	-151	-252	-170	-383	-373	-523	-202	-182	-187	-191
Système bancaire (net)	510	-101	2	67	-76	-32	-218	10	-134	-150	-162
Financement non bancaire (net) 4/	-93	-50	-255	-238	-307	-341	-305	-213	-49	-37	-29
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-10	602	396	321	401	368	187	0	142	142	221
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	488	284	207	289	295	115	0	142	142	142
Écart résiduel	...	114	112	114	113	72	72	0	0	0	78
FMI-MEDC	...	114	112	114	113	72	72	0	0	0	0
Pour mémoire :											
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	232.1	314.9	396.0	315.0	517.4	438.4	732.9	799.4	861.2	949.3	1091.5
Avances statutaires de la BEAC	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	452.5	402.5	352.5	302.5
Stock d'arriérés 5/	795.5	545.9	273.5	354.8	185.1	105.9	28.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	156.9	113.4	0.0	61.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	638.6	432.5	273.5	293.0	185.1	105.9	28.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	347.8	326.9	273.5	293.0	185.1	105.9	28.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 6/	248.8	87.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	42.0	17.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-646	-582	-406	-479	-307	-308	-303	-239	-228	-204	-195
en pourcentage du PIB non pétrolier	-11.0	-9.7	-6.4	-7.6	-4.5	-4.6	-4.2	-3.1	-2.8	-2.3	-2.0
PIB non pétrolier aux prix du marché	5,885	6,024	6,328	6,319	6,772	6,725	7,181	7,665	8,245	8,861	9,649

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement de la base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts), plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3b. Gabon : Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24
(Pourcentage du PIB ; milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Eff.	Prog. 1/	Proj.	3e revue 1/	Proj.	Proj.		Proj.		
(Pourcentage du PIB)											
Totale recettes et dons	17,1	16,4	18,2	16,9	18,4	18,8	18,8	19,0	18,9	19,1	19,0
Recettes	17,1	16,4	18,2	16,9	18,4	18,8	18,7	19,0	18,9	19,1	19,0
Recettes pétrolières	5,1	6,6	7,2	6,2	6,9	7,2	6,6	6,1	5,7	5,3	5,0
Recettes non pétrolières	12,0	9,8	11,0	10,6	11,5	11,6	12,0	12,9	13,3	13,7	14,0
Recettes fiscales	10,8	8,9	9,8	9,3	10,6	10,7	11,7	12,5	12,9	13,3	13,6
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	3,6	3,1	3,5	3,2	4,0	4,0	4,6	4,9	5,0	5,1	5,2
Taxes intérieures sur les biens et les services	2,7	1,9	2,0	1,6	2,8	2,8	3,0	3,3	3,4	3,7	3,8
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	3,3	2,8	2,7	2,7	3,0	3,0	3,2	3,4	3,6	3,6	3,7
Autres impôts hors pétrole	1,2	1,0	1,6	1,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Recettes non fiscales	1,2	0,9	1,2	1,4	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total dépenses et prêts nets	22,1	19,0	17,7	18,2	17,1	17,0	17,5	17,8	17,9	17,9	17,9
Dépenses courantes	17,0	15,6	13,5	13,6	13,1	13,0	12,4	12,9	12,9	12,9	12,8
Traitements et salaires	8,8	8,5	7,4	7,5	6,7	6,8	6,4	6,5	6,7	6,8	6,9
Biens et services	3,0	1,9	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Paiements d'intérêts	2,3	2,5	2,5	2,4	2,6	2,4	2,3	2,7	2,6	2,5	2,3
Transferts et subventions	2,9	2,7	2,2	2,2	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9
dont : subventions produits pétroliers	0,3	0,4	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	4,9	1,5	2,7	2,6	3,7	3,2	5,0	4,9	5,0	5,0	5,1
Financées sur ressources intérieures	2,0	0,8	0,9	0,9	1,9	1,3	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5
Financées sur ressources extérieures	2,9	0,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,8	2,7	2,6	2,6	2,6
Prêts nets	0,3	0,9	1,0	1,1	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptes spéciaux 2/	-0,3	0,8	0,5	0,9	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements)	-5,0	-2,6	0,5	-1,3	1,3	1,8	1,4	1,1	1,1	1,2	1,2
Ajustement base caisse 3/	-1,6	-0,8	-1,1	-0,3	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Solde global (base caisse)	-6,6	-3,4	-0,6	-1,6	1,5	1,7	1,5	1,2	1,1	1,2	1,2
Financement total	6,6	3,4	0,6	1,6	-1,5	-1,7	-1,5	-1,2	-1,1	-1,2	-1,2
Emprunts extérieurs (net)	1,7	-1,8	-0,9	0,0	-1,7	-1,6	1,8	0,7	-0,8	-0,9	-1,4
Tirages	2,9	0,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,8	2,7	2,6	2,6	2,6
Amortissement	-2,9	-3,5	-1,9	-1,6	-3,5	-2,8	-6,7	-2,0	-3,4	-3,5	-4,0
Arriérés (réduction = -)	1,8	-0,3	-0,8	-0,2	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Refinancement (euro-obligations)	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts intérieurs (net)	5,0	-1,7	-2,7	-1,8	-3,8	-3,8	-5,1	-1,9	-1,6	-1,6	-1,5
Système bancaire	6,1	-1,2	0,0	0,7	-0,8	-0,3	-2,1	0,1	-1,2	-1,2	-1,3
Secteur non bancaire 4/	-1,1	-0,6	-2,7	-2,5	-3,1	-3,4	-2,9	-2,0	-0,4	-0,3	-0,2
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-0,1	6,9	4,2	3,4	4,0	3,7	1,8	0,0	1,3	1,2	1,7
Financement exceptionnel (hors FMI)	...	5,6	3,0	2,2	2,9	3,0	1,1	0,0	1,3	1,2	1,1
Écart résiduel	...	1,3	1,2	1,2	1,1	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,6
FMI-MEDC	...	1,3	1,2	1,2	1,1	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
Total recettes et dons	1,424	1,423	1,722	1,581	1,842	1,868	1,929	2,042	2,154	2,298	2,458
Total dépenses et prêts nets	1,840	1,649	1,679	1,702	1,711	1,692	1,806	1,919	2,033	2,156	2,309
Solde global	-416	-226	43	-121	131	176	140	123	121	142	149
Pour mémoire :											
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	2,8	3,6	3,8	3,4	4,7	4,4	7,1	7,4	7,6	7,9	8,5
dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	1,6	0,5	-1,1	0,1	0,1	1,2	3,8	4,6	4,9	5,3	6,1
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-646	-582	-406	-479	-307	-308	-303	-239	-228	-204	-195
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11,0	-9,7	-6,4	-7,6	-4,5	-4,6	-4,2	-3,1	-2,8	-2,3	-2,0
Dette publique (pourcentage du PIB)	64,2	62,9	57,1	60,6	52,9	56,5	55,6	52,5	48,9	45,6	42,5
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	37,4	38,7	39,4	40,0	39,1	40,5	42,3	40,9	38,8	36,3	32,5
Dette intérieure (pourcentage du PIB)	26,8	24,2	17,7	20,6	13,9	16,0	13,3	11,6	10,1	9,3	10,0
dont avances statutaires de la BEAC	5,4	5,2	4,8	4,8	4,5	4,6	4,4	4,2	3,5	2,9	2,3
Stock d'arriérés 5/	9,6	6,3	2,9	3,8	1,8	1,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	1,9	1,3	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	7,7	5,0	2,9	3,1	1,8	1,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements de TVA	4,2	3,8	2,9	3,1	1,8	1,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances exceptionnelles 6/	3,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB aux prix du marché	8,311	8,669	9,475	9,369	10,011	9,937	10,332	10,774	11,375	12,049	12,917

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement de la base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts), plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3c. Gabon : Comptes de l'Administration Centrale, 2016–24
(Pourcentage du PIB hors pétrole, milliards de francs CFA)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
		Eff.	Prog. 1/	Eff.	3e revue 1/	Proj.	Proj.		Proj.		
(Pourcentage du PIB non pétrolier)											
Totale recettes et dons	24.2	23.6	27.2	25.0	27.2	27.8	27.1	26.6	26.1	25.9	25.5
Recettes	24.2	23.6	27.2	25.0	27.2	27.8	26.9	26.6	26.1	25.9	25.5
Recettes pétrolières	7.2	9.5	10.8	9.2	10.2	10.7	9.5	8.6	7.8	7.2	6.7
Recettes non pétrolières	17.0	14.1	16.4	15.8	17.0	17.1	17.3	18.1	18.3	18.7	18.8
Recettes fiscales	15.3	12.8	14.7	13.8	15.7	15.8	16.8	17.5	17.8	18.1	18.3
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	5.1	4.5	5.2	4.7	5.9	5.9	6.6	6.9	6.9	7.0	7.0
Taxes intérieures sur les biens et les services	3.8	2.8	3.1	2.3	4.1	4.1	4.3	4.6	4.7	5.0	5.1
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	4.7	4.1	4.0	4.0	4.5	4.5	4.7	4.8	4.9	4.9	5.0
Autres impôts hors pétrole	1.7	1.4	2.4	2.7	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Recettes non fiscales	1.7	1.3	1.8	2.0	1.3	1.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total dépenses et prêts nets	31.2	27.4	26.5	26.9	25.3	25.2	25.1	25.0	24.7	24.3	23.9
Dépenses courantes	24.0	22.4	20.2	20.1	19.4	19.2	17.8	18.2	17.8	17.5	17.1
Traitements et salaires	12.4	12.2	11.0	11.1	9.9	10.0	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
Biens et services	4.3	2.8	2.2	2.2	2.3	2.4	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
Paiements d'intérêts	3.3	3.6	3.7	3.6	3.8	3.5	3.4	3.8	3.6	3.3	3.1
Transferts et subventions	4.0	3.8	3.3	3.2	3.3	3.4	3.0	2.8	2.7	2.6	2.5
<i>dont : subventions produits pétroliers</i>	0.5	0.6	0.3	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	6.9	2.2	4.0	3.9	5.4	4.7	7.1	6.9	6.9	6.9	6.8
Financées sur ressources intérieures	2.8	1.1	1.3	1.3	2.7	2.0	3.1	3.1	3.2	3.3	3.3
Financées sur ressources extérieures	4.1	1.1	2.8	2.6	2.7	2.7	4.1	3.8	3.7	3.5	3.5
Prêts nets	0.4	1.3	1.5	1.6	0.4	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.3	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 2/	-0.5	1.1	0.7	1.3	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-7.1	-3.8	0.7	-1.9	1.9	2.6	2.0	1.6	1.5	1.6	1.5
Ajustement base caisse 3/	-2.3	-1.2	-1.6	-0.4	0.3	-0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde global (base caisse)	-9.3	-4.9	-0.9	-2.3	2.3	2.5	2.1	1.7	1.6	1.7	1.6
Financement total	9.3	4.9	0.9	2.3	-2.3	-2.5	-2.1	-1.7	-1.6	-1.7	-1.6
Emprunts extérieurs (net)	2.4	-2.6	-1.3	-0.1	-2.5	-2.4	2.6	1.0	-1.1	-1.2	-1.9
Tirages	4.1	1.1	2.8	2.6	2.7	2.7	4.1	3.8	3.7	3.5	3.5
Amortissement	-4.1	-5.1	-2.8	-2.4	-5.2	-4.2	-9.7	-2.8	-4.7	-4.7	-5.4
Arriérés (réduction = -)	2.5	-0.4	-1.3	-0.3	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	8.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Emprunts intérieurs (net)	7.1	-2.5	-4.0	-2.7	-5.7	-5.5	-7.3	-2.6	-2.2	-2.1	-2.0
Système bancaire	8.7	-1.7	0.0	1.1	-1.1	-0.5	-3.0	0.1	-1.6	-1.7	-1.7
Secteur non bancaire 4/	-1.6	-0.8	-4.0	-3.8	-4.5	-5.1	-4.2	-2.8	-0.6	-0.4	-0.3
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	-0.2	10.0	6.3	5.1	5.9	5.5	2.6	0.0	1.7	1.6	2.3
Financement exceptionnel (hors FMI)		8.1	4.5	3.3	4.3	4.4	1.6	0.0	1.7	1.6	1.5
Écart résiduel		1.9	1.8	1.8	1.7	1.1	1.0	0.0	0.0	0.0	0.8
FMI-MEDC		1.9	1.8	1.8	1.7	1.1	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)											
Total recettes et dons	1,424	1,423	1,722	1,581	1,842	1,868	1,929	2,042	2,154	2,298	2,458
Total dépenses et prêts nets	1,840	1,649	1,679	1,702	1,711	1,692	1,806	1,919	2,033	2,156	2,309
Solde global	-416	-226	43	-121	131	176	140	123	121	142	149
Pour mémoire :											
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	3.7	5.2	6.3	5.0	7.6	6.5	10.2	7.4	7.6	7.9	8.5
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	1.6	0.5	-1.2	0.1	0.1	1.3	4.1	4.6	4.9	5.3	6.1
Solde globale (pourcentage du PIB)	-7.1	-3.8	0.7	-1.9	1.9	2.6	2.0	1.1	1.1	1.2	1.2
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-646	-582	-406	-479	-307	-308	-303	-239	-228	-204	-195
En pourcentage du PIB non pétrolier	-11.0	-9.7	-6.4	-7.6	-4.5	-4.6	-4.2	-3.1	-2.8	-2.3	-2.0
Recettes pétrolières (pourcentage du PIB pétrolières)	17.4	21.7	21.7	19.1	21.4	22.4	21.7	21.1	20.6	20.2	19.7
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	90.7	90.6	85.6	89.8	78.3	83.5	80.1	68.5	62.8	57.0	54.4
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	52.8	55.7	59.0	59.2	57.8	59.9	60.9	53.4	49.8	45.4	41.6
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	37.9	34.8	26.5	30.6	20.5	23.7	19.1	15.1	13.0	11.6	12.8
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	7.7	7.5	7.2	7.2	6.7	6.7	6.3	3.8	3.5	2.9	2.3
Stock d'arriérés (pourcentage du PIB) 5/	13.5	9.1	4.3	5.6	2.7	1.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	2.7	1.9	0.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	10.9	7.2	4.3	4.6	2.7	1.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	5.9	5.4	4.3	4.6	2.7	1.6	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 6/	4.2	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	5,885	6,024	6,328	6,319	6,772	6,725	7,181	7,665	8,245	8,861	9,649

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement de la base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts), plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 4a. Gabon : Financement du Déficit Budgétaire, 2017–20
(Milliards de francs CFA)

	2017	2018		2019		2020
	Eff.	Prog. 1/	Proj.	3e revue 1/	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)					
A. Solde budgétaire (base caisse)	296,6	59,6	146,5	-152,4	-166,8	-152,4
B. Autres besoins de financement	695,4	716,8	550,2	918,3	946,9	1423,1
Amortissement (arriérés compris)	581,9	507,5	478,9	617,9	613,0	1000,1
Extérieurs	331,8	259,4	170,4	354,4	345,0	695,4
Amortissement exigible	306,3	179,4	149,8	354,4	283,2	695,4
Arriérés sur amortissement	25,5	80,0	20,7	0,0	61,8	0,0
Intérieurs	250,1	248,1	308,5	263,5	267,9	304,7
Rachats bon du Trésor	93,2	164,3	229,5	188,4	190,3	229,8
Moratoire dette	134,5	84,9	76,3	72,6	72,6	75,0
Autres	22,4	-1,0	2,7	2,5	5,0	0,0
BEAC	82,8	81,0	0,1	121,5	123,5	294,5
Remboursement des avances statutaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépôts	82,8	81,0	0,1	121,5	123,5	294,5
Remboursement des arriérés TVA	20,9	53,3	33,9	88,5	187,1	77,7
Autres (coûts de restructuration compris)	7,8	20,0	32,8	64,5	12,0	50,8
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	2,1	15,9	4,5	0,0	11,4	0,0
C=A+B Total besoins de financement	992,0	776,4	696,7	765,8	780,1	1270,7
D. Source de financement identifiées	390,2	380,1	375,5	364,6	412,4	1083,7
Extérieures	177,8	175,1	165,8	183,6	183,6	878,7
Financement projet (ext.)	65,3	175,1	165,8	183,6	183,6	293,2
Refinancement euro-obligations (ext.)	112,5	0,0	0,0	0,0	0,0	585,4
Intérieures	212,5	205,0	209,7	181,0	228,8	205,0
Émission bons du Trésor	112,9	150,0	85,1	120,0	167,8	150,0
	75,2		53,9		0,0	0,0
			67,5			
Produits de privatisation	0,0	39,0	0,0	26,0	26,0	50,0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	24,3	16,0	3,2	35,0	35,0	5,0
E=C-D Écart de financement	601,8	396,3	321,2	401,2	367,6	187,0
F. Financement extérieur exceptionnel	487,8	284,2	207,3	288,7	295,5	115,0
Multilatéral	438,6	235,0	158,1	239,5	246,3	115,0
BAfD	328,0	65,0	0,0	0,0	131,2	0,0
Banque mondiale	110,7	0,0	0,0	239,5	115,1	115,0
Autres (AFRIEXIM)	0,0	170,0	158,1	0,0	0,0	0,0
Bilatéral	49,2	49,2	49,2	49,2	49,2	0,0
France	49,2	49,2	49,2	49,2	49,2	0,0
E-F Besoins de financement résiduels	113,9	112,1	113,9	112,6	72,1	72,0
FMI-MEDC	113,9	112,1	113,9	112,6	72,1	72,0
Écart	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>						
Encours des dépôts de l'État à la BEAC	314,9	396,0	315,0	517,4	438,4	732,9

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

Table 4b. Gabon : Financement du Déficit Budgétaire, 2017–20

(Pourcentage du PIB)

	2017	2018		2019		2020
	Est.	Prog. 1/	Proj.	3e revue 1/	Proj.	Proj.
	(en pourcentage du PIB)					
A. Solde budgétaire (base caisse)	3,4	0,6	1,6	-1,5	-1,7	-1,5
B. Autres besoins de financement	8,0	7,6	5,9	9,2	9,5	13,8
Amortissement (arriérés compris)	6,7	5,4	5,1	6,2	6,2	9,7
Extérieurs	3,8	2,7	1,8	3,5	3,5	6,7
Amortissement exigible	3,5	1,9	1,6	3,5	2,8	6,7
Arriérés sur amortissement	0,3	0,8	0,2	0,0	0,6	0,0
Intérieurs	2,9	2,6	3,3	2,6	2,7	2,9
Rachats bon du Trésor	1,1	1,7	2,4	1,9	1,9	2,2
Moratoire dette	1,6	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7
Autres	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
BEAC	1,0	0,9	0,0	1,2	1,2	2,9
Remboursement des avances statutaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépôts	1,0	0,9	0,0	1,2	1,2	2,9
Remboursement des arriérés TVA	0,2	0,6	0,4	0,9	1,9	0,8
Autres (coûts de restructuration compris)	0,1	0,2	0,4	0,6	0,1	0,5
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
C=A+B Total besoins de financement	11,4	8,2	7,4	7,6	7,8	12,3
D. Source de financement identifiées	4,5	4,0	4,0	3,6	4,2	10,5
Extérieures	2,1	1,8	1,8	1,8	1,8	8,5
Financement projet (ext.)	0,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,8
Refinancement euro-obligations (ext.)	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7
Intérieures	2,5	2,2	2,2	1,8	2,3	2,0
Émission bons du Trésor	1,3	1,6	0,9	1,2	1,7	1,5
Produits de privatisation	0,0	0,4	0,0	0,3	0,3	0,5
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0,3	0,2	0,0	0,3	0,4	0,0
E=C-D Écart de financement	6,9	4,2	3,4	4,0	3,7	1,8
F. Financement extérieur exceptionnel	5,6	3,0	2,2	2,9	3,0	1,1
Mutlilatéral	5,1	2,5	1,7	2,4	2,5	1,1
BAfD	3,8	0,7	0,0	0,0	1,3	0,0
Banque mondiale	1,3	0,0	0,0	2,4	1,2	1,1
AFREXIM	0,0	1,8	1,7	0,0	0,0	0,0
Bilatéral	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
France	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
E-F Besoins de financement résiduels	1,3	1,2	1,2	1,1	0,7	0,7
FMI-MEDC	1,3	1,2	1,2	1,1	0,7	0,7

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118)

Tableau 5. Gabon : Situation Monétaire, 2016–20

	2016	2017	2018				2019				2020		
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
			Eff.	Eff.	Eff.	Prog. 1/	Proj.	Eff.	Eff.	Proj.		3e revue 1/	Proj.
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)													
Avoirs extérieurs nets	445	549	369	487	449	650	600	543	519	469	827	875	1306
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	358	307	232	216	223	422	419	463	450	341	600	693	1125
Avoirs extérieurs	487	537	461	455	512	764	766	818	804	699	1054	1113	1621
Passifs extérieurs	-129	-230	-229	-239	-289	-342	-348	-355	-354	-358	-454	-420	-497
<i>dont</i> : crédit FMI	0	111	111	113	169	223	228	232	232	235	336	300	367
Banques créatrices de monnaie	88	242	137	271	226	228	182	80	69	129	228	182	182
Avoirs extérieurs	318	367	272	359	313	327	312	226	226	287	327	312	312
Passifs extérieurs	-229	-125	-135	-88	-87	-99	-131	-146	-157	-158	-99	-131	-131
Avoirs intérieurs nets	1705	1420	1600	1714	1781	1602	1672	1728	1693	1761	1715	1727	1712
Crédit intérieur	1813	1668	1768	1863	1960	1849	1931	1952	1927	1937	1962	1986	1971
Créances sur les administrations publiques (net)	598	533	756	792	880	717	812	849	824	813	754	760	609
Créances sur l'administration centrale (net)	654	599	796	827	880	783	848	889	859	845	820	796	646
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	221	249	452	451	485	280	366	502	476	463	271	314	87
BEAC, créances sur l'administration centrale	453	564	564	566	622	676	681	685	684	688	789	753	820
Avances statutaires	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453
Utilisation du crédit du FMI	0	111	111	111	169	223	228	232	232	235	336	300	367
Autres	0,2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0	0,5	0,5
Passifs envers l'administration centrale	-232	-315	-111	-115	-138	-396	-315	-183	-209	-225	-517	-438	-733
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-150	-47	-40	-10	-11	115	-9	-11	-12	-12	-6	-133	-427
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-82	-268	-71	-104	-127	-511	-306	-172	-196	-213	-511	-306	-306
Banques créatrices de monnaie (net)	433	415	413	425	435	503	483	426	419	382	549	482	559
Créances sur l'administration centrale	622	529	515	538	549	616	542	481	473	463	662	542	618
Passifs envers l'administration centrale	-189	-113	-102	-113	-114	-113	-59	-55	-54	-81	-113	-59	-59
Créances sur les organismes publics (net)	-56	-66	-40	-36	0	-66	-36	-39	-36	-31	-66	-36	-36
Créances hors administrations (net)	1114	1069	973	1036	1080	1132	1119	1063	1068	1124	1208	1225	1361
Autres postes (net)	-108	-248	-169	-149	-179	-248	-258	-224	-234	-176	-248	-258	-258
Monnaie au sens large (M2)	2049	1969	1968	2201	2229	2251	2278	2271	2213	2230	2542	2602	3018
Numéraire	352	305	385	364	527	343	385	369	323	327	388	397	460
Dépôts	1697	1640	1664	1868	1865	1908	1893	1903	1889	1903	2154	2205	2558
Pour mémoire :	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Monnaie au sens large (M2)	-5,2	-3,9	-2,9	17,5	23,0	14,3	15,7	14,2	16,0	14,5	12,9	14,2	16,0
Base monétaire	-28,4	-10,3	28,4	7,3	6,3	23,9	27,8	27,9	20,1	19,7	22,3	27,9	20,1
Crédit à l'économie	-5,6	-3,0	-11,4	-4,0	4,7	5,9	6,2	9,3	8,5	8,6	6,7	9,7	11,2
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	18,2	17,3	17,4	17,5	18,0	18,8	19,1	17,4	18,0	18,8
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	24,7	22,7	23,8	24,3	26,2	29,2	32,1	25,4	26,2	29,2
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2,8	3,2	3,3	3,1	3,0	2,8	2,8	2,8	3,0	2,9	2,8	2,8	2,6

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (7 décembre 2018 ; EBS/18/118).

Tableau 6. Gabon : Indicateurs de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2010–19

(Pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 mars
Fonds propres										
Fonds propres régl./actifs pondérés risques ^{1,2}	24,7	12,9	10,9	12,3	9,4	8,3	8,1	12,9	13,7	15,1
Qualité des actifs										
Créances improductives (brutes)/créances totales (brutes)	3,2	2,8	2,5	2,7	4,1	5,3	6,6	9,1	9,6	11,4
Créances improductives moins provisions/fonds propres réglementaires	1,9	-5,0	-2,6	-0,5	0,3	12,9	17,3	13,7	11,9	18,5
Produit et rentabilité										
Rendement des fonds propres	15,5	24,8	23,3	19,6	21,5	13,5	36,8	22,4
Rendement des actifs ³	2,9	2,7	2,3	2,1	2,1	1,3	3,4	2,5
Liquidité										
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	158,5	129,5	143,2	125,2	112,9	148,3	134,0	157,1	169,7	206,9
Total dépôts/total des prêts (non interbancaires)	114,7	122,6	115,9	108,6	105,5	113,8	108,4	106,5	115,8	122,8
Créances										
Créances brutes (milliards FCFA)	1096	1313	1668	1871	1895	1764	1927	1768	1843	1648
Créances brutes (variation annuelle en %)	...	19,8	27,0	12,1	1,3	-6,9	9,2	-8,2	4,2	-4,5

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1 Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord sur les fonds propres de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres Tier 2 à concurrence de 1,25% des actifs pondérés des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres Tier 1 et du minimum des fonds propres Tier 1 et Tier 2.

2 Les actifs pondérés des risques sont estimés à partir des pondérations de risque suivantes : 0 % - réserves en monnaie nationale et devises et créances sur la banque centrale ; 100 % - tous les autres actifs.

3 Ratio des bénéfices après impôts rapportés à la moyenne des actifs totaux en début et fin de période.

Tableau 7. Gabon : Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2019–31

	Projection												
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)													
Principal	0,0	0,0	6,0	23,8	47,6	47,6	47,6	47,6	41,7	23,8	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	5,4	5,3	5,2	4,6	3,8	2,9	2,1	1,2	0,6	0,3	0,2	0,2
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)													
Principal	0,0	6,0	23,8	47,6	70,0	77,4	77,4	71,5	53,6	29,8	7,5	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,5	8,6	15,7	33,2	55,8	76,9	83,0	81,6	74,3	55,2	30,6	7,8	0,2
Total obligations sur base crédit existant/prospectif													
En millions de DTS	0,5	14,6	39,5	80,8	125,8	154,3	160,4	153,1	127,9	85,0	38,0	7,8	0,2
En millions de dollars	0,6	20,6	56,0	115,2	179,9	220,7	229,5	219,0	182,9	121,6	54,4	11,1	0,3
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,0	0,3	0,7	1,4	2,1	2,4	2,3	2,1	1,6	1,0	0,4	0,1	0,0
En pourcentage du service de la dette 1/	0,1	2,9	7,6	13,8	20,2	20,0	17,1	13,6	10,5	12,1	3,2	0,7	0,0
En pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,3	0,6	0,9	1,0	0,9	0,8	0,7	0,4	0,2	0,0	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,1	1,1	2,2	3,7	4,8	5,0	4,6	4,0	3,1	1,9	0,8	0,2	0,0
En pourcentage de la quote-part	0,2	6,7	18,3	37,4	58,2	71,4	74,3	70,9	59,2	39,4	17,6	3,6	0,1
Encours crédit du FMI													
En millions de DTS	375,1	464,4	458,5	434,6	387,0	317,1	239,7	162,3	90,8	37,2	7,5	0,0	0,0
En millions de dollars	527,2	656,6	650,3	619,7	553,6	453,5	342,8	232,1	129,9	53,3	10,7	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	7,2	8,9	8,4	7,5	6,4	4,9	3,4	2,2	1,1	0,4	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette	61,8	93,5	87,9	74,1	62,0	41,2	25,6	14,4	7,5	5,3	0,6	0,0	0,0
En pourcentage du PIB	3,1	3,7	3,5	3,1	2,6	2,0	1,4	0,9	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	44,4	33,9	25,8	20,1	14,8	10,3	6,8	4,2	2,2	0,9	0,2	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	173,6	215,0	212,2	201,2	179,2	146,8	111,0	75,1	42,0	17,2	3,4	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	89,3	89,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	0,0	0,0	23,8	47,6	70,0	77,4	77,4	71,5	53,6	29,8	7,5	0,0	0,0
Pour mémoire :													
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	7 305	7 354	7 702	8 233	8 637	9 219	9 982	10 636	11 425	12 430	13 643	15 115	16 887
Service de la dette (millions de dollars)	852	702	740	837	892	1 102	1 341	1 610	1 741	1 003	1 699	1 603	0
PIB nominal (millions de dollars)	17 014	17 649	18 580	19 765	21 056	22 739	24 223	25 854	27 741	29 888	31 856	34 012	36 016
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)													
Quote-part (millions de DTS)	1 187	1 938	2 522	3 085	3 736	4 389	5 042	5 471	5 874	6 243	6 579	6 906	7 232
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total du service de la dette comprend les remboursements au FMI.

Tableau 8. Gabon : Calendrier de Décaissement et des Dates de Revue de l'Accord Élargi, 2019–20

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Calendrier actuel	Nouveau calendrier proposé		Pourcentage de la quote-part 1/
		Montant (millions de DTS)	Montant (millions de DTS)	Montant (millions de dollars)	
19 juin 2017	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	71.430		96.649	33.069
1er décembre 2017	Observation des critères de réalisation à fin juin 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue	71.430		98.615	33.069
1er juin 2018	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue	71.430		100.618	33.069
1er décembre 2018	Observation des critères de réalisation à fin juin 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue	71.430		100.618	33.069
1er juin 2019	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue	71.430	44.670	63.032	20.681
1er décembre 2019	Observation des critères de réalisation à fin juin 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue	71.430	44.670	63.032	20.681
30 avril 2020	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue	35.820	89.340	126.125	41.361
	Total	464.400		648.990	215.000

Projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon est de 216,0 millions de DTS.

Annexe I. Exécution des Conseils Passés du FMI (Article IV, 2015)

Conseils du FMI	État d'exécution	Observations
Politique budgétaire et gestion des finances publiques		
Éliminer les exemptions et exonérations fiscales inefficaces et coûteuses	En cours	En partie exécuté. La liste des produits exemptés dans le cadre de la lutte contre « la vie chère » n'a pas été sensiblement réduite.
Élargir la base d'imposition des recettes non pétrolières en améliorant l'administration fiscale	En cours	Alors que le plan des autorités gabonaises visant à créer une Autorité chargée des recettes a été mis de côté, le Département des finances publiques (FAD) a envoyé au Gabon de nombreuses missions d'AT dont les recommandations ont été d'élargir la base d'imposition, notamment d'instituer un impôt sur le patrimoine.
Moderniser le système de ristourne des droits de douane	Exécuté	Avec une AT de FAD.
Adopter une approche fondée sur les risques pour le remboursement de la TVA	En cours	Un compte spécial a été ouvert à la Banque centrale pour le remboursement de la TVA
Annuler l'interdiction d'importer des véhicules de plus de trois ans	Exécuté	Cette interdiction a été annulée en 2017.
Revoir le régime de la politique fiscale	Exécuté	Le régime de la politique fiscale a été revu par une mission d'AT de FAD.
Renforcer le contrôle de la masse salariale	En cours	En partie exécuté. Parmi les réformes mises en œuvre figurent : incitations à la retraite anticipée, gel des recrutements, élimination d'un système d'incitations inefficace et améliorations de la gestion des ressources humaines telles que recrutements et promotions fondés sur le mérite.
Réformer les subventions aux carburants	Exécuté	Après l'élimination des subventions au gazole à usage commercial en 2014, l'importation de carburants a été libéralisée en 2015. La réforme des subventions au pétrole et au gazole a été mise en œuvre en 2016.
Réformer la budgétisation fondée sur les résultats	En cours	À la suite de l'adoption de la loi organique (LOLFEB) en 2015, une nouvelle classification des programmes a été appliquée et est actuellement utilisée pour les lois de finances. La documentation budgétaire connexe reste à améliorer et à achever.
Politiques relatives au secteur financier		
S'attaquer à la situation financière des banques publiques fragiles	En cours	Les autorités ont nommé des administrateurs pour les trois banques publiques. Une banque publique insolvable a été liquidée.
Créer des bureaux de crédit et améliorer le fonctionnement des registres fonciers et commerciaux	En cours	

Conseils du FMI	État d'exécution	Observations
Simplifier les procédures d'enregistrement et d'application des garanties de prêts	En cours	
Renforcer le respect des droits des créanciers	En cours	
Politiques structurelles		
Améliorer la qualité des projets d'investissement	En cours	Une AT en matière d'évaluation de la gestion des finances publiques (PIMA) a été achevée en 2019.
Améliorer le climat des affaires	En cours	Un guichet unique pour les Entreprises a été créé dans la Zone économique spéciale. Des plans visant à l'étendre au reste de l'économie sont en cours d'élaboration.
Améliorer la législation du marché du travail	En cours	Un avant-projet du nouveau Code du travail, établi par le Ministère du travail, est actuellement examiné par les parties prenantes, y compris la société civile. Il sera ensuite soumis au Conseil des Ministres.
Renforcer les efforts de lutte contre la corruption et le cadre LCB/FT	En cours	Un nouveau président de l'entité anti-corruption a été nommé et le gouvernement a pris plusieurs mesures spécifiques à la suite de grandes affaires de corruption récentes, parmi lesquelles la révocation du Vice-Président et du Ministre des forêts, impliqués dans le scandale des exportations du bois précieux « Kewazingo ». En outre, d'autres hommes politiques populaires ont été traduits en justice pour corruption mais, jusqu'à présent, aucun n'entre eux n'a été jugé coupable. En ce qui concerne la LCB/FT, le Gabon fait toujours l'objet de la surveillance de l'organisme régional de type GAFI (FSRB) pour les pays de la CEMAC (GABAC) par suite des grosses déficiences révélées durant la dernière évaluation de la LCB/FT (2013). La prochaine évaluation est fixée à 2021.
Améliorer les statistiques		
Remédier aux déficiences des statistiques économiques	En cours	D'importants progrès ont été réalisés : un organisme statistique national a été créé, un recensement de la population a été adopté, une enquête auprès des ménages a été effectuée, l'établissement de données sur le PIB trimestriel a commencé, des enquêtes sur la santé et auprès des entreprises sont en cours de réalisation et des travaux sur les indicateurs de haute fréquence ont été amorcés. Le Gabon a soumis ses statistiques budgétaires pour l'établissement des SFP en 2018 et est le premier pays de la CEMAC à l'avoir fait.

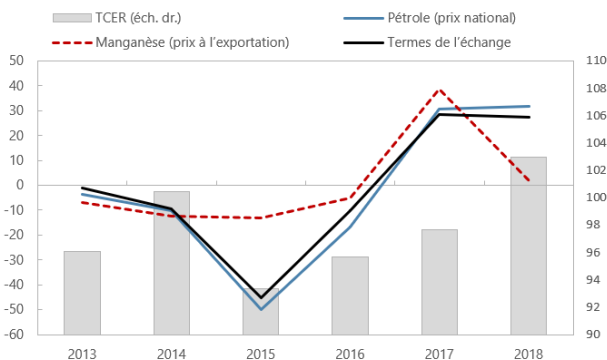
Annexe II. Évaluation du Secteur Extérieur

La position extérieure du Gabon pour 2019 est sensiblement plus faible que ne l'impliquent les fondamentaux et les politiques souhaitables à moyen terme. Le déficit des transactions courantes s'est réduit en 2018, sous l'effet d'une hausse des exportations de pétrole et de manganèse ainsi que du rééquilibrage budgétaire en cours de réalisation dans le cadre du programme. Néanmoins, il est nécessaire de poursuivre les réformes budgétaires et de continuer à améliorer la compétitivité structurelle pour renforcer la position extérieure.

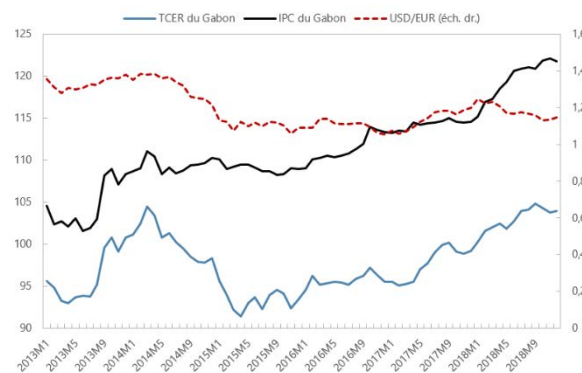
- 1. En 2018, les termes de l'échange ont continué à s'améliorer et le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié.** Les termes de l'échange se sont améliorés de 27 %, principalement sous l'effet d'une hausse des prix du pétrole, qui ont augmenté de 32 % (Graphique A1). En dépit de la dépréciation de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport au dollar, le TCER s'est apprécié de 5 % par suite d'une augmentation des prix intérieurs.
- 2. Le déficit des transactions courantes a continué à se réduire sous l'effet de la croissance des exportations aussi bien pétrolières que non pétrolières.** Ce déficit a été estimé à -3,2 % du PIB en 2018, contre -6,9 % du PIB en 2017. Les exportations se sont accrues de 14,0 % (en glissement annuel) en 2018, les exportations pétrolières et non pétrolières augmentant de 18,4 % et 7,0 % (en glissement annuel), respectivement, tandis que, en pourcentage du PIB, les importations ont légèrement baissé (-2,0 %). Côté épargne et investissement, le rééquilibrage budgétaire semble avoir joué un rôle dans la réduction du déficit des transactions courantes, l'écart épargne-investissement du secteur public faisant place à un excédent. En 2019, le déficit des transactions courantes devrait tomber à -1,1 % du PIB et une amélioration est attendue pour le moyen terme sous l'effet d'une augmentation des exportations non pétrolières, en particulier dans les secteurs du manganèse et de l'agro-industrie.
- 3. Les investissements directs étrangers sont restés le moteur des entrées de financement extérieur.** Ils ont été estimés à 8,2 % du PIB en 2018, niveau lié pour sa plus grande part au secteur non pétrolier. Les décaissements de dette extérieure au titre du financement de projets et du financement extérieur (hors FMI) sont tombés à 4 % du PIB, contre 6 % en 2017, sous l'effet d'une baisse de l'aide budgétaire extérieure. Le montant imputé des actifs extérieurs nets du Gabon à la BEAC s'est accru pour la première fois depuis 2013.
- 4. Cette analyse repose dans une grande mesure sur les estimations des services du FMI, en raison des limitations des données.** Les statistiques de balance des paiements officielles sont fournies avec retard, les dernières séries officielles communiquées remontant à 2016. Ces données comportent des lacunes, parmi lesquelles les activités d'exclusion en Zone économique spéciale. Le manque de données disponibles pour les missions d'AT sur la position extérieure globale nette et les séries connexes empêche en outre l'utilisation de l'approche de la viabilité extérieure à des fins d'évaluation du taux de change. Les autorités s'efforcent de remédier à ces problèmes avec l'assistance technique du FMI.

Graphique A1. Gabon : Évolution du Secteur Extérieur, 2013–18

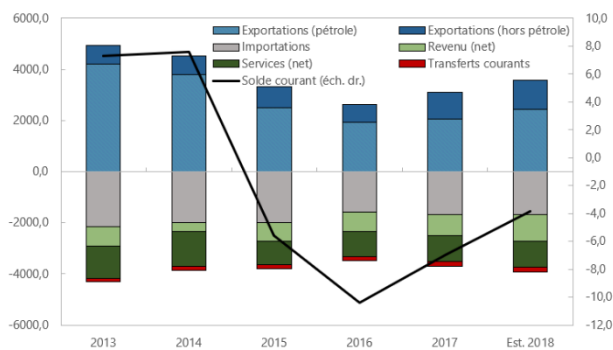
Prix des Produits de Base, Termes de l'Échange, 2013–18
(Variation en pourcentage, échelle de gauche ; indice de TCER, échelle de droite)



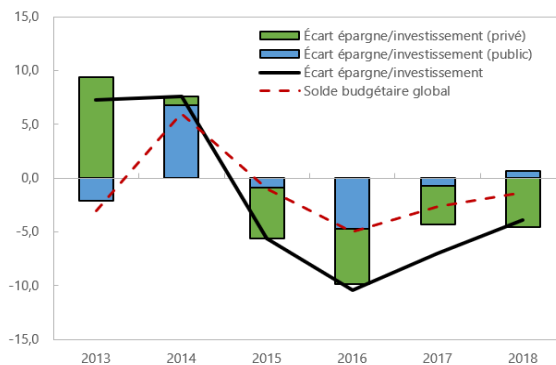
TCER, IPC et Taux de Change Dollar/Euro, 2013–18
(Indice, échelle de gauche ; \$EU/euro, échelle de droite)



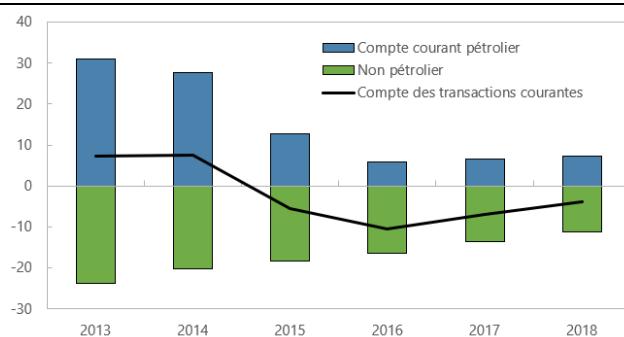
Contribution au Solde des Transactions Courantes, 2013–18
(Milliards de CFA, échelle de gauche ; % du PIB, échelle de droite)



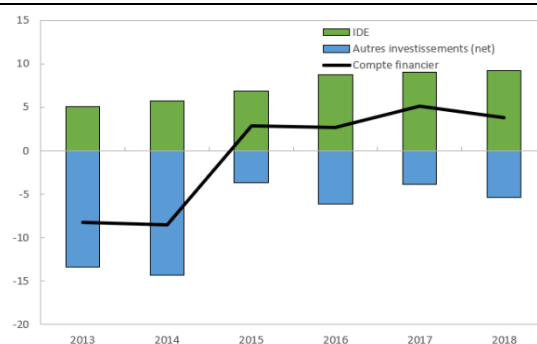
Solde Épargne-Investissement, 2013–18
(Pourcentage du PIB)



Solde des Transactions Courantes des Secteurs Pétrolier et Non Pétrolier, 2013–18
(Pourcentage du PIB)



Compte Financier, 2013–18
(Pourcentage du PIB)



Source : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

5. Les estimations sur la base de la méthodologie d'évaluation simplifiée du solde extérieur (EBA-Lite)¹ laissent penser que le taux de change de 2018 est surévalué de 6 à 17 % (Tableau A.1). Cette approche consiste à estimer les normes du solde des transactions courantes et du TCER à l'aide de régressions portant sur plusieurs pays et des paramètres des politiques souhaitables. Les « écarts » ou déviations des valeurs effectives corrigées des variations cycliques par rapport à ces normes sont utilisés pour assurer une évaluation éclairée du taux de change. L'approche du solde des transactions courantes donne pour ce solde une norme égale à -0,2 % du PIB, alors que son niveau effectif, corrigé des variations cycliques, est de -4,9 % du PIB. Il s'ensuit un écart de -4,7 % du PIB, dont un écart de politique de 0,6 % entre les niveaux effectifs de 2018 et les paramètres des politiques souhaitables, en particulier la politique budgétaire et la variation des réserves². L'approche du TCER donne pour ce taux une norme égale à 4,57 sur la base des fondamentaux et des paramètres de la politique souhaitable correspondante, contre un niveau effectif de 4,63 (exprimé en logarithmes).

Tableau A1. Gabon : Résultats Révisés des Régressions du Solde Extérieur Selon la Méthode d'Évaluation Simplifiée (EBA-Lite) et du TCER

	Régression du CC ¹	Régression du TCER d'équilibre ¹
Ratio CC/référence TCER ²	-4,9%	4,63
Ratio CC/norme TCER ³	-0,2%	4,57
Écart CC	-4,7%	
dont écart de politique économique	0,6%	2,5%
Résidu	-0,05	0,04
Catastrophes naturelles et conflits	0,1%	-0,3%
Surévaluation du taux de change réel⁴	17%	6%

Source : estimations des services du FMI.

1/ Sur la base de la méthode EBA-lite révisée (2018).

2/ La régression du CC se fonde sur la valeur du compte courant de 2018 corrigé des variations cycliques. Les régressions du TCER se fondent sur la valeur 2018 du TCER.

3/ Pour la régression du CC : norme du CC cohérente sur le plan multilatéral.

4/ L'élasticité de l'écart CC/TCER est de -0,3.

6. La dépendance du Gabon à l'égard des exportations de pétrole justifie la prise en considération d'évaluations plus individualisées du taux de change. Les approches à base de régressions ne tiennent pas compte de facteurs propres aux pays exportateurs de pétrole, en

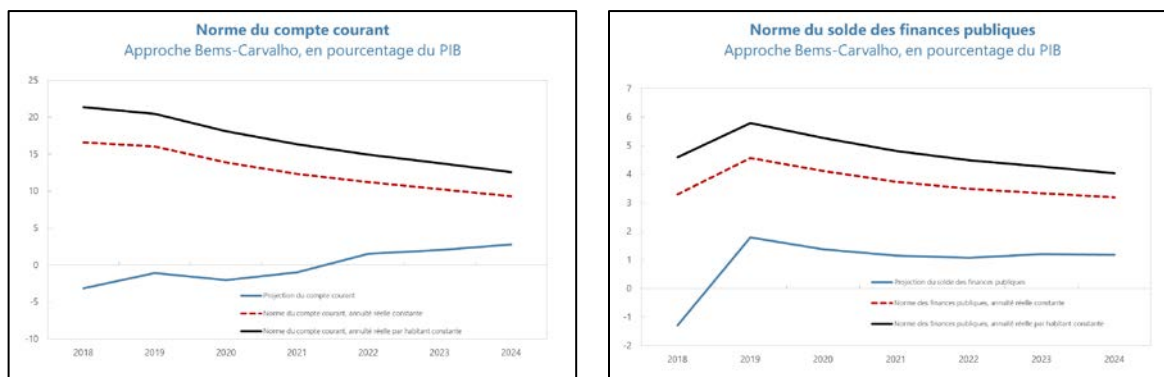
¹ Voir le document de travail 13/272 du FMI pour la méthodologie EBA précédente. Les principales révisions apportées au modèle de régression EBA-Lite fondé sur le compte courant visent à : préciser le rôle des envois de fonds et de l'aide dans le solde extérieur ; tenir compte des chocs (catastrophes naturelles et conflits militaires armés) pour mieux saisir les déterminants du solde extérieur dans les pays auxquelles la méthodologie EBA-Lite est appliquée ; et élargir les déterminants de politique publique aux politiques de prévoyance sociale tout en revoyant les variables de politique financière.

² Ces paramètres sont calibrés de manière à inclure : i) un solde budgétaire corrigé des variations cycliques (1,1 % du PIB) et une variation annuelle des réserves (2,8 % du PIB) conformes aux projections à moyen terme et aux critères de convergence de la CEMAC ; ii) une croissance du crédit privé correspondant à celle du PIB nominal à moyen terme (4 %) ; iii) le niveau souhaité pour les dépenses de santé publique de 2,7 % du PIB, fondé sur un niveau de référence lié à la capacité de dépense du Gabon ; iv) le repère du contrôle des capitaux repose sur le niveau moyen le plus récent pour les divers pays de l'indice de contrôle (0,15) ; et v) le taux d'intérêt réel fixé au taux effectif pour 2018, ce qui implique que la politique monétaire est conforme aux objectifs de production et d'inflation.

particulier de l'épuisement des ressources naturelles qui peut exiger la constitution de réserves supplémentaires pour le lissage de la consommation intergénérationnelle. La présente analyse fait état de deux approches modélisées additionnelles pour rendre compte de ces caractéristiques : un modèle fondé sur la consommation³, qui sert à estimer une norme de solde des transactions courantes reposant sur la valeur actualisée nette (VAN) de la richesse pétrolière future, ainsi que la consommation et l'épargne connexes compatibles avec l'équité intergénérationnelle ; et un modèle fondé sur les investissements⁴, qui suit une approche similaire mais tient compte également de la possibilité d'affecter une partie de la richesse procurée par les ressources au financement d'investissements productifs.

7. Le modèle fondé sur la consommation donne une norme de solde des transactions courantes nettement plus élevée⁵. La rente réelle par habitant issue de la richesse pétrolière et financière étant maintenue constante, ce qui correspond à l'équité intergénérationnelle, la norme du solde des transactions courantes à moyen terme serait de 13 %, contre 3 % selon les projections de base de ce solde, ce qui implique une surévaluation du taux de change de 35 % (Graphique A2). Le modèle laisse penser qu'une norme budgétaire à moyen terme de 4 % du PIB serait compatible avec une équité sous forme de rente réelle par habitant constante, alors que les projections donnent une valeur de 1 %. Ces estimations sont entourées d'incertitudes étant donné le recours à des hypothèses à long terme, en particulier la possibilité de découverte de nouveaux gisements de pétrole ou de changements démographiques pouvant ralentir la croissance de la population, ce qui réduirait la norme du solde des transactions courantes et le degré de surévaluation.

Graphique A2. Gabon : Projections et Estimations des Normes du Solde des Transactions Courantes et du Solde Budgétaire sur la Base du Modèle Fondé sur la Consommation



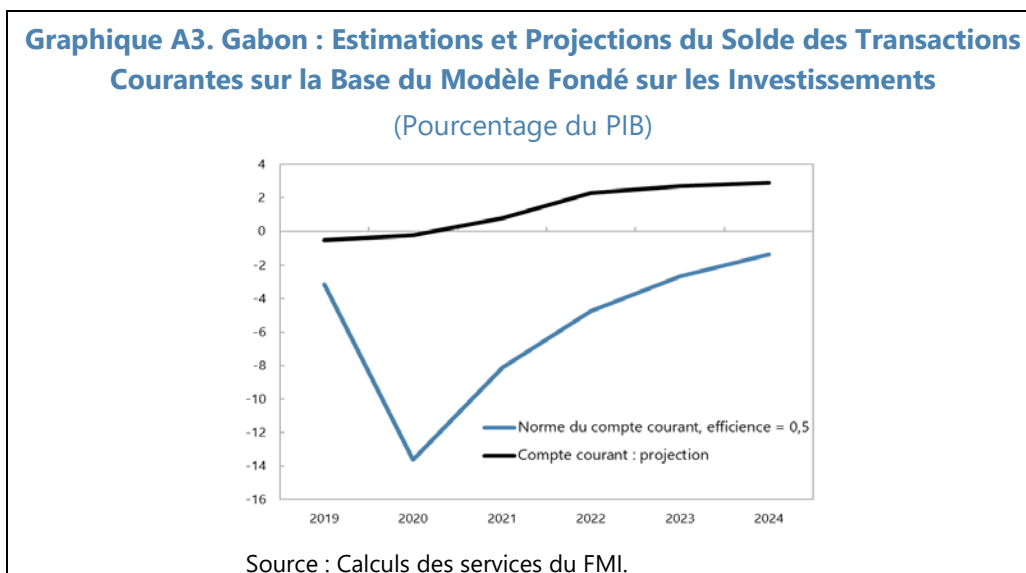
Sources : Autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

³ Voir Bems, R., and I. de Carvalho Filho, 2009, « Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries », IMF Working Paper 09/281.

⁴ Araujo, J.D., B.G. Li, M. Poplawski-Ribeiro and L.-F. Zanna, 2016, « Current Account Norms in Natural Resource Rich and Capital Scarce Economies », Journal of Development Economics, Vol. 120, p. 144–156.

⁵ L'analyse est fondée sur les principales hypothèses suivantes : i) le total des réserves pétrolières est de 2,0 milliards de barils, sur la base des estimations à fin 2018 des réserves prouvées ; une croissance de la population de 1,3 % d'après les statistiques démographiques des Nations Unies ; iii) une croissance de 1 % de la production pétrolière à long terme, par suite d'une baisse de l'offre ; et iv) une élasticité de la balance commerciale de 0,1 sur la base des résultats obtenus pour d'autres pays exportateurs de pétrole (Hakura and Billmeier (2008)).

8. Le modèle fondé sur les investissements donne une norme de solde des transactions courantes plus faible. Un important paramètre de ce modèle est l'efficacité des investissements publics et privés : plus l'inefficacité est forte, plus le niveau optimal des investissements est faible et plus les normes du solde des transactions courantes sont élevées. Sur la base des résultats des récentes évaluations PIMA (2019), l'analyse donne à l'efficacité une valeur de 0,5 (seule la moitié du niveau des investissements est transformée en capitaux productifs), ce qui aboutit à une norme de solde des transactions courantes à moyen terme de 4 % du PIB, niveau inférieur aux projections de référence (Graphique A.3).



9. L'évaluation aboutit à la conclusion que la position extérieure est sensiblement plus faible que ne l'impliquent les fondamentaux à long terme et que le taux de change est surévalué. Cette conclusion est fondée sur diverses approches du solde des transactions courantes et du TCER à base de régressions, qui donnent des résidus relativement faibles et font apparaître que les politiques souhaitables non seulement favorisent la stabilité extérieure mais aussi satisfont aux engagements régionaux à l'appui du rattachement du franc CFA. Les approches à base de modèles fondés sur la consommation et les investissements fournissent une illustration utile des conséquences d'une évolution à la baisse de la base de ressources, qui appelle un renforcement continu de la position extérieure et peut être compensée par des investissements productifs dans le secteur non pétrolier à des fins de diversification de la base d'exportations. L'évaluation globale fait apparaître une surévaluation de 6 à 17 % selon la fourchette des résultats obtenus pour le TCER et le solde des transactions courantes, respectivement, contre 9 à 16 % en 2018. Le résultat sensiblement plus faible est fondé sur un écart de solde des transactions courantes estimé à un niveau inférieur à -4,0 % du PIB et à -4,7 % du PIB. Les données préliminaires laissent penser que les résultats pourraient afficher une amélioration en 2019 étant donné le renforcement prévu du solde des transactions courantes. L'évaluation fondée sur les projections pour 2019 laisse attendre pour ce solde un écart de -2,6 %, ce qui est compatible avec une évaluation de la position « plus faible que les fondamentaux ». En outre, une augmentation des rendements des récents IDE, notamment sous la forme d'une production pétrolière plus forte que prévu, représente un important risque à la hausse à moyen terme qui pourrait lui aussi améliorer la position extérieure.

10. La poursuite de l'ajustement des politiques et de la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la compétitivité structurelle améliorerait davantage la position extérieure. Il s'agit notamment de mesures inscrites au programme, parmi lesquelles figurent le rééquilibrage budgétaire et des efforts visant à accroître l'efficacité des investissements publics, ainsi que des mesures destinées à renforcer la gouvernance et à améliorer le climat des affaires. Outre qu'il est classé à un bas niveau au classement de la Banque mondiale sur la pratique des affaires (169^e sur 190 pays en 2019), le Gabon continue à l'être dans plusieurs indicateurs structurels relatifs aux échanges, notamment l'Indice de facilitation des échanges du Forum économique mondial et l'indice de performance logistique de la Banque mondiale (Graphique A4).

Graphique A4. Gabon : Indicateurs de Compétitivité Structurelle

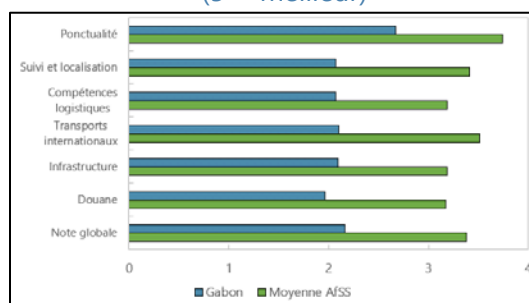
Indice de Facilitation des Échanges du FEM et ses Sous-Composantes (2016) ¹

Rang global (sur 136)	129
Accès au marché intérieur	125
Taux de droits de douane (%)	13,4
Complexité des droits de douane	31
Part des importations en franchise de droits (%)	22,1
Accès au marché extérieur	128
Taux de droits de douane subis (%)	4,7
Marge de préférence dans les marchés de destination	132
Rang au classement des administrations frontalières	119
Indice de service douanier	105
Efficacité des procédures de dédouanement	120
Temps nécessaire à l'importation (documentaire, en heures)	120
Temps nécessaire à l'importation (formalités à la frontière, en heures)	84
Coût d'importation (documentaire) en dollars	170
Coût d'importation (formalités à la frontière) en dollars	1320
Temps nécessaire à l'exportation (documentaire, en heures)	60
Temps nécessaire à l'exportation (formalités à la frontière, en heures)	96
Coût d'exportation (documentaire) en dollars	200
Coût d'exportation (formalités à la frontière) en dollars	163
Irregularités de paiement et pots-de-vin	90
Prévisibilité du temps nécessaire aux formalités d'importation	103
Indice de transparence douanière	86
Rang au classement des infrastructures :	
Infrastructures de transport	119
Services de transport	130
Disponibilité et utilisation des TIC	107
Rang au classement de l'environnement d'exploitation:	110
Protection de la propriété	93
Efficacité et responsabilisation de l'administration	118
Accès au crédit	124
Ouverture à la participation étrangère	109
Sécurité matérielle	82

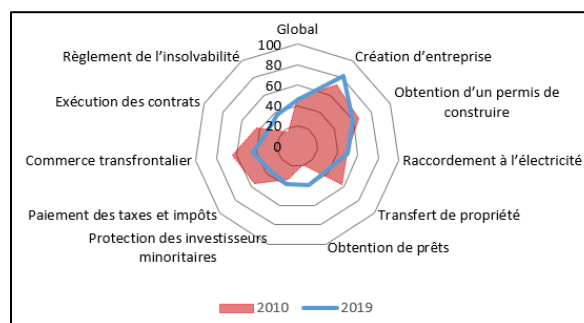
¹ Classement, sauf indication contraire. En rouge : classement dans le quartile inférieur. En vert : classement dans le quartile supérieur.

Sources : Banque mondiale ; Forum économique mondial.

Indice de Performance Logistique de la Banque Mondiale, 2018 (5 = meilleur)



Pratique des Affaires : Distance jusqu'à la Frontière (Meilleures performances = 100)



Annexe III. Matrice d'Évaluation des Risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Effet éventuel	Riposte recommandée
Risques intérieurs			
Perturbations de la production intérieure de pétrole causées par le vieillissement des gisements et une production plus basse que prévu des nouveaux projets.	Moyenne	Moyen Les recettes budgétaires et les exportations sont sensibles à une baisse de la production pétrolière, avec retombées éventuelles sur le secteur non pétrolier et le secteur des administrations publiques.	Utiliser les volants budgétaires pour préserver temporairement les dépenses prioritaires et soutenir l'activité des secteurs non pétroliers au cours des arrêts de production. Renforcer l'entretien des installations et planifier un niveau adéquat d'investissement pour remises en état, et encourager la prospection et la découverte de nouveaux gisements.
Détérioration de la situation politique intérieure.	Moyenne	Moyen Étant donné l'impression croissante de mauvaise gouvernance et de corruption, il peut être difficile de préserver un consensus durable pour le gouvernement du pays. Cela pourrait compromettre les gains acquis en matière de stabilisation macroéconomique au cours de ces trois dernières années et faire dérailler les réformes essentielles.	Faire part des avantages du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de l'approche de gestion économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption.
Détérioration de la situation politique intérieure.	Moyenne	Moyen Étant donné l'impression croissante de mauvaise gouvernance et de corruption, il peut être difficile de préserver un consensus durable pour le gouvernement du pays. Cela pourrait compromettre les gains acquis en matière de stabilisation macroéconomique au cours de ces trois dernières années et faire dérailler les réformes essentielles.	Faire part des avantages du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de l'approche de gestion économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption.
Risques de retombées			
Croissance mondiale plus faible que prévu.	Moyenne (E.U.) Élevée (Europe) Élevée (Chine) Moyenne (grandes économies émergentes en difficulté)	Moyen Effet défavorable sur la croissance sous la forme d'une réduction des entrées de capitaux d'investissement direct étranger et de l'aide extérieure. La demande de produits d'exportation et leur prix baisseraient, ce qui nuirait à l'économie nationale.	Renforcer les volants budgétaires par la mobilisation de recettes intérieures et accroître l'efficacité de l'investissement public. Dynamiser l'aide extérieure par une plus grande conformité aux conditions des bailleurs de fonds et souligner les avantages et besoins de la stratégie de développement du Gabon.
Intensification du protectionnisme et rejet du multilatéralisme.	Élevée	Fort La demande de produits d'exportation et leur prix baisseraient, ce qui nuirait à l'économie nationale.	Continuer à améliorer le climat des affaires pour attirer d'autres investissements et diversifier l'économie. Utiliser les volants budgétaires pour préserver temporairement les dépenses prioritaires et soutenir l'activité des secteurs non pétroliers. Diversifier la structure de l'économie ainsi que les produits et marchés d'exportation.
Augmentation des primes de risque et du coût de la dette sur les marchés financiers régionaux.	Élevée	Fort Une augmentation des coûts des emprunts de l'État et des entreprises réduit l'activité économique.	Optimiser le portefeuille et la gestion de la dette. Réduire les besoins d'emprunt pour rester à jour dans le règlement des obligations au titre du service de la dette. Ajuster le niveau des dépenses non prioritaires, si nécessaire.

1/ La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient sensiblement modifier la trajectoire de référence (le scénario qui a le plus de chances de se concrétiser de l'avis des services du FMI). La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective que font les services du FMI des risques qui pèsent sur ce scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques intègre les avis des services du FMI sur la source des risques et sur le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble. Les expressions « court terme » (CT) et « long terme » (LT) indiquent que le risque pourrait se concrétiser dans un délai de 1 an et de 3 ans, respectivement.

Annexe IV. Analyse de Viabilité de la Dette (AVD)

La dette publique du Gabon, exprimée en pourcentage du PIB, reste viable à moyen terme. Dans le scénario de référence, la dette publique tombera, selon les prévisions, à environ 43 % du PIB d'ici à 2024, sous l'effet de l'ajustement budgétaire en cours et d'une stratégie d'emprunt prudente. Les tests de résistance indiquent que le niveau de la dette publique reste soutenable dans les scénarios de choc standards. Néanmoins, les tensions sur la liquidité sont considérables, le service de la dette représentant une part importante des recettes. Le problème des arriérés extérieurs a été récemment réglé, mais il subsiste de gros arriérés intérieurs. À l'avenir, les tensions sur la liquidité pourraient s'intensifier avec l'arrivée à échéance d'euro-obligations sur la période 2022–25. Il existe en outre d'importants risques liés au profil de la dette, notamment à la grande part que représentent la dette envers des non-résidents et la dette en monnaies étrangères. Il sera essentiel d'établir des antécédents en matière de règlement à temps des obligations au titre du service de la dette, de prendre des mesures préventives pour atténuer les risques de refinancement des euro-obligations et d'adopter une stratégie crédible de gestion de la dette à moyen terme pour relever les défis posés par des besoins de financement élevés.

1. Niveau et composition de la dette publique :

- Définitions et champ d'application de la dette.** Le champ couvert par la dette du Gabon reste étroit, limité à la dette de l'administration centrale et aux garanties directes de l'État¹. La dette des administrations locales et des entreprises publiques n'est pas prise en compte. La dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé.

- Structure de la dette.**

À 5 676 milliards de francs CFA (environ 9,9 milliards de dollars) à fin

2018, la dette publique représente 61 % du PIB (contre 63 % en 2017). L'encours de la dette à fin 2018 recouvre les arriérés intérieurs (293 milliards de francs CFA) et les arriérés extérieurs à l'égard de créanciers commerciaux (37 milliards de francs CFA) ; ces derniers ont été apurés depuis lors. La dette du Gabon est principalement à moyen-long terme et de nature extérieure (66 % de l'encours total). La dette contractée sur les marchés financiers sous forme d'euro-obligations représente la plus grande part de la dette globale (22 % de

	2016	2017	2018
Dette extérieure	3107.0	3355.8	3743.7
Bilatéral	742.8	678.9	804.6
Multilatéral	376.8	913.5	1056.8
Commercial	641.4	566.5	629.5
Marchés financiers	1346.0	1196.9	1252.8
Dette intérieure	2228.3	2081.9	1932.4
Secteur bancaire	810.7	826.4	772.3
Secteur non bancaire	1417.6	1255.5	1160.1
Total	5335.3	5437.7	5676.1

Source : autorités gabonaises.

¹ Elles sont de faible montant, représentant 1 % de l'encours total, et constituent une dette héritée à l'égard d'un créancier commercial et multilatéral.

l'encours total). L'exposition au risque de taux d'intérêt s'est accrue ces dernières années, 40 % de la dette extérieure étant assortis de taux d'intérêt variables, appliqués pour la plupart aux euro-obligations.

2. Scénario de référence et réalisme des projections :

- Les projections de croissance économique sont prudentes, laissant entrevoir une légère augmentation en 2019.** Les conditions macroéconomiques devraient s'améliorer progressivement, la croissance atteignant 3,4 % en 2019 et 4 % en moyenne pour la période 2020–24, sous l'effet d'une accélération soutenue de l'expansion du secteur non pétrolier, du fait que les principaux projets d'IDE entrent dans leur phase de maturité et que les investissements dans le secteur pétrolier aident à la stabilisation de la production. Les projections chronologiques font apparaître une erreur médiane relativement importante dans les prévisions de croissance, due à la volatilité de la production de pétrole et des décaissements au titre du financement extérieur (Graphique 2). En conséquence, ces projections ont été faites suivant une approche prudente, tenant compte d'une partie des entrées d'IDE attendues et de l'activité économique liée aux projets existants.
- L'ajustement budgétaire devrait se poursuivre.** Dans le scénario de référence, le solde primaire hors pétrole s'améliore sur toute la période de projection (2019–24) par suite d'un rééquilibrage budgétaire continu. Côté recettes, l'effort de rééquilibrage est axé sur une hausse des recettes non pétrolières sous l'effet des réformes en cours de la politique et de l'administration fiscales. Les dépenses devraient peu augmenter durant la période, passant de 17 % du PIB en 2019 à 18 % du PIB en 2024 ; en effet, les dépenses en capital devraient s'accroître mais les dépenses courantes devraient rester dans l'ensemble maîtrisées. Bien que le module de l'AVD PAM qui sert à évaluer le réalisme du scénario de référence considère l'ajustement budgétaire cumulé comme quelque peu optimiste dans l'ensemble, il reflète en partie l'effet des réformes qui ont déjà été mises en place.
- Il est attendu des autorités qu'elles s'en tiennent à une stratégie d'emprunt prudente.** Elles demeurent déterminées à ramener la dette à un niveau inférieur à l'objectif régional de 45 % du PIB. Le scénario de référence repose en outre sur l'hypothèse que les autorités émettront une euro-obligation l'année prochaine et en utiliseront au moins 75 % pour le refinancement des euro-obligations arrivant à échéance en 2022, réduisant ainsi les paiements en 2022–24 (voir ci-dessous).

3. La dette publique du Gabon évolue à la baisse dans le scénario de référence. Sous l'effet du rééquilibrage budgétaire prévu et d'une stratégie d'emprunt prudente, le niveau de la dette brute devrait baisser par rapport au pic atteint en 2018 (61 % du PIB) et se situer à environ 43 % en 2024. À l'issue de l'audit des arriérés de dépenses intérieures de 2015–17, qui, en attendant confirmation par les autorités, ne sont pas actuellement inclus dans le scénario de référence, un montant équivalant à 3 % du PIB pourrait être ajouté à l'encours de la dette.

4. Le total du service de la dette reste élevé. Le Gabon a récemment refinancé le prêt-relais exigible en 2019, allégeant ainsi la charge que représente le service de sa dette². Cependant, ce dernier atteindra, selon les projections, 55 % du total des recettes budgétaires en 2019 et en moyenne 48 % des recettes sur la période 2020–24, sous l’effet de l’arrivée à échéance de la dette extérieure accumulée ces dernières années. Il en résultera des besoins de financement bruts, dont le niveau devrait attendre 6 % du PIB en 2019 et 7 % du PIB en moyenne pour la période de projection (2020–24).

5. Le Gabon a réalisé des progrès vers la résolution du problème de longue date des arriérés. Il a apuré l’encours total, à mars 2019, de ses arriérés extérieurs, qui représentait 1 % du PIB dans l’AVD de 2018, et n’a pas accumulé de nouveaux arriérés depuis lors³. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour prévenir l’accumulation d’arriérés, parmi lesquelles le règlement de la question de la coordination entre le Trésor et les services chargés de la dette, qui a conduit à l’accumulation d’arriérés dans le passé, l’amélioration de la gestion de trésorerie et des systèmes de suivi des paiements de la dette, et la mise en place d’un Compte unique du Trésor. En ce qui concerne les arriérés intérieurs, les autorités ont commencé à apurer les arriérés de TVA à un rythme plus rapide. Une fois achevé l’audit des arriérés intérieurs, les autorités envisagent d’élaborer et de lancer un plan d’apurement favorable à la croissance.

6. Les euro-obligations arrivant à échéance représentent un important risque de refinancement. Le Gabon a actuellement 2 milliards de dollars EU en euro-obligations (environ 11 % du PIB) arrivant à échéance durant 2022–24. Les autorités sont conscientes de l’importance de la mise en place rapide d’une stratégie de refinancement et ont inscrit au budget l’émission d’une euro-obligation de 1 milliard de dollars EU pour l’année prochaine afin de verrouiller les conditions actuelles du marché suivant des modalités conformes à celles du dernier refinancement de 2017 (selon l’hypothèse retenue dans le scénario de référence)⁴. Les principaux risques pesant sur ce scénario de référence incluent une nouvelle accumulation d’arriérés extérieurs et l’incapacité de préserver les résultats budgétaires, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le sentiment du marché et faire monter les primes de risque. Le scénario de référence repose sur l’hypothèse d’un paiement anticipé partiel effectué à l’aide de 75 % des fonds provenant de l’euro-obligation de 2020 pour le service de la dette exigible sur la période 2022–24⁵. Cependant, le montant restant de l’euro-obligation lié au principal exigible serait encore important, représentant en moyenne 1,2 % du PIB par an ou 6 % des recettes budgétaires (Tableau 2). L’utilisation de la totalité de tout produit financier potentiel pour le refinancement d’une euro-obligation aiderait à répondre à de gros

² Le prêt de 158 milliards de francs CFA devait initialement être remboursé en totalité en 2019. Le remboursement est maintenant divisé en tranches égales sur la période 2019–20 (79 milliards de francs CFA chaque année).

³ De nouveaux arriérés extérieurs techniques ont été brièvement déclarés en novembre, mais ils ont été apurés dans la période de grâce de 30 jours prévue par le PAT et, par conséquent, n’ont pas constitué une violation du critère de réalisation permanent relatif aux nouveaux arriérés extérieurs.

⁴ Les modalités incluent un taux d’intérêt d’environ 7 % et une échéance de 10 ans.

⁵ Les 25 % restants sont détenus sous forme de dépôts.

besoins de financement. En outre, il sera important d'assurer que l'utilisation de ce produit reste compatible avec l'ajustement budgétaire prévu.

Tableau 2. Gabon : Amortissement des Euro-Obligations — Scénarios de Remboursement Anticipé
(Pourcentage du PIB)

	2022	2023	2024
Pas de remboursement anticipé	2,5	2,4	2,2
Remboursement anticipé partiel (scénario de référence) ¹	1,3	1,2	1,1
Scénario avec remboursement anticipé intégral ²	0,8	0,8	0,7

¹ À supposer que 75 % du montant de l'euro-obligation émise (1 milliard de dollars) sont utilisés pour le remboursement anticipé.

² À supposer que 100 % du montant de l'euro-obligation émise (1 milliard de dollars) sont utilisés pour le remboursement anticipé.

7. Les tests de résistance montrent que la dette reste soutenable dans la plupart des scénarios de choc :

- *Choc sur le solde primaire.* Une détérioration de 2,4 points de pourcentage du PIB du solde primaire en 2020 porte la dette publique à 46 % du PIB avant la fin de la période de projection (2024). Il y a en outre une légère augmentation des besoins de financement bruts.
- *Choc sur la croissance.* Les taux de croissance de la production réelle sont abaissés d'un écart type pour deux années consécutives commençant en 2020. Le recul de la croissance donne lieu à une détérioration du solde primaire nominal par rapport à son niveau dans le scénario de référence, laquelle atteint 2,1 % du PIB en 2021. En conséquence, le ratio dette/PIB passe à environ 59 % durant le choc sur la croissance et se situe à 49 % en 2024. Les besoins de financement bruts atteignent 11 % du PIB en 2024.
- *Choc sur le taux d'intérêt.* Les taux d'intérêt réels augmentent, par hypothèse, de 200 points de base à partir de 2019. La facture d'intérêts de l'État s'accroît peu à peu, faisant apparaître un taux d'intérêt moyen implicite de près de 18 % en 2024, presque 12 points de pourcentage supérieur au taux de référence. De même, le ratio dette/PIB et les besoins de financement bruts augmentent, atteignant 59 et 19 % du PIB, respectivement, en 2024.
- *Choc sur le taux de change réel.* Sur la base de la limite supérieure de l'estimation de surévaluation dans l'Évaluation du secteur extérieur (voir annexe II), une dépréciation permanente du taux de change réel de 17 % accroît la dette d'environ 5 points de pourcentage du PIB d'ici à 2024. Les besoins de financement bruts augmentent d'environ 1,5 point de pourcentage du PIB d'ici à 2014, par rapport à leur niveau de référence.
- *Choc combiné.* Un choc combiné intègre le plus grand effet des chocs individuels sur toutes les variables pertinentes (croissance du PIB réel, inflation, solde primaire, taux de change et

taux d'intérêt). Dans ce cas, la dette passerait à environ 84 % du PIB. Les besoins de financement bruts atteindraient environ 28 % du PIB en 2024.

- *Passifs additionnels.* Pour rendre compte des passifs additionnels potentiels issus de l'audit des arriérés intérieurs et de la dette des entreprises publiques qui ne figurent pas pour l'instant dans le champ couvert par la dette, un choc de 5 % a été ajouté à la deuxième année de projection⁶. Il en résulterait une hausse de l'encours de la dette, qui passerait de 57 % du PIB à 61 % du PIB en 2020, et les besoins de financement bruts attendraient 12 % du PIB en 2024.

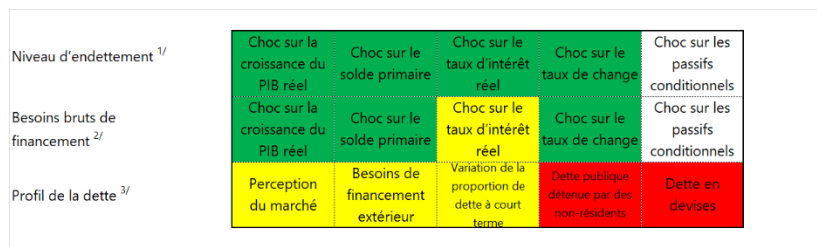
8. Il existe d'importantes vulnérabilités qui sont liées au profil de la dette du Gabon, comme l'indique la carte thermique (Graphique 1). Elle montre que le niveau de la dette envers des non-résidents et celui de la dette en monnaies étrangères dépassent les repères supérieurs de l'évaluation des risques, et la perception du marché, la dette à court terme et les indicateurs de financement extérieur se situent entre les repères supérieur et inférieur de l'évaluation des risques. Les besoins de financement brut sont élevés ; s'ils ne sont pas supérieurs au repère de 15 % du scénario de référence, ils le dépasseraient dans les scénarios de choc sur le taux d'intérêt.

9. Il sera essentiel d'établir des antécédents de paiement à temps des obligations au titre du service de la dette ainsi qu'une stratégie crédible de gestion de la dette à moyen terme pour relever les défis posés par des besoins de financement élevés. Les priorités devraient rester les mêmes, à savoir : éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs et s'attaquer aux arriérés intérieurs. À cet égard, la mission discutera des mesures à prendre pour améliorer la coordination et la gestion de trésorerie, notamment de celles identifiées au cours de la troisième revue (établir des prévisions hebdomadaires des flux de trésorerie et organiser le transfert mensuel des données relatives au service de la dette de la Direction de la dette au Trésor). Étant donné l'importance du règlement de la question des euro-obligations arrivant à échéance, les autorités devraient utiliser la totalité du produit de toute émission à court terme pour leur refinancement. Plus généralement, les autorités devraient renforcer leur SDMT conformément aux recommandations faites aux autorités par la récente mission d'AT du FMI, qui sont notamment d'atténuer les risques de taux d'intérêt et de refinancement, de renforcer le cadre institutionnel de la gestion de la dette, d'accroître leur présence sur les marchés du financement intérieur et de mettre en place une stratégie de communication avec les investisseurs dans les euro-obligations pour préparer le refinancement. Étant donné le risque potentiel lié aux passifs conditionnels, les autorités devraient s'efforcer d'élargir le champ couvert par la dette. Une première étape importante consisterait à établir une liste de toutes les entreprises publiques en vue de recueillir des informations sur leur situation financière.

⁶ Il tient compte de l'estimation supérieure de l'audit des arriérés de dépenses intérieures (3 %) et des passifs des entreprises publiques fondée sur une enquête menée dans tout le pays (2 %).

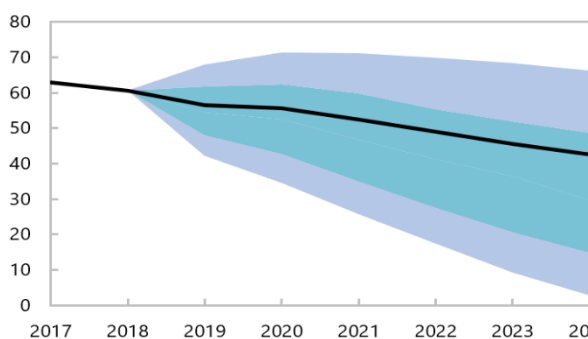
Graphique 1. Gabon : Évaluation des Risques dans l'Analyse de Viabilité de la Dette Publique

Carte Thermique

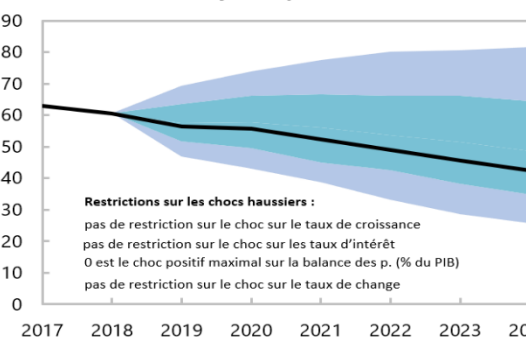


Évolution des Densités Prédicatives de la Dette Publique Nominale Brute (Pourcentage du PIB)

Distribution symétrique

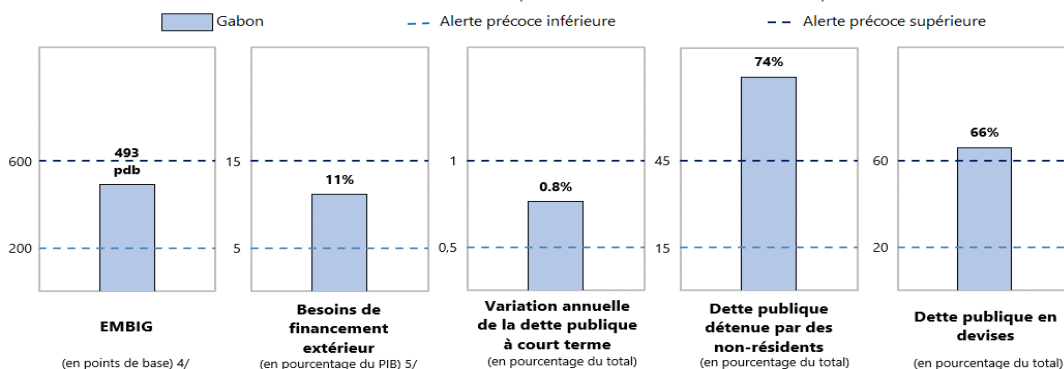


Distribution restreinte (asymétrique)



Vulnérabilités Liées au Profil de la Dette

(Indicateurs vis-à-vis repères de l'évaluation des risques, 2018)



Source : Services du FMI.

1/ La case est colorée en vert si le repère de 70 % pour la charge de la dette n'est pas dépassé dans le scénario de choc correspondant ou dans le scénario de référence, en jaune s'il est dépassé dans le scénario de choc correspondant mais pas dans le scénario de référence, en rouge si le repère est dépassé dans le scénario de référence, et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

2/ La case est colorée en vert si les repères de 15 % pour les besoins de financement bruts n'est pas dépassé dans le scénario de choc correspondant ou dans le scénario de référence, en jaune s'il est dépassé dans le scénario de choc correspondant mais pas dans le scénario de référence, en rouge si le repère est dépassé dans le scénario de référence, en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

3/ La case est colorée en vert si la valeur de la dette du pays est inférieure au repère inférieur de l'évaluation des risques, en rouge si elle dépasse le repère supérieur de l'évaluation des risques et en jaune si elle se situe entre le repère inférieur et le repère supérieur de l'évaluation des risques. Si les données ne sont pas disponibles ou si l'indicateur n'est pas pertinent, la case est en blanc. Les repères inférieurs et supérieurs sont les suivants : 200 et 600 points de base pour les écarts de rendement des obligations ; 5 % du PIB et 15 % du PIB pour les besoins de financement extérieur ; 0,5 % et 1 % pour la variation de la part de la dette à court terme ; 15 % et 45 % pour la dette publique envers des non-résidents ; et 20 % et 60 % pour la part de la dette libellée en devises.

4/ Écart défini comme la moyenne sur les trois derniers mois.

5/ Les besoins de financement extérieur sont égaux à la somme du déficit des transactions courantes, de l'amortissement du total de la dette extérieure à moyen et à long terme et du total de la dette extérieure à court terme à la fin de la période précédente.

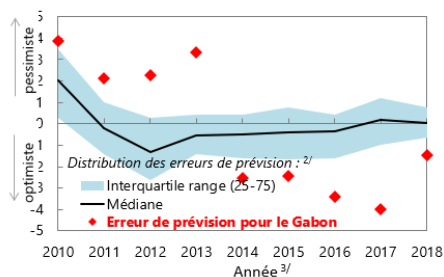
Graphique 2. Gabon : Analyse de Viabilité de la Dette Publique — Réalisme des Hypothèses du Scénario de Référence

Croissance du PIB réel

(Pourcentage, projections effectives)

Erreur de prévision médiane du Gabon, 2010–18 : **-1,44**

Rang percentile : **10%**



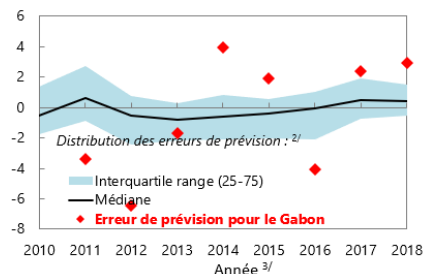
Bilan des Prévisions par Rapport à tous les Pays

Solde primaire ^{1/}

(Pourcentage du PIB, projections effectives)

Erreur de prévision médiane du Gabon, 2010–18 : **0,12**

Rang percentile : **62%**

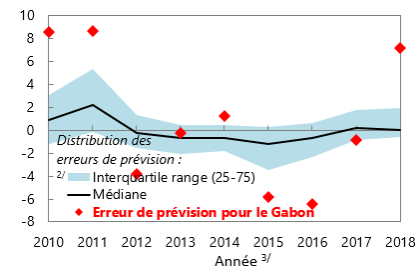


Inflation (déflateur)

(Pourcentage, projections effectives)

Erreur de prévision médiane du Gabon, 2010–18 : **-0,19**

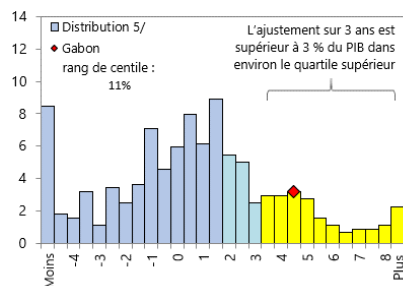
Rang percentile : **46%**



Évaluation du Réalisme de l'Ajustement Budgétaire Prévu

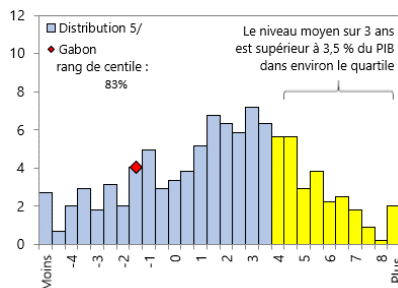
Ajustement sur 3 ans du solde budgétaire corrigé des variations cycliques

(Pourcentage du PIB)



Niveau moyen sur 3 ans du solde primaire corrigé des variations cycliques

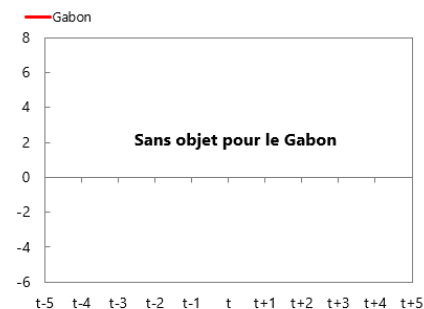
(Pourcentage du PIB)



Analyse Expansion-Récession ^{4/}

Croissance du PIB réel

(Pourcentage)



Source : services du FMI.

1/ Le solde primaire hors pétrole est utilisé comme valeur de substitution pour le solde budgétaire corrigé des variations cycliques.

2/ La répartition inclut tous les pays, le classement en centile concerne tous les pays.

3/ Projections faites dans l'édition de printemps des PEM de l'année précédente.

4/ Sans objet pour le Gabon, car ce pays ne satisfait ni au critère d'écart de production, ni à celui de la croissance du crédit privé.

5/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2011 pour les pays avancés et les pays émergents dont la dette dépasse 60 % du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

Graphique 3. Gabon : Analyse de Viabilité de la Dette du Secteur Public Scénario de Référence

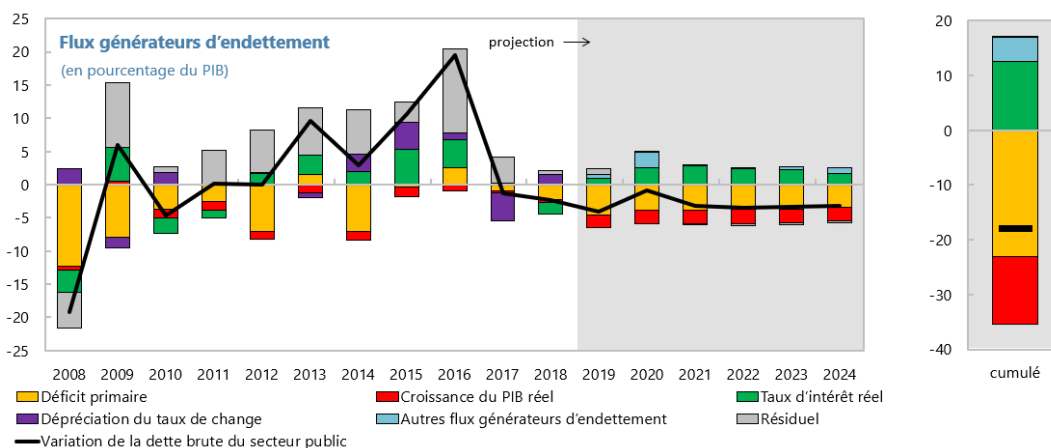
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Indicateurs d'Endettement, Indicateurs Économiques et Indicateurs de Marché 1/

	Effectif			Projections						As of July 31, 2019		
	2008-2016 ^{2/}	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Spreads souverains	Devises	Local
Dettes publiques brutes nominales	31,6	62,9	60,6	56,5	55,6	52,5	48,9	45,6	42,5	EMBIG (bp) 3/	470	
Dont : garanties	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	CDS à 5 ans (pdb)	n.d.	
Besoins bruts de financement public	2,3	12,7	6,1	5,9	9,0	4,6	6,6	7,3	9,3			
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,8	0,5	0,8	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5	4,7	Notation		
Inflation (déflateur du PIB, en %)	0,6	3,8	7,2	2,6	0,2	0,4	1,1	1,3	2,4	Moody's	Caa1	Caa1
Croissance du PIB nominal (en %)	4,5	4,3	8,1	6,1	4,0	4,3	5,6	5,9	7,2	S&Ps	B	B
Taux d'intérêt effectif (en %) ^{4/}	4,6	4,4	4,2	4,2	4,8	5,8	6,0	6,2	6,5	Fitch	B	B

Contribution à l'Évolution de la Dette Publique

	Effectif			Projections						cumulé	solde primaire stabilisateur de dette ^{9/}
	2008-2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Variation de la dette publique brute	2,8	-1,3	-2,3	-4,1	-0,9	-3,2	-3,5	-3,3	-3,1	-18,1	0,6
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2,4	-5,2	-3,0	-5,0	-1,0	-3,1	-3,3	-3,1	-2,9	-18,3	
Déficit primaire	-4,1	-1,0	-2,2	-4,5	-3,8	-3,9	-3,7	-3,6	-3,5	-23,0	
Recettes primaires (hors intérêts) et dons	26,5	16,4	16,9	18,8	18,8	19,0	18,9	19,1	19,0	113,6	
Dépenses primaires (hors intérêts)	22,4	15,4	14,7	14,3	15,0	15,1	15,3	15,4	15,6	90,6	
Dynamique automatique de la dette ^{5/}	1,7	-4,2	-0,8	-1,0	0,5	0,8	0,2	0,1	-0,3	0,2	
Écart taux d'intérêt/croissance ^{6/}	0,6	-0,1	-2,3	-1,0	0,5	0,8	0,2	0,1	-0,3	0,2	
Dont : taux d'intérêt réel	1,6	0,2	-1,8	0,9	2,5	2,8	2,5	2,2	1,7	12,6	
Dont : croissance du PIB réel	-1,0	-0,3	-0,5	-1,9	-2,0	-2,0	-2,2	-2,1	-2,0	-12,3	
Dépréciation du taux de change ^{7/}	1,1	-4,1	1,5	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0	0,6	2,3	0,0	0,1	0,5	0,9	4,4	
Recettes privatis. & recouvr. impôt en retard (nég.)	0,0	0,0	0,0	-0,6	-0,5	-0,6	-0,4	-0,3	-0,2	-2,6	
Passifs conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Accumulation dépôts dans syst. bancaire	0,0	0,0	0,0	1,2	2,9	0,6	0,5	0,7	1,1	7,1	
Résiduel, y compris variations des actifs ^{8/}	5,1	3,9	0,7	0,9	0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	0,2	



Source : services du FMI.

1/ Le secteur public est défini comme les administrations publiques et comprend les garanties publiques.

2/ D'après les données disponibles.

3/ EMBIG.

4/ Défini comme les paiements d'intérêts divisés par l'encours de dette (hors garanties) à la fin de l'exercice précédent.

5/ Calculée de la façon suivante : $(1 - \pi(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+\pi+g\pi)$ multipliée par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal effectif ; π = taux de croissance du déflateur du PIB ; g = taux de croissance du PIB réel ; a = proportion de la dette libellée en devises ; et e = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur du dollar américain en monnaie nationale).

6/ La contribution du taux d'intérêt réel est calculée sur la base du numérateur de la note 5, à savoir $r - \pi(1+g)$, et de la contribution de la croissance réelle, à savoir $-g$.

7/ La contribution du taux de change est calculée à partir du numérateur de la note 5, à savoir $ae(1+r)$.

8/ Inclut les variations du stock des garanties, des actifs, et la reconnaissance d'arriérés. Pour les projections, inclut les variations de taux de change au cours de la période examinée.

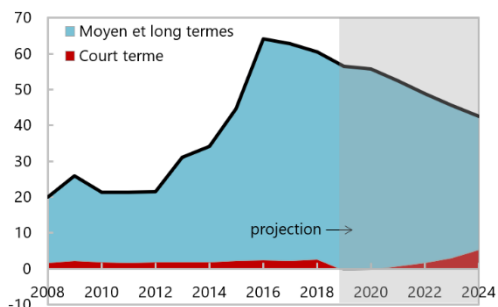
9/ Suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux générateurs d'endettement identifiés) restent au niveau de l'année de projection précédente.

Graphique 4. Gabon : Analyse de Viabilité de la Dette Publique – Composition de la Dette Publique et autres Scénarios

Composition de la Dette Publique

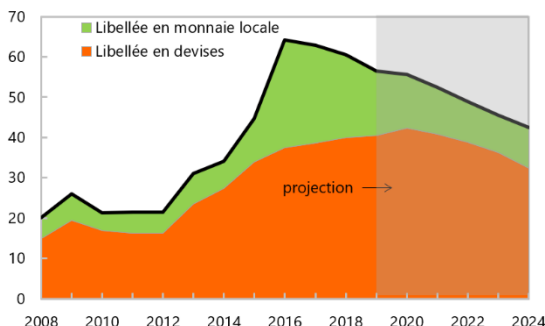
Par échéance

(Pourcentage du PIB)



Par monnaie

(Pourcentage du PIB)

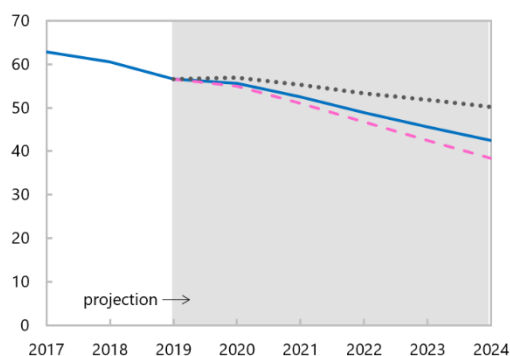


Autres Scénarios

— Baseline Historical - - - Constant Primary Balance

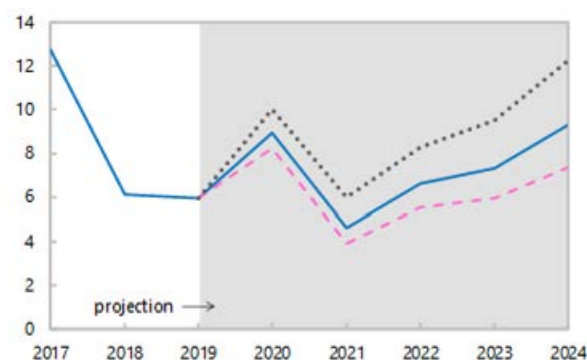
Dette publique nominale brute

(Pourcentage du PIB)



Besoins de financement bruts du secteur public

(Pourcentage du PIB)



Hypothèses de Base

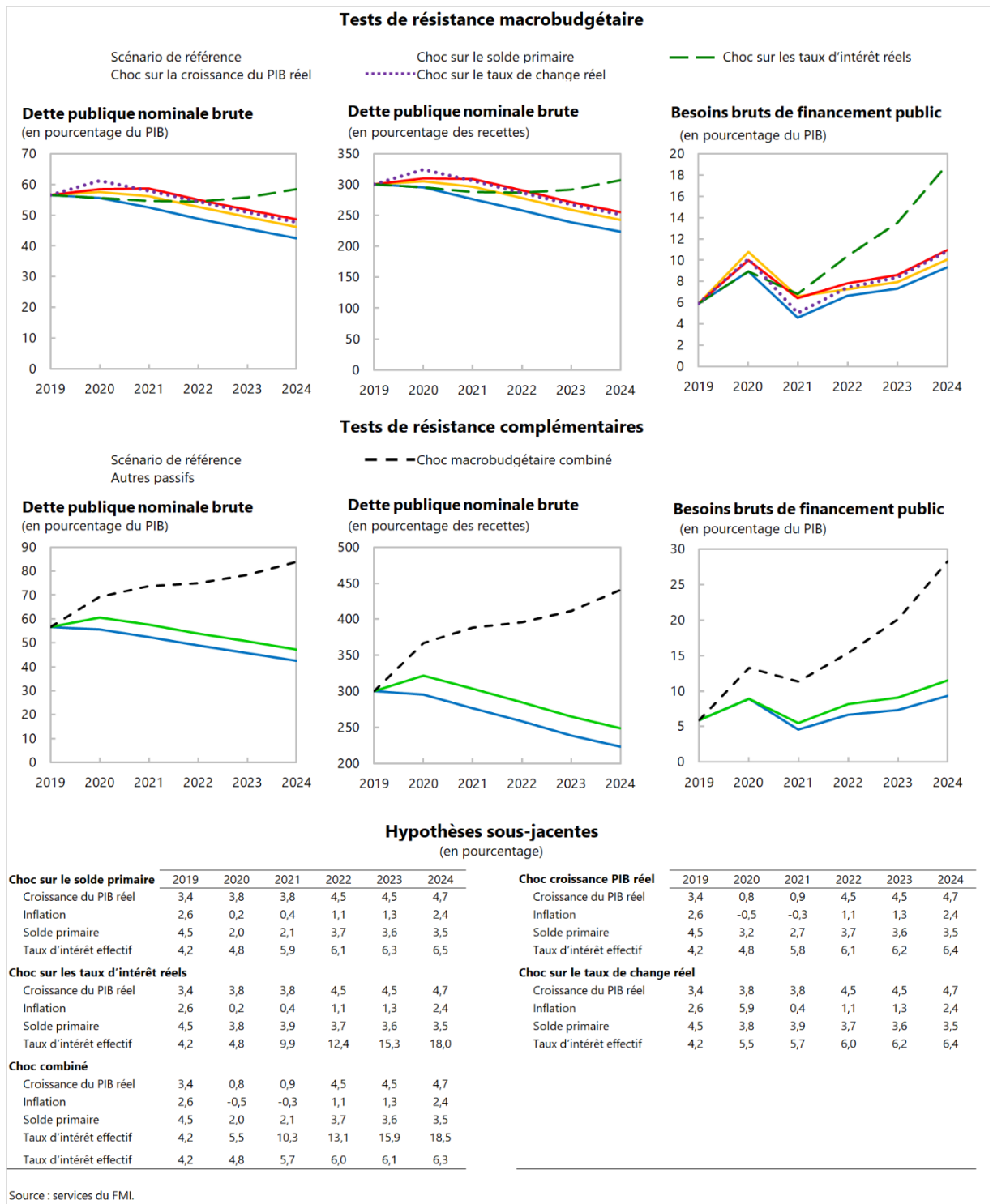
(Pourcentage)

Scénario de référence	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5	4,7
Inflation	2,6	0,2	0,4	1,1	1,3	2,4
Solde primaire	4,5	3,8	3,9	3,7	3,6	3,5
Taux d'intérêt effectif	4,2	4,8	5,8	6,0	6,2	6,5
Scénario de solde primaire constant						
Croissance du PIB réel	3,4	3,8	3,8	4,5	4,5	4,7
Inflation	2,6	0,2	0,4	1,1	1,3	2,4
Solde primaire	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Taux d'intérêt effectif	4,2	4,8	5,8	6,1	6,3	6,5

Scénario historique	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Croissance du PIB réel	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Inflation	2,6	0,2	0,4	1,1	1,3	2,4
Solde primaire	4,5	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Taux d'intérêt effectif	4,2	4,8	6,0	6,4	6,7	7,0

Source : services du FMI.

Graphique 5. Gabon : Analyse de Viabilité de la Dette Publique – Tests de Résistance



Annexe V. Cadre de Renforcement des Capacités et d'Assistance Technique

Cette note décrit les principes de la stratégie de développement des capacités convenus entre les services du FMI et les autorités Gabonaises ainsi que les objectifs retenus à l'appui des priorités de la politique macroéconomique pour la période à venir. La note détaille un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'assistance technique (AT) et de renforcement des capacités, y compris les mesures qui devront être mises en œuvre par les autorités pour atteindre les objectifs retenus.

A. Priorités Politiques

Malgré des progrès notables, il existe encore des faiblesses dans les capacités administratives et institutionnelles. Dans ce contexte, les priorités politiques globales du Gabon demeurent: (i) mener des politiques macroéconomiques prudentes et maintenir une discipline budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement; ii) accroître les recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale pour répondre à la demande croissante de biens et de services publics, répondre aux besoins sociaux grandissants et, au fil du temps, remplacer le soutien incertain des donateurs; (iii) accroître l'efficacité des dépenses publiques; et iv) remédier aux faiblesses du secteur bancaire afin de réduire les risques pour la stabilité financière. Le Gabon doit également renforcer ses statistiques pour mieux éclairer les décisions politiques et le secteur privé. Enfin, il est nécessaire de poursuivre les efforts de mise en œuvre des réformes des finances publiques dans le cadre de la loi organique de 2014 pour renforcer la crédibilité du budget, permettre une exécution transparente du budget et renforcer les rapports et les contrôles.

B. Historique de l'Assistance Technique et du Renforcement des Capacités

Le Gabon est un grand bénéficiaire de l'assistance technique du FMI. Globalement, l'AT a abordé les faiblesses structurelles et les recommandations sont mises en œuvre avec des résultats mitigés à ce stade. Au cours des deux dernières années, le Gabon a reçu un appui du fonds (siège ou d'AFRITAC) ou d'autres donateurs (par exemple, la Banque mondiale) sur un large éventail de sujets critiques: (i) l'administration et la politique fiscale; (ii) la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la trésorerie, la comptabilité et le reporting financiers, ainsi que les investissements et les marchés publics; (iii) comptabilité fiscale et reporting; (iv) gestion des ressources naturelles; (v) statistiques macroéconomiques; (vi) la gestion de la dette (viii) les marchés financiers; et (ix) les marchés publics. Bien que le cadre juridique et réglementaire régissant les finances publiques se soit amélioré après l'adoption de la loi organique sur le budget, découlant des directives de la CEMAC,¹ des faiblesses dans leur mise en œuvre effective ont souvent entravé les progrès en matière de GFP. La crédibilité

¹ Loi Organique 02/2014 sur le Loi de finances et l'exécution du budget ; Directive 01/11-UEAC-190-CM-22 sur les lois de finances.

budgétaire reste faible, ce qui entraîne des changements substantiels au stade de l'exécution et des difficultés pour préparer des rapports budgétaires fiables.

C. Priorités de l'AT pour la Période à Venir

À l'appui des priorités politiques des autorités, l'AT continuera de se concentrer sur le développement des capacités dans les domaines susmentionnés afin d'assurer la continuité et d'appuyer les efforts des autorités en matière de gestion macroéconomique, notamment en matière d'administration des recettes (impôts et douanes) et de GFP. Cette AT visera à renforcer la crédibilité budgétaire et à renforcer la transparence et la gouvernance économique. La stratégie tirera également parti de l'amélioration des technologies de l'information et d'autres moyens simples d'obtenir un impact positif immédiat. L'AT visera également à renforcer la capacité des autorités à remédier aux faiblesses du secteur financier. L'aide à l'amélioration des statistiques sectorielles réelles et externes sera également élargie. Les donateurs ne fournissent pas d'assistance technique dans ces différents domaines que le FMI prévoit de couvrir.

<i>Administration et politique fiscales (2020–22)</i>	
• Objectifs :	Améliorer l'efficacité et l'efficience de la mobilisation des ressources intérieures en : (i) promouvant le civisme fiscal et en encourageant et facilitant la collaboration entre les administrations des impôts et des douanes;; (ii) élargissant l'assiette et en uniformisant les taux des différents impôts et taxes (y compris foncière); (iii) réduisant le nombre des exonérations fiscales et douanières et des régimes spéciaux ; (ii) renforçant les capacités des administrations fiscales et douanières; tout en augmentant la couverture, la fréquence et l'efficacité des contrôles; (iv) poursuivant le déploiement des nouveaux outils informatiques pour gérer les déclarations fiscales ainsi que les paiements et pour évaluer, suivre et gérer les principaux risques fiscaux et douaniers.
• Résultats :	(i) Les obligations déclaratives sont mieux respectées; les audits sont fondés sur les risques et leur champ d'application est élargi; (ii) la gestion des risques douaniers est opérationnelle et les capacités d'évaluation ont été accrues; (iii) l'abus de droits et le champs des exonérations fiscales et douanières sont considérablement réduits; (iv) les procédures fiscales et douanières sont clairement documentées, conformes à la loi et leurs faiblesses sont corrigées; et (v) le ratio impôts sur PIB augmentera pour atteindre 17,5% du PIB non pétrolier à l'horizon de 2022.
• Jalons :	(i) Améliorer encore l'efficacité des contrôles fiscaux et étendre leur couverture (2019–20); (ii) identification et chiffrage des exonérations fiscales (début 2020); (iii) exonérations fiscales inférieures à 2% du PIB non pétrolier d'ici 2021; (iv) mise en œuvre de SYDONIA World (début 2020)

	et extension du champ de E-T@x à l'ensemble des impôts (2021); (v) réduction du taux d'impôts payés en liquide (fin 2020).
• Moyens :	Mission dirigée par le siège au cours de l'exercice 2020 (juillet 2019) a examiné les dépenses fiscales à la DGI / DGD et en a estimé l'ampleur; Mission dirigée par le siège au cours de l'exercice 2019 (avril 2019) a conseillé de réformer le système actuel de taxation foncière et d'en accroître la contribution aux recettes intérieures. AFRITAC Centre suit les visites d'assistance technique sur l'administration fiscale et douanière.
• Hypothèses :	(i) Amélioration des services aux contribuables pour promouvoir le civisme fiscal; (ii) amélioration des fonctions d'audit; (iii) suppression des exonérations inefficaces et injustifiées et amélioration progressive de l'efficacité des autres exonérations et régimes spéciaux; (iv) réforme de la fiscalité foncière; (v) renforcement de la culture de performance et d'intégrité; et (vi) accélération et extension de l'informatisation et de la numérisation des opérations des administrations des recettes.
<i>Gestion des finances publiques (2020–22)</i>	
• Objectifs :	(i) Améliorer la gestion de la trésorerie et rendre pleinement opérationnel le compte unique du Trésor; (ii) renforcer les processus budgétaires (comprenant la planification, la préparation et l'exécution du budget) en mettant l'accent sur la masse salariale; (iii) améliorer la planification, la budgétisation et l'exécution des projets d'investissement; (iv) améliorer la transparence des informations budgétaires, y compris par les agences publiques autonomes; (v) renforcer la gestion des données de la dette et la capacité à effectuer une analyse de viabilité (AVD); conduire un développement coordonné des différents systèmes d'informations; et (vi) renforcer la coordination entre le budget, le Trésor et le service de la dette, y compris pour assurer le paiement à temps du service de la dette.
• Résultats :	Amélioration des rapports financiers et de la gestion de la trésorerie (2020–22), transition complète vers le CUT (2020), crédibilité accrue du budget, transition complète à la budgétisation en mode programme (2019–20) et transition au MSFP 2001/2014 complétée (2020).
• Jalons :	Programme d'investissement public (PIP) élaboré et annexé à la loi de finances (2020), (ii) Stratégie d'apurement des arriérés de paiements intérieurs approuvée et mise en œuvre (2020); (iii) CUT pleinement fonctionnel (2020); (iv) établissement de rapports sur l'exécution de la masse salariale conformément à la nomenclature des programmes budgétaires et renforcement des contrôles internes sur la masse salariale (2021); (v) élaboration et actualisation des manuels de procédures et renforcement des contrôles internes; (vi) élaboration d'un schéma directeur informatique ministériel et (vii) préparation de rapport sur les

	risques budgétaires, y compris ceux émanant des les entreprises publiques et des PPP en annexe à la loi de finances (2022).
• Moyens :	Suivi des recommandations de la mission PIMA par des experts de court terme (janvier 2020); Visite de d'experts de court terme pour aider à la consolidation et à l'opérationnalisation du CUT (mars 2020) et mise en place d'un conseiller résident sur la gestion de trésorerie; Visite par des experts de court terme sur la stratégie d'apurement des arriérés (2020); Mission dirigée par le siège sur la planification, le reporting et les contrôles de la masse salariale (2021), Evaluation de la transparence des finances publiques (mission dirigée par le siège, 2022); suivi de l'assistance technique par AFRITAC Centre sur la planification et l'exécution du budget et sur la qualité de la comptabilité; Assistance technique d'AFRITAC sur le contrôle des établissements publics, l'exécution budgétaire, la qualité comptable, les risques budgétaires. Soutien du Centre AFRITAC sur la mise en œuvre du MSFP 2001/2014.
• Hypothèses :	(i) maintien du soutien politique aux réformes de la gestion des finances publiques ; (ii) la fourniture en temps voulu de ressources adéquates pour améliorer l'efficacité des agences de GFP ; et (iii) l'amélioration des pratiques de gouvernance.
<i>Secteur financier (2020–22)</i>	
• Objectifs :	Améliorer (i) la solidité du secteur financier en réduisant les créances improductives dans le système bancaire, en rationalisant les entités de financement publiques et en favorisant une liquidation efficace des trois banques publiques ; (ii) l'accès au financement en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie nationale globale d'inclusion financière ; (iii) l'environnement pour encourager les banques à prêter, notamment en renforçant le système judiciaire et en améliorant la gouvernance.
• Résultats :	Les prêts improductifs pour l'ensemble du système bancaire sont réduits à un chiffre (2020–21); les entités de financement public sont regroupées et ont une nouvelle stratégie exclusivement axée sur le financement indirect (2020); la liquidation des trois banques en faillite est terminée (2020: BHG, 2021: Postbank et BGD) sans aucun coût significatif pour l'État; une stratégie nationale d'inclusion financière est élaborée (2021) et sa mise en œuvre commencée (2021); les réformes du système judiciaire sont mises en œuvre, avec des juges formés, des tribunaux de commerce et des registres de sécurité opérationnels (2020–22).
• Jalons :	Recommandations visant à (i) réduire progressivement les créances improductives dans le système bancaire en définissant et en mettant en œuvre la stratégie d'apurement des arriérés (2020) et à (ii) développer une stratégie visant à renforcer l'accès au financement des PME (2020).

• Moyens :	Des missions d'assistance dirigées par le siège pour (i) définir la stratégie d'apurement des arriérés ([mars 2020]) ; et (ii) développer une stratégie pour renforcer l'accès au financement des PME (septembre 2020).
• Hypothèses :	Engagement fort à (i) renforcer les banques existantes et favoriser la stabilité financière ; (ii) éviter les liquidations longues et coûteuses, minimiser les coûts budgétaires et traiter équitablement tous les emprunteurs et déposants ; (iii) imposer la primauté du droit ; et (iv) développer l'accès au financement pour tous.
<i>Statistiques macroéconomiques et transparence des données (2020–22)</i>	
• Objectifs :	Produire des indicateurs plus fréquents et pertinents de l'activité économique et des statistiques de prix plus complètes, ainsi que des données plus représentatives et actualisées de la balance des paiements ; et promouvoir la transparence des données pour une meilleure prise de décision.
• Résultats :	Amélioration des décisions de politique économique et de celles du secteur privé.
• Jalons :	Comptes nationaux trimestriels développés et SCN 2008 mis en œuvre (2020–21). Indice PPI représentatif établi (2020–21). IPC révisé pour utiliser les pondérations dérivées de l'enquête sur le budget des ménages de 2018 (2020). Balance des paiements pour les années suivantes 2016–18 finalisés. La page Nationale de données de synthèse lancée en octobre 2019 en vue d'améliorer la diffusion des données est régulièrement mise à jour.
• Moyens :	Missions d'AFRITAC Centre pour fournir l'AT pour l'élaboration de comptes nationaux trimestriels et d'un indice des prix ; Mission dirigée par le siège, dans le cadre du projet JSA-AFR qui s'achève en 2020, visant à améliorer la production de statistiques du secteur extérieur, dont les données de la balance des paiements (janvier 2020); mission e-GDDS dirigée par le siège (octobre 2019).
• Hypothèses :	(i) Des ressources humaines et financières sont disponibles ; (ii) il existe une bonne collaboration entre les agences nationales impliquées dans les statistiques ; (iii) une bonne coopération entre le siège de la BEAC et la direction nationale de la BEAC au Gabon.

C. Risques et Mesures d'Atténuation

L'exécution du programme d'assistance technique peut être compromise par différents risques. Le tableau ci-après récapitule ces risques et indique les mesures à prendre en vue d'en suivre l'évolution et d'en réduire l'impact en cours de réalisation. Il servira d'outil de gestion évolutif et sera actualisé périodiquement au fur et à mesure de l'avancement du programme. Les autorités se sont

engagées pour leur part à mettre à disposition les ressources humaines et budgétaires nécessaires pour la bonne exécution et le suivi des recommandations d'AT.

Risque	Probabilité	Impact	Mesures compensatoires
1. Affaiblissement de l'engagement politique en faveur des réformes			
L'affaiblissement du soutien pourrait mettre en cause les gains récents et affaiblir les perspectives budgétaires.	<i>Moyenne</i>	<i>Élevé</i>	Les autorités gabonaises sont conscientes de la nécessité d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et de générer des recettes supplémentaires. Elles ont lancé des initiatives pour améliorer la politique et l'administration fiscales avec le soutien continu du FMI et d'autres partenaires de développement. Le FMI fournira également une assistance technique axée sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et des investissements publics.
2. Contraintes de capacités d'exécution			
Une faible capacité des ressources institutionnelles et humaines pourrait entraîner des retards ou en entraver la mise en œuvre.	<i>Moyenne</i>	<i>Élevé</i>	Bien que les capacités institutionnelles et techniques au Gabon puissent être considérées comme acceptables selon les normes régionales, il y a un nombre limité de techniciens dans plusieurs ministères cruciaux, ce qui peut entraver les progrès. Une formation et un accompagnement pratique assurés par des experts à court ou long terme permettraient de renforcer les capacités d'exécution.
3. Contraintes financières			
Les contraintes financières pourraient être un facteur qui empêche la bonne mise en œuvre des recommandations et la réalisation des résultats attendus	<i>Moyenne</i>	<i>Élevé</i>	Les autorités s'emploient à améliorer leurs capacités d'évaluation des coûts liés à l'AT et sont déterminées à les prendre en compte dans leurs budgets annuels.

Risque	Probabilité	Impact	Mesures compensatoires
de l'AT. Par exemple, la réalisation des recommandations qui demandent l'achat d'équipement ou l'embauche de personnel pourrait être retardée s'il n'est pas possible de financer ces achats ou embauches pour des raisons budgétaires.			Les gains d'efficacité des dépenses pourraient également aider à créer un espace budgétaire facilitant la mise en œuvre des recommandations d'assistance technique.

Lettre d'Intention

Le 28 novembre 2019

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C.
USA

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières

Madame la Directrice Générale,

Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés au cours des derniers mois par rapport aux objectifs fixés dans le programme appuyé par l'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Il actualise également le MPEF précédent et souligne les mesures à prendre au cours de la période à venir.

Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du programme bien que les performances au cours des trois derniers mois de l'année 2018 étaient mitigées.

Mais depuis lors, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour permettre une mise en œuvre satisfaisante du programme. Nous avons ainsi atteint nos objectifs de fin juin 2019 en ce qui concerne les recettes fiscales et le déficit primaire non pétrolier. Malheureusement, nous n'avons pas pu réaliser nos objectifs en ce qui concerne les dépôts auprès de la Banque Centrale et du système bancaire. Ceci notamment à cause des difficultés rencontrées au début de l'année en matière d'émission de titres sur le marché régional. Au cours de l'année, nous avons pu mobiliser les ressources nécessaires sur le marché régional. Ce qui devrait nous permettre d'atteindre nos objectifs de fin décembre 2019.

De même, nous avons accumulé des arriérés extérieurs au début de l'année 2019. Mais compte tenu des mesures prises par le Gouvernement nous sommes à jour dans le paiement du service de la dette extérieure depuis le mois d'avril 2019 (excepté quelques arriérés techniques, qui ont été rapidement payés). De même, nous avons entièrement apuré les arriérés existants sur la dette extérieure. Enfin, malgré les efforts enregistrés, nous n'avons pas atteint l'objectif en termes de dépenses sociales et de paiement des arriérés intérieurs. Nous restons déterminés et sommes en train de prendre toutes les mesures correctrices nécessaires pour atteindre nos objectifs de fin décembre 2019.

Nous avons aussi mis en œuvre l'ensemble des repères structurels sauf celui relatif à l'adhésion à l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) que nous avons demandé à reporter à fin mars 2020, afin d'établir une participation et une collaboration effective de toutes les parties prenantes, y compris la société civile.

L'activité économique a redémarré, avec un taux de croissance qui devrait atteindre 3,4 % cette année contre 0,8 % en 2018, notamment en raison d'une bonne performance dans les secteurs pétrolier, minier, des BTP et du bois. La reprise devrait s'affermir en 2020 et les perspectives à moyen terme restent prometteuses, avec une croissance non pétrolière qui devrait être supérieure à 5% dès 2022. Les résultats budgétaires à fin juin ont été meilleurs que prévu, en raison d'une bonne maîtrise des dépenses. Pour la suite, le déficit budgétaire non pétrolier devrait passer graduellement de 4,6 % du PIB cette année à 4,2 % du PIB en 2020 et à près de 3% dans le moyen terme. Le compte courant extérieur s'est amélioré et la dette publique a diminué de presque 2 % du PIB.

Ces résultats sont encourageants mais la croissance reste encore faible et d'importants efforts restent à réaliser dans le domaine social. Nous sommes décidés à redoubler d'efforts pour consolider la stabilisation de l'économie et définitivement jeter les bases d'une croissance plus forte et inclusive. Ainsi, dans le cadre du programme, nous continuerons à mettre en œuvre une série de mesures macroéconomiques et de réformes structurelles profondes, notamment en matière de gouvernance économique et de gestion de finances publiques, pour une mobilisation plus accrue des recettes internes, une meilleure gestion et efficacité des finances publiques et un environnement des affaires plus attractif et favorable à l'investissement privé.

Le programme continuera à faire l'objet d'un suivi sur la base des critères de réalisation quantitatifs, des repères structurels et des objectifs indicatifs établis dans le protocole d'accord technique (pièce jointe II). Sur la base des mesures correctives déjà mises en œuvre et celles en cours ainsi que des politiques décrites dans le MPEF, nous sollicitons une dérogation pour les deux critères quantitatifs de juin 2019 qui n'ont pas été respectés, ainsi que du critère de performance continu pour la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, et l'achèvement des quatrième et cinquième revues de l'accord élargi ainsi que le nouveau profil des décaissements restants (pièce jointe III).

Nous restons convaincus que les mesures exposées dans le MPEF actuel et dans sa version précédente permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre, le cas échéant, des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs du programme économique et nous consulterons au préalable le FMI s'il s'avérait nécessaire de revoir les politiques évoquées dans la présente lettre et dans le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du Fonds en la matière. Nous fournirons au personnel du Fonds toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, en particulier celles mentionnées dans le protocole d'accord technique.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum de politique économique et financière pour 2019–20, le protocole d'accord technique et le prochain rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues de l'accord élargi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Monsieur Roger OWONO MBA
Ministre de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales

Pièces jointes (3)

1. Mémoire des politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique
3. Calendrier de décaissement et des dates de revue au titre de l'accord élargi, 2019–20

Pièce Jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

Le 28 novembre 2019

Ce mémoire décrit les évolutions économiques récentes, présente les priorités de la politique du Gouvernement dans le cadre de son programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, et précise les objectifs de politique économique et structurelle.

A. Développements Récents et Perspectives Économiques

1. Les performances macroéconomiques continuent de s'améliorer. L'activité économique a redémarré, avec un taux de croissance qui devrait atteindre 3.4 % cette année contre 0.8 % en 2018 notamment en raison d'une bonne performance dans les secteurs pétrolier, minier, des BTP et du bois. La croissance de la production pétrolière pourrait avoisiner 15% en 2019 contre environ 5% initialement prévue, grâce à la mise en production de nouveaux champs et de l'absence de dysfonctionnements opérationnels durant cette année. Dans le secteur hors pétrole, la croissance se situerait à 2,5% contre 1,8% en 2018. Le déficit budgétaire non pétrolier est passé de 9.6 % en 2017 à 7.6 % en 2018, reflétant à la fois une amélioration de la collecte des recettes internes et une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement. Durant la même période, le compte courant extérieur s'est amélioré de plus de 3,5 % points de pourcentage du PIB et la dette publique est passée de 62,6 % à 60,6% du PIB. Le gouvernement a apuré l'entièreté du stock d'arriérés sur la dette extérieure et n'a pas accumulé de nouveaux arriérés pendant les huit derniers mois.

2. Les perspectives économiques et financières sont encourageantes. La poursuite des bonnes performances dans le secteur minier et le début de la phase de production des activités agricoles de OLAM devraient conduire à une hausse graduelle de la croissance non pétrolière à 4,2% en 2020 et à plus de 5% dans le moyen terme. Les investissements dans le secteur pétrolier, encouragés notamment par le nouveau code pétrolier et les récentes découvertes de nouvelles réserves off-shore, permettront de ralentir la baisse de la production pétrolière liée à la vétusté des anciens puits. Dans ces conditions, la croissance globale devrait augmenter graduellement pour atteindre plus de 4.5 % dans le moyen-terme.

3. Les prévisions macroéconomiques sont sujettes à des risques à la hausse comme à la baisse. Les risques à la baisse incluent un relâchement dans la mise en œuvre de la consolidation budgétaire au Gabon ou dans les autres pays membres de la CEMAC, et un ralentissement de la croissance mondiale. Mais il existe aussi des risques à la hausse, notamment liés au fort volume d'investissement direct étranger dans le secteur pétrolier et non pétrolier. Une hausse plus que prévue des prix internationaux du pétrole aurait aussi un effet positif sur l'économie. La reprise de l'effort d'investissement dans les infrastructures et les projets agricoles

et forestiers, en grande partie ruraux et à forte intensité de main-d'œuvre, pourraient également générer des retombées positives, mais ce potentiel dépendra en grande partie des réformes visant à améliorer le climat des affaires. Il en est de même pour les développements attendus dans le secteur de la pêche industrielle.

B. Politique Budgétaire

4. Les performances budgétaires à fin juin ont été globalement satisfaisantes.

Les recettes ont été légèrement au-dessus des niveaux prévus en raison d'une bonne tenue des recettes pétrolières et non pétrolières. Les dépenses sont plus faibles que prévues notamment grâce aux efforts de rationalisation de la masse salariale et à une maîtrise des transferts et des subventions. On note également une sous-exécution des dépenses en capital. Enfin, le volume des recettes affectées et des comptes spéciaux reste relativement élevé par rapport aux prévisions dans le Budget 2019, notamment en raison du délai enregistré dans la réforme des agences et établissement publics

5. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter, à fin 2019, le niveau du déficit primaire hors pétrole à 4,6 % du PIB hors pétrole, tel que prévu par le programme. Pour cela, nous poursuivons la mobilisation des recettes internes, particulièrement en ce qui concerne les exonérations ainsi que les recettes affectées, ainsi que la maîtrise des dépenses des comptes spéciaux et des prêts nets. Au vu de la concentration en début de période des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et du dépassement des crédits nets, nous restons engagés à appliquer le mécanisme de réserve obligatoire mise en place dans le cadre du budget 2019 (un quart des crédits de la loi de finances sont ainsi indisponible à l'exécution) ; et le mécanisme de régulation des ordonnancements budgétaires mis en place depuis Avril 2019 avec l'appui du FMI.

6. Le niveau des recettes hors pétrole devrait rester relativement inchangé à 17,1% du PIB hors pétrole. Pour atteindre cet objectif, nous avons initié plusieurs réformes, notamment (i) l'apurement des régimes suspensifs d'entrepôts arrivés à échéance ; (ii) la modification de la liste des produits inclus dans le dispositif de lutte contre la cherté de la vie avec la suppression de plusieurs lignes tarifaires ; (iii) l'application des mesures sur la taxation du manganèse ainsi que des droits d'accises ; (iv) l'identification des restes-à-recouvrer fiscaux et leur mise en recouvrement effective ; (v) la rationalisation du bénéfice du paiement des droits et taxes par crédit d'enlèvement. Ces actions doivent se poursuivre, notamment avec la mise en place de Sydonia World, le renforcement de la qualité et des fréquences des contrôles sur l'Impôt sur les Sociétés ; le renforcement des contrôles internes et externes avec notamment (i) la conduite d'audit internes par l'Inspection Générale des Services, et (iii) la poursuite de la dématérialisation des procédures. Par ailleurs, le gouvernement établira avant la fin de l'année 2019 une liste des mesures dérogatoires existantes (**nouveau repère proposé à fin décembre 2019**), précisant leur base légale et leur impact budgétaire.

7. Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement se poursuivront.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à 15,7% du PIB hors pétrole.

- La masse salariale sera maintenue à environ 10% du PIB hors pétrole. Nous continuerons (i) le contrôle de présence et la mise à la retraite systématique des agents de l'Etat ayant atteint l'âge limite de départ à la retraite, (ii) le gel des recrutements à l'exception des secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité, et (iv) l'assainissement du fichier de la solde.
- Concernant les dépenses relatives aux biens et services, la poursuite des efforts de rationalisation devrait se traduire par leur maintien à 2,4% du PIB hors pétrole imputables aux actions suivantes : (i) le renforcement de l'encadrement des missions à l'étranger des agents de l'Etat ; (ii) la rationalisation des dépenses de baux administratifs ; et (iii) le renforcement des contrôles des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des administrations.
- S'agissant des dépenses de transferts, les efforts vont continuer à porter sur (i) la révision des critères d'obtention des bourses d'études ; (ii) l'opérationnalisation d'une cellule chargée de la surveillance financière des établissements publics ; (iii) les suppressions et les fusions d'entités publiques avec quatorze structures supprimées en 2019 ; et (iv) le suivi des allocations de l'Etat aux services publics personnalisés à travers la mise en place des contrats d'objectifs. Enfin, un projet de loi sur l'harmonisation du statut des établissements publics sera déposé au Parlement avant la fin de l'année 2019 (**action préalable**).

8. Les dépenses d'investissement en 2019 sont revues à la baisse à 4,7% du PIB hors pétrole (contre 5,4% dans le programme). Ceci reflète le taux d'exécution relativement faible observé durant les neuf premiers mois de l'année. L'évaluation PIMA en juin 2019 a fait ressortir les principales faiblesses du système de gestion des investissements publics. Le Gouvernement fait siennes les conclusions de cette évaluation et s'engage à en mettre en œuvre les recommandations.

9. Nous continuons à éprouver des difficultés dans la maîtrise des dépenses relatives aux comptes spéciaux ainsi qu'aux prêts nets. Contrairement à nos anticipations, le solde des comptes spéciaux sera encore déficitaire cette année et atteindra FCFA 40 milliards, soit environ 0,6% du PIB hors pétrole. Les prêts nets, notamment à l'égard de la raffinerie SOGARA vont augmenter pour s'établir à FCFA 40 milliards, contre un objectif initial de FCFA 28 milliards.

10. A 1,7% du PIB, le surplus du solde global sera légèrement plus élevé que prévu. Les recettes pétrolières attendues sont plus élevées notamment en raison d'une meilleure production pétrolière et de l'appréciation du dollar. Avec la poursuite de notre Stratégie d'apurement des arriérés intérieurs déjà validés, le besoin de financement qui s'élève à FCFA 780 milliards sera en grande partie financé par les émissions de titres (FCFA 168 milliards) et l'appui budgétaire des partenaires y compris la Banque Mondiale (FCFA 115,1 milliards), la BAD (FCFA 131,2 milliards) et l'AFD (FCFA 49,2 milliards).

Budget 2020

11. L'ajustement budgétaire se poursuivra en 2020, en approfondissant les réformes engagées en 2019 et en introduisant de nouvelles mesures. L'objectif est de ramener le déficit primaire hors pétrole à 4,2 % du PIB hors pétrole, soit un ajustement de 0,4 point par rapport à 2019.

12. Accroître la mobilisation des Recettes. Une baisse des recettes pétrolières est attendue en raison de la contraction de la production et des prix de pétrole. Les recettes fiscales devraient augmenter d'un point de pourcentage du PIB hors pétrole. Toutefois à cause de la baisse des recettes non fiscales, les recettes non pétrolières ne devraient augmenter que de 0,2 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Pour atteindre cet objectif, une attention particulière sera accordée à la rationalisation des exemptions et dépenses fiscales et douanières sur la base de la liste établie à fin décembre 2019 : des actions seront mises en place pour procéder à une réduction des mesures dérogatoires inefficaces et injustifiées et optimiser les autres. Dans cet esprit le Gouvernement s'engage à :

- mettre en place au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, une unité de politique fiscale (UPF) en charge des réflexions stratégiques en matière d'imposition et de taxe de toutes natures. L'UPF aura, entre autres, pour tâche, la production annuelle de la liste des mesures dérogatoires et son actualisation, ainsi que de l'évaluation de leur pertinence et de leur efficacité. Sur cette base, elle transmettra au MEFSN toutes les recommandations qu'elle jugera nécessaire pour optimiser et faire évoluer le système fiscal au Gabon ;
- modifier le texte créant la « commission des avantages fiscaux et douaniers »¹² afin d'étendre sa compétence à toute demande de dérogation ou d'exemption aux marchés et contrats publics de toutes natures (ex. PPP) et quel que soit le mode d'attribution (ex. gré-à-gré) et réaffirmer le caractère impératif de ses avis. A ce titre, le Gouvernement, fera circuler dans la presse un avis à l'attention du public et des entreprises contractantes.

13. En complément de ces réformes, d'autres mesures seront mises en œuvre en 2020 pour renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières. Il s'agit, notamment de :

- La poursuite des efforts concernant l'apurement des régimes suspensifs (ATN, ATS, entrepôts fictifs) ;
- La poursuite de la modernisation et du déploiement de e-T@x et de SYDONIA World ;

¹²Arrêté 14-38 du 8 septembre 2008.

- Le renforcement des moyens des administrations fiscales et douanières afin de faciliter et systématiser les contrôles, notamment sur les produits exonérés ;
- Le déploiement général effectif de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures ;
- La disparition progressive du crédit à l'enlèvement (objectif de suppression totale en 2021) ;
- La conduite de plusieurs études qui pourront ouvrir la voie à des réformes du système fiscal et douanier. Il s'agit notamment de : (i) l'évaluation de l'impact du taux réduit de l'impôt sur les sociétés (25 % au lieu de 30%) sur le secteur du logement et du tourisme et la nécessité de faire évoluer le système (par la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale); (ii) l'harmonisation des différents taux de TVA actuellement appliqués au Gabon ; (iii) la clarification entre la taxation ad valorem et la taxation spécifique en fonction du type de produits ; et (iv) la mise en œuvre de la contribution foncière unique telle que recommandée par la mission d'assistance technique du FMI de juin 2019 ;

14. Continuer la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement devraient diminuer d'environ 1,1 point de pourcentage du PIB hors pétrole en raison essentiellement de la baisse de la masse salariale (0,8 point de pourcentage du PIB hors pétrole). Nous poursuivons les mesures en cours, de réduction de la masse salariale, notamment la poursuite du nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique, et l'intensification des actions de suivi et de rationalisation des établissements publics à travers le déploiement de la cellule de surveillance dédiée à cet effet. Les dépenses de biens et services devront diminuer de 0,2 point de pourcentage du PIB hors pétrole et des transferts et subventions de 0,4 point de pourcentage du PIB hors pétrole.

15. Conformément à nos objectifs, nous envisageons d'augmenter les dépenses d'investissement de presque FCFA 200 milliards (plus de 2 points de pourcentage du PIB hors pétrole). Ceci se fera en parallèle avec l'amélioration de la qualité des projets retenus dans la LF2020. Pour cela, nous nous engageons à mettre en œuvre les recommandations de la mission PIMA pour renforcer la gestion des investissements publics. A cet effet, un programme d'investissement public (PIP) présentant une vision exhaustive des projets d'investissement (y compris sous la forme de partenariats public-privé) et de leurs financement (domestique ou FINEX), leur situation d'exécution et leur programmation sur les prochaines années, sera préparé (**nouveau repère proposé à fin avril 2020**). Des efforts seront également déployés afin de rénover le cadre de gestion des investissements publics (GIP) ainsi que le cadre juridique relatif aux marchés publics. Enfin, les autorités s'engagent à poursuivre l'élaboration systématique d'analyses coûts-bénéfices pour tous les projets d'investissement supérieurs à 20 milliards inscrits au budget.

16. Le travail amorcé pour le recensement exhaustif des recettes affectées non inscrites dans le budget de l'Etat va se poursuivre avec l'appui d'AFRITAC Centre. Il s'agit notamment d'une meilleure maîtrise des comptes spéciaux et de la suppression des recettes

affectées non conformes aux dispositions légales (repère structurel à fin Octobre 2019) conformément aux dispositions de la loi 20/2014 (LOLFEB) ; le produit des attributions de produits (ADP) supprimé sera intégralement imputé en recettes au budget général de l'Etat et retracé comme tel. Les résultats de cet exercice figurent dans le projet de loi de finances 2020. Par ailleurs, la suppression et/ou la fusion de plusieurs établissements publics personnalisés devraient contribuer à, accroître la transparence sur les recettes affectées et en réduire la couverture. Enfin, le Gouvernement travaillera avec les services du FMI afin d'améliorer la traçabilité et le suivi des recettes et des dépenses des comptes spéciaux et des recettes affectées dans le TOFE.

17. Le mécanisme d'ajustement budgétaire introduit en 2019 sera reconduit dans le projet de loi finances 2020. Il sera aussi introduit un niveau suffisant de réserves obligatoires en appliquant les taux suivants : 20 % pour les dépenses de biens et services, 15 % pour les dépenses de transfert, 16 % pour les dépenses d'investissement, et 10 % pour les autres dépenses. Les crédits mis en réserve sont rendus indisponibles jusqu'à la levée de celle-ci. Le Gouvernement exonèrera les dépenses sociales identifiées dans le cadre du programme.

18. Les efforts de mobilisation des sources de financement seront renforcés en 2020. Les efforts seront intensifiés pour le recouvrement des restes à recouvrer fiscaux. Par ailleurs, le montant des interventions sur le marché financier régional inscrit dans le projet de loi de finances s'élève à FCFA 150 milliards, et FCFA 50 milliards de cessions d'actifs pourra être mobilisés de manière contingente pour répondre aux besoins de financement.

19. Le projet de loi de finances 2020 conforme aux engagements pris par le Gouvernement sera déposé au Parlement avant la cinquième revue du programme. Le projet de loi de finances intégrera l'ensemble des cibles budgétaires et des mesures définies par le programme (**action préalable**).

20. Le retour à une position budgétaire de quasi-équilibre puis excédentaire reste prévu à moyen-terme. Le solde budgétaire en base caisse devrait devenir positif dès 2019 et se stabiliser à environ 1,4% du PIB dans le moyen terme. Cette amélioration progressive de la position budgétaire permettra de réduire le niveau de la dette publique en-deçà de 45% du PIB à moyen terme.

C. Gestion des Arriérés

21. La stratégie de paiement des arriérés définie par le programme est maintenue. Nous avons apuré intégralement le stock d'arriérés liés à la dette extérieure commerciale non garantie depuis la fin du premier trimestre 2019. Les arriérés de TVA feront l'objet d'un apurement régulier jusqu'en 2021. Le stock restant des instances exceptionnelles du Trésor sera payé comme prévu en 2019. Parallèlement, l'accumulation de nouvelles instances au cours de l'exercice 2019 restera limitée à 15 % du montant total des dépenses de biens et services, de transfert et d'investissements financés sur ressources propres. Le paiement des créanciers du Club de Libreville a commencé conformément au plan d'apurement arrêté. Pour mémoire, le

Club de Libreville a été consolidé à un montant de 285.7 milliards de FCFA remboursable sur 62 mois. Au terme de la convention signée, l'Etat gabonais s'est engagé à payer chaque mois un montant de 5 milliards de FCFA au Groupement d'Intérêt Economique « Club de Libreville ». Au titre de l'année 2019, l'Etat a procédé au règlement d'un montant de 40 milliards de FCFA correspondant à huit échéances.

22. L'amélioration du suivi des arriérés se poursuit. Les délais de paiement font depuis juin, l'objet d'un suivi précis grâce à l'activation des modules dédiés et des procédures d'alerte dans VECTIS et e-BOP. Le rapport sur l'évolution et la composition du stock des restes à payer pour le premier semestre 2019 a été publié en Juin.

23. Le gouvernement va élaborer une nouvelle stratégie d'apurement pour le reste des arriérés intérieurs qui sera soutenable et favorable à la croissance économique. Le plan d'apurement, qui sera basé sur le rapport indépendant (PriceWaterhouse Coopers) d'audit sur les arriérés de l'Etat et des établissements publics constatés en 2015, 2016 et 2017, recherchera l'impact maximum sur la croissance et la pauvreté. Le gouvernement sollicitera, si besoin, l'assistance du FMI pour l'élaboration du plan d'apurement. Dorés et déjà, une attention particulière sera portée sur les petites et moyennes entreprises (PMEs). A ce titre, le Gouvernement entend faire un effort particulier d'ici mi-décembre 2019 sur le segment des créances inférieures à 100 millions de FCFA estimé à près de 8 milliards de FCFA. Conformément aux constats du Rapport Final de PriceWaterhouse Coopers et aux réserves portées par l'administration, certaines créances plus importantes feront l'objet de vérifications du service fait sur site, d'ajustements comptables, d'auditions contradictoires et de formalisation juridique de protocole. Ces démarches pour les créances objet de vérification démarreront en novembre 2019. De manière globale, la stratégie d'apurement se focalisera autour des critères suivants : le degré d'intensité en main d'œuvre (agriculture, BTP...) ; le potentiel du secteur (étude McKinsey) ; l'existence ou non d'un endettement bancaire ; position vis-à-vis de l'administration fiscale et sociale.

24. L'élaboration du plan de trésorerie et son articulation avec la gestion de la dette seront renforcées. Le Gouvernement a bénéficié de l'assistance technique du FMI pour améliorer la gestion de la trésorerie en lien avec la gestion de la dette. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées, notamment pour assurer une mise à jour régulière du plan mensuel de trésorerie et mobiliser les instruments les plus adaptés pour couvrir les déficits de manière proactive. Il s'agit notamment de renforcer le mécanisme de régulation budgétaire en place depuis le mois d'Avril 2019.

D. Gestion de Trésorerie

25. L'opérationnalisation du compte unique du Trésor (CUT) demeure une priorité en 2020, afin de renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion de la trésorerie. Le Gouvernement s'engage ainsi à poursuivre la fermeture des comptes publics, notamment ceux qui n'avaient pas pu être identifiés auparavant, et à ne pas procéder à de nouvelles

ouvertures. La fermeture de ces comptes et le transfert de leurs soldes devraient être effectifs d'ici fin février 2020. Un point régulier sera effectué en ce qui concerne les reversements dus par la CDC au trésor public et une réflexion sera engagée pour optimiser le fonctionnement du CUT (ex. compte de séquestre TVA, création d'un compte de séquestre pour la CNAMGS, etc.).

26. Il est nécessaire d'optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat à travers un Comité de trésorerie officiel et opérationnel. Le Gouvernement s'engage ainsi à prendre un décret pour rénover le fonctionnement du Comité de Trésorerie (**nouveau repère proposé à fin janvier 2020**) conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2018 et à mettre en œuvre ses dispositions : fréquence hebdomadaire pour le comité technique et mensuelle pour le comité de pilotage. Cette instance assurera la coordination entre la DGD et la DGCPT. Une réunion hebdomadaire entre les services du budget et du Trésor sera mise en place en marge (ou au sein) du Comité de trésorerie afin de réguler le rythme des engagements en fonction de la trésorerie disponible.

E. Autres Réformes Structurelles de Gestion des Finances Publiques

27. Les efforts pour renforcer les contrôles dans l'exécution du budget seront approfondis aux niveaux central, local et des établissements publics. Les travaux conduits depuis le début du programme avec le Fonds ont permis de systématiser l'émission de bons de commande au moment où les dépenses sont engagées, tant au niveau des administrations centrales (via VECTIS) que provinciales (via E-BOP). Cette étape importante garantit un contrôle renforcé de l'exécution des dépenses pour réduire le recours aux procédures dérogatoires et réduire ainsi l'apparition d'arriérés. L'étape suivante consiste à mettre en œuvre ce même type de contrôles dans les établissements publics et les institutions, pour mieux maîtriser notamment les dépenses des comptes spéciaux. Le Gouvernement réitère son engagement à mettre en œuvre effectivement ces contrôles renforcés dans les structures concernées d'ici la fin de l'année 2019. Enfin, les efforts de documentation des procédures budgétaires et comptables seront poursuivis à travers l'actualisation des manuels de procédures existants (en recette et en dépenses) et l'élaboration de nouveaux manuels.

28. Le Gouvernement renforce son engagement à améliorer la transparence des finances publiques. Nous nous engageons à améliorer davantage la transparence de la gestion des revenus pétroliers et miniers. A cet égard, le gouvernement va redoubler d'efforts pour soumettre la candidature du pays à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) (**repère structurel à fin septembre 2019 réinitialisé à fin mars 2020**). Cependant, cette soumission demandera du temps compte tenu des étapes restantes et de la nécessité de garantir un dialogue efficace et fructueux avec la société civile. Dans l'intervalle, le Ministère des Finances transmettra à la BEAC tous les contrats signés avec les compagnies pétrolières et minières (**nouveau repère proposé à fin décembre 2019**). Nous veillerons à ce que ces contrats / conventions soient compatibles avec la réglementation régionale des changes. Le gouvernement a préparé en septembre 2019 un rapport sur la situation des actifs pétroliers et minier qui présente une estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs en ressources

naturelles, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédent (repère structurel, à fin juin 2019). Aussi, le Gouvernement s'engage-t-il à continuer à élaborer et publier un rapport sur la production et les revenus des secteurs pétrolier et minier.

29. Les améliorations apportées à la surveillance financière des entreprises publiques et des opérateurs de l'Etat seront consolidées et pérennisées. Grace à la nouvelle cellule de suivi des établissements publics, des contrôles réguliers seront conduits et les informations budgétaires et financières des entités publiques seront consolidées. La cellule produira un rapport à la suite de ces contrôles, qui sera publiée. Enfin, la cellule sera chargée d'élaborer l'annexe relative aux établissements et entités publiques à la loi de finances. Également, un tableau de bord présentant l'ensemble des participations de l'Etat sera élaboré et publié.

30. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts en matière de modernisation et d'une recherche d'un meilleur fonctionnement du système d'information financière.

Ces efforts visent à (1) généraliser l'utilisation du système d'information VECTIS (y compris pour les EP), en s'assurant que toutes les dépenses soient retracées et que soient réalisés tous les points de contrôle nécessaires ; (2) poursuivre le déploiement des SI en matière de recettes (ex. e-T@x); et (3) garantir l'interfaçage automatique entre les différents systèmes. Pour cela un schéma directeur informatique ministériel sera élaboré. A ce titre, le Gouvernement procédera à une évaluation des systèmes existants afin d'identifier les faiblesses actuelles, les axes d'amélioration et formuler un plan d'action pour renforcer le système.

31. Le Gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer la reddition des comptes et refléter une image fidèle de la situation financière du secteur public dans son ensemble. Le Gouvernement s'engage ainsi à mettre en œuvre les recommandations de la mission AFRITAC de septembre 2019 portant sur l'apurement des comptes d'attente et d'imputation provisoire, à étendre ce travail pour les autres exercices et à mettre en place les mécanismes pour assurer l'apurement des comptes dans les délais. Il s'engage également à produire et transmettre la loi de règlement de l'année précédente dans les délais prescrits par la LOLFEB.

32. Le gouvernement renforcera la stratégie de désendettement à moyen terme pour aider à faire face aux risques liés au service de la dette et au refinancement. Le gouvernement visera à améliorer le cadre institutionnel de la gestion de la dette publique, notamment en relançant le projet de création d'un comité national de la dette publique (CNDP), afin de coordonner les activités liées à la dette et de mettre en place une stratégie de la dette à moyen terme. Pour atténuer les risques de taux d'intérêt, la préférence sera donnée aux taux d'intérêt fixes pour les nouveaux engagements et à l'étude du portefeuille de dette à taux variable afin de passer d'un taux variable à un taux fixe lorsque l'accord de prêt le permet. L'émission d'euro-obligations envisagée pour l'année prochaine sera principalement utilisée pour les opérations de lissage de la dette afin de réduire les risques de refinancement. L'utilisation de montants supplémentaires ne sera envisagée qu'après une analyse coûts-bénéfices rigoureuse.

F. Politique des Secteurs Sociaux

33. Le gouvernement va intensifier ses efforts pour assurer la prévisibilité et la qualité des dépenses sociales. Le taux d'exécution des dépenses sociales laisse apparaître quelques faiblesses qui s'expliquent principalement par des contraintes dans la mise en œuvre des appels d'offre relatifs au programme de construction des établissements scolaires, la régulation des ordonnancements budgétaires et la mise en réserve d'environ un quart des crédits de la loi de finances afin de garantir l'équilibre budgétaire en exécution, ainsi que le calendrier universitaire qui permet le paiement d'une part importante des bourses dues aux étudiants au cours du dernier trimestre de l'année budgétaire. Ainsi à fin Juin 2019, le taux d'exécution des dépenses sociales s'établit à 37% des crédits ouverts par la loi de finances 2019. Malgré un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement reste engagé dans le renforcement de la programmation et du suivi de ce type de dépenses. Le Gouvernement a ainsi procédé à une délimitation plus exhaustive du périmètre des dépenses sociales. Sont désormais prises en compte : (i) les prestations sociales et les pensions servies aux agents publics, (ii) les subventions sur le gaz domestique et le pétrole lampant ; (iii) les coûts du programme d'électrification et des installations hydrauliques destiné aux zones rurales n'ayant pas un accès au réseau public d'eau et d'électricité, (iv) les frais d'inhumation, d'hospitalisation pour les indigents, ainsi que les accessoires de bourses ; et (v) le soutien aux frais de transport ; (vi) les frais de scolarité des enfants des diplomates ainsi que les frais d'assurance santé pour les diplomates ; (vii) les dépenses relatives au service de sante militaire ; et (viii) les dépenses d'éducation du Prytanée militaire.

34. Par ailleurs, le gouvernement va améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables et le suivi des dépenses sociales. Pour cela il s'appuiera sur la loi n°001/2018 du 18 septembre qui prévoit une meilleure définition des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) et sur le nouveau profil de pauvreté issu de l'Enquête Gabonaise d'Evaluation de la Pauvreté (EGEP) de 2017. Le Gouvernement espère ainsi simplifier le système des filets sociaux actuels, optimiser l'utilisation des ressources affectées aux politiques sociales et donner une réponse systémique et adaptée aux différentes facettes de la pauvreté et de la vulnérabilité. Le gouvernement s'engage à formaliser la création d'une commission GEF dédiée à la formulation des textes d'application permettant de réduire les erreurs d'inclusion et surtout d'une feuille de route claire indiquant étapes, chronogrammes, ressources nécessaires et responsabilités. Enfin, afin d'améliorer dans le futur le suivi des dépenses sociales, le Gouvernement mettra en œuvre la nomenclature fonctionnelle selon la Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG).

G. Secteur Financier

35. Nous sommes résolus à apurer les arriérés intérieurs et conduire les réformes urgentes pour relancer le crédit. La stratégie d'apurement des créances en souffrance et le plan d'action ont été finalisés le 31 mars 2019 (repère structurel pour mars 2019). Toutefois sa mise en place a pris du retard aussi bien au niveau du remboursement et donc de la réduction des

créances en souffrance que de l'avancement des réformes d'amélioration du système judiciaire et du climat des affaires. Face à ces développements, le gouvernement exprime sa détermination à faire respecter le plan d'action récemment actualisé en consultation avec le FMI et décide de (i) nommer immédiatement un coordinateur chargé du suivi du plan d'apurement des créances en souffrance et un point focal pour le « Club de Libreville » et pour la stratégie de remboursement des arriérés domestiques, (ii) apurer les arriérés de paiement du « Club de Libreville » (iii) de définir la stratégie de remboursement des arriérés domestiques avec l'assistance du FMI (d'ici février 2020), et (iv) rendre effectif le tribunal de commerce de Libreville (réhabilitation, équipements, formations) à meilleure échéance et enfin de donner une priorité à favoriser la formation des juges et greffiers spécialisés dans les cas de conflits bancaires.

36. Nous sommes déterminés à ce que la liquidation des banques publiques et le portage de la BICIG se fassent à moindre coût pour les contribuables gabonais. Par arrêté du premier ministre du 4 mars 2019, les autorités ont créé un comité d'appui aux liquidateurs (repère structurel à fin janvier 2019). Le comité a commencé à se réunir à la satisfaction des liquidateurs et le fond de garantie des dépôts de l'Afrique centrale FOGADAC a déjà entamé une procédure de remboursement des déposants pour l'une des trois banques. Toutefois, la réalisation des actifs ne progresse que lentement. Afin de minimiser le coût fiscal des liquidations, les trois Liquidateurs des banques publiques sont invités à poursuivre inlassablement les démarches auprès des débiteurs de ces entités pour le recouvrement des créances et ce, par tous les moyens à leur disposition, y compris les poursuites judiciaires et la publication de la liste exhaustive des débiteurs indélébiles. Le gouvernement réitère son soutien aux liquidateurs indépendants dans la poursuite de leur mission. Dans le souci de garantir le succès du portage autorisé par la COBAC relatif à une participation non stratégique dans la BICIG, et de ne pas grever inutilement les ressources fiscales, les autorités ont engagé un consultant international pour identifier un repreneur et concluront l'acquisition des actions de la banque dès que leur cession aura été assurée.

H. Promotion du Secteur Privé

37. Le Gouvernement renouvelle son engagement de mettre en œuvre les réformes structurelles et institutionnelles pour promouvoir une croissance tirée par le secteur privé.

- Dans ce cadre, le Gouvernement a récemment élaboré une loi portant organisation de la Justice. Ledit texte de loi crée les tribunaux de commerce, de travail et les formations Spéciales. Il en est de même de la loi portant organisation de la cour de justice de la République ainsi que d'un nouveau code pénal. Ce dernier qui a été adopté en 2019, prend en compte toutes les nouvelles formes d'infractions notamment en matière financière, de terrorisme et d'environnement. Par ailleurs, il convient de noter la modernisation et le fonctionnement du Registre du Commerce (RCCM).
- Afin de poursuivre cette dynamique de promotion du secteur privé, les actions vont porter sur le cadre réglementaire et structurel d'une part, et les institutions, d'autre part. Ces différentes réformes poursuivent les objectifs suivants : (i) Optimisation de la justice

commerciale afin de mieux sécuriser les investisseurs et les investissements ;
 (ii) Renforcement de l'accompagnement des investisseurs ; (iii) Amélioration du cadre de l'investissement ;(iv) Reforme du dispositif national de formation professionnelle et du cadre de l'emploi ;(v) Optimisation et rationalisation du cadre de la fiscalité et de la parafiscalité ; (vi) Renforcement de la compétitivité des filières.

- Concernant les réformes réglementaires et structurelles, le dispositif actuel sera complété dès 2020 par un code des investissements et une stratégie nationale de promotion des investissements.
- Les réformes institutionnelles consistent à poursuivre l'opérationnalisation et le renforcement de la performance de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements (ANPI), de la cellule d'appui aux partenariats public-privé, ainsi que de la zone d'investissement spéciale de NKOK (ZIS).
- Il s'agira également d'opérationnaliser la Chambre d'Arbitrage, la formation des juges spécialisés dès la rentrée, et les tribunaux commerciaux. Les efforts seront poursuivis afin de promouvoir l'acte uniforme OHADA relatif à l'arbitrage et à la médiation.

38. Nous développerons une stratégie nationale d'inclusion financière et une stratégie de financement des PME. Nos actions seront guidées par trois principes : (a) regrouper tous les outils de financement publics des PME, en vue d'améliorer leur impact, leur coordination et leur visibilité ; (b) autoriser exclusivement le financement public indirect par l'intermédiaire des banques commerciales sur la base de l'expérience de la CDC ; (c) encourager les PME par une plus grande formalisation et l'amélioration de leur accès aux services financiers. Dans ce cadre, le gouvernement soumettra une proposition de regroupement des outils et adoptera la nouvelle stratégie de financement indirect à fin mars 2020. D'ici fin mars 2020 également, il proposera les termes de référence pour le développement d'une stratégie nationale de formalisation et d'inclusion des PME. Le Gouvernement s'engage, si possible, dans le cadre d'une initiative régionale à développer une stratégie nationale d'inclusion financière.

I. Statistiques

39. Après la promulgation de la loi n°0015/2014 portant institution et organisation du Système Statistique National (SSN), le gouvernement poursuit son ambitieux programme de réorganisation des statistiques économiques au Gabon. La volonté du Gouvernement s'est matérialisée en 2019 par la finalisation du portail sur le Système Généralisé de Diffusion des Données (SGDD) qui est désormais disponible pour les utilisateurs. De même, les travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année 2019 pour permettre de disposer d'un nouvel indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) à couverture nationale pour une meilleure mesure de l'inflation. Les résultats de l'enquête sur la pauvreté menée en 2018 ont été publiés en 2019 et sont utilisés pour une meilleure appréciation de la définition des gabonais économiquement faibles.

De même, les conclusions de l'enquête sur l'offre éducative récemment menée seront connues d'ici la fin de l'année en cours.

40. Pour l'année 2020 les actions suivantes sont envisagées :

- Finalisation des travaux préliminaires en vue de l'organisation du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) ainsi que de l'Enquête Démographique et de Santé du Gabon (EDSG III) ;
- Changement de base des comptes nationaux à 2010 ;
- Mise à jour et maintien de la Page Nationale Récapitulative de Données établie en Octobre 2019 ;
- Finalisation de la phase du dénombrement du RGA et de l'enquête EDSG III ;
- Le lancement du Recensement Général des Entreprises et début des travaux préliminaires de la deuxième Stratégie de Développement de la Statistique (SNDS II) au premier trimestre 2020.
- Les réalisations continues : transmissions des données aux organismes internationaux notamment, statistiques budgétaires conformes au MFSP du FMI de 2014.

41. Concernant les statistiques des finances publiques, il importe de rappeler les efforts du pays en matière de transposition et de transmission des statistiques budgétaires de 2012 à 2016 du TOFE selon la nouvelle classification du manuel des statistiques du Gouvernement (GSM) aux bases de données statistiques du FMI ; le Gabon a été le premier du genre dans la sous-région CEMAC. Cet effort s'est poursuivi au cours de l'année 2019 avec la transposition et la transmission du TOFE 2017 au FMI. Il convient également de relever les importants progrès réalisés en matière d'élaboration des comptes des statistiques des finances publiques selon le MSFP 2014 et de sa transposition selon la méthodologie du MSFP 2014 en conformité avec la Directive de 2011 no. 05/11-UEAC-190-CM-22 de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) portant TOFE. En particulier, l'exploitation de sources issues de la comptabilité générale avance, assurant ainsi la mise en place graduelle de ce qui constitue un prérequis à l'enregistrement des statistiques en droits constatés, et ce, au fur et à mesure de l'adoption des réformes comptables. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra les travaux en cours pour l'adaptation du TOFE au format recommandé par le Manuel de Statistiques de Finances Publiques (MSFP) 2001/2014 du FMI. A ce titre, le Gouvernement sollicitera une Evaluation de la Transparence Budgétaire (*Fiscal Transparency Evaluation – FTE*) du FMI, préalablement à l'entrée en vigueur du nouveau format, pour s'assurer de la qualité des données.

J. Assistance Technique et Renforcement des Capacités

42. L'assistance technique (AT) et le renforcement des capacités nationales demeurent essentiels pour poursuivre le renforcement de nos capacités techniques et institutionnelles.

À cet égard, nous souhaiterions un meilleur alignement de l'AT à nos priorités dans le cadre de nos réformes économiques. Le Gabon a reçu une assistance technique substantielle du FMI au cours des dernières années, et le bilan global de mise en œuvre de cette AT est positif. Elle a apporté une contribution appréciable au renforcement des capacités dans le pays et a facilité la mise en œuvre de nos programmes économiques. En outre, l'AT sera nécessaire dans les prochaines années pour soutenir nos priorités en matière de politiques économiques. À ce stade, nous voudrions que l'AT du FMI nous aide pendant la période 2020–22 à : (i) mener des politiques macroéconomiques prudentes et maintenir une discipline budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement; (ii) accroître les recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale pour répondre à la demande croissante de biens et de services publics, répondre aux besoins sociaux grandissants et, au fil du temps, remplacer le soutien incertain des donateurs; (iii) accroître l'efficacité des dépenses publiques; et (iv) remédier aux faiblesses du secteur bancaire afin de réduire les risques pour la stabilité financière. Le Gabon doit également renforcer ses statistiques pour mieux éclairer les décisions politiques et le secteur privé. Les donateurs ne fournissent pas de l'AT dans les domaines spécifiques qui seraient couverts par l'AT du FMI afin d'éviter les doublons. Nous avons convenu d'un protocole d'accord avec les services du FMI. Nous restons déterminés à poursuivre l'amélioration de nos capacités techniques et institutionnelles et faire le meilleur usage de l'AT qui sera fournie par le FMI et d'autres partenaires de développement. Nous nous engageons également à assurer la disponibilité des ressources humaines et financières suffisantes, et d'assurer une bonne collaboration entre les institutions nationales impliqués dans les différents domaines d'assistance technique.

K. Surveillance du Programme

43. La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs, des critères de performance continue et des repères structurels. La sixième et dernière revue est prévue pour juin 2020, en fonction des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2019, des critères de performance continue, et des repères structurels pertinents. Pour toutes les revues, les critères de performance quantitatifs comprendront : un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base ordonnancements) ; un plafond sur le stock de créances nettes du système bancaire sur le Gouvernement central; un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; un plancher sur les recettes fiscales à l'exclusion des recettes pétrolières et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le Gouvernement central. Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans les tableaux 3 et 4. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin décembre 2019, ainsi qu'un critère de performance quantitative continue, sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2018^{1,2}
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2018			Statut
	Décembre			
	CR ³	Ajust.	Est.	
	CR			
I Critères de réalisation quantitatifs				
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-446.2	-366.2	-479.2	Pas atteint
Cible non ajustée (plancher)		-446.2		
Ajustement pour décaissements inférieurs (supérieurs) des appuis-programmes externes		80.0		
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale	826.0	906.0	848.3	Atteint
Cible non ajustée (plafond)		826.0		
Ajustement pour décaissements inférieurs (supérieurs) des appuis-programmes externes		80.0		
Ajustement pour manque à gagner de recettes pétrolières en raison des fluctuations des prix inter.		0		
Adjustment for commercial bank purchases of nonbank government domestic debt				
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation	107.2	...	138.0	Pas atteint
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale	522.8	442.8	442.8	Atteint
Cible non ajustée (plafond)		522.8		
Ajustement pour décaissements anticipés (tardifs) des appuis-programmes externes		-80.0		
Ajustement pour variation des conditions de financement		0.0		
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	941.3		870.0	Pas atteint
II Critères de réalisation quantitatifs contenu				
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC	0	...	19	Pas atteint
III Objectifs quantitatifs indicatifs				
Plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	372.6	...	542.9	Pas atteint
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale	214.3	...	79.1	Pas atteint

Sources: Autorités gabonaises; et estimations des services du FMI.

1/ Cibles définies dans le Protocole d'Accord Technique.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2018 pour les objectifs de 2018 et montant cumulatif à compter du 1er janvier 2019 pour les cibles de 2019. Les objectifs sont définis pour la fin du mois respectif, sauf indication contraire.

3/ Rapport des services du FMI sur la troisième revue de l'accord élargi de financement (7 décembre 2018, rapport du FMI n° 18/118).

4/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les décaissements de programmes externes inférieurs (ou supérieurs), à un maximum de 80 milliards de francs CFA.

5/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les revenus pétroliers inférieurs (ou supérieurs) aux revenus programmés. Il sera également ajusté à la hausse (à la baisse) pour les décaissements inférieurs (plus élevés) par rapport aux projections de base, à un maximum de 80 milliards de francs CFA. Enfin, le critère de rendement sera ajusté à la hausse pour toute augmentation du crédit bancaire commercial au gouvernement reflétant les nouveaux achats par les banques

6/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans le cas où les décaissements anticipés (en retard) des flux de financement spécifiquement convenus et identifiés auront lieu.

7/ Indique le stock actuel de nouveaux arriérés depuis la dernière revue.

8/ Comprend les dépenses en santé (par exemple, les soins primaires et préventifs), l'éducation (éducation préprimaire, primaire et secondaire) et les programmes de sécurité sociale.

Tableau 2. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2019^{1,2}
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019										
	Mars			Statut	Juin			Statut	Sep.	Déc.	
	CI ³	Ajust.	Réal.		CR ³	Ajust.	Réal.		CI ³	CR ³	Prop.
I Critères de réalisation quantitatifs											
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements) ⁴	-125.6	-45.6	-33.8	Atteint	-147.1	-67.1	-64.5	Atteint	-232.8	-307.3	-307.7
Cible non ajustée (plancher)		-125.6				-147.1					
Ajustement pour décaissement extérieur du programme plus bas (plus élevé) que prévu		80.0				80.0					
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale ⁵	766.5	846.5	927.8	Pas atteint	802.3	882.3	894.9	Pas atteint	835.7	820.0	795.6
Cible non ajustée (plancher)		766.5				802.3					
Ajustement pour décaissement extérieur du programme plus bas (plus élevé) que prévu		80.0				80.0					
Ajustement pour perte de revenus pétroliers due aux fluctuations des prix internationaux		0.0				0.0					
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI	57.0	...	270.1	Pas atteint	57.0		244.2	Pas atteint	57.0	-64.5	13.7
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale (programmé et projet) ⁶	285.4	205.4	92.5	Atteint	412.2	332.2	203.0	Atteint	458.1		
Cible non ajustée (plancher)		285.4				412.2					
Ajustement pour décaissement extérieur précoce (tardif) du programme		-80.0				-80.0					
Ajustement pour variation des conditions de financement		0.0				0.0					
Plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale (programmé et projet) ⁷										585.0	585.0
Cible non ajustée (plancher)											
Ajustement pour décaissement extérieur précoce (tardif) du programme											
Ajustement pour variation des conditions de financement											
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	214.0	...	249.3	Atteint	543.1		547.3	Atteint	784.2	1062.4	1061.8
II Critères de réalisation quantitatifs contenu											
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC ⁸	0	...	25	Pas atteint	0		25	Pas atteint	0	0	0
III Objectifs quantitatifs indicatifs											
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	287.6	...	479.8	Pas atteint	259.3		385.6 ⁹	Pas atteint	327.3	342.9	335.3
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale ⁹	90.8	...	91.5	Atteint	181.6		...		272.4	363.2	363.2

Sources: Autorités gabonaises; et estimations des services du FMI.

1/ Objectifs définis dans le Ptocon d'Accord Technique.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2018 pour les objectifs de 2018 et montant cumulatif à compter du 1er janvier 2019 pour les cibles de 2019. Les objectifs sont définis pour la fin du mois respectif, sauf indication contraire.

3/ Rapport des services du FMI sur la troisième revue de l'accord élargi dans le cadre de la facilité élargie de financement (7 décembre 2018, rapport du FMI n° 18/118).

4/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les décaissements de programmes externes inférieurs (ou supérieurs), à un maximum de 80 milliards de francs CFA.

5/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les revenus pétroliers inférieurs (ou supérieurs) aux revenus programmés. Il sera également ajusté à la hausse (à la baisse) pour les décaissements inférieurs (plus élevés) par rapport aux projections de base, à un maximum de 80 milliards de francs CFA. Enfin, le critère de rendement sera ajusté à la hausse pour toute augmentation du crédit bancaire commercial au gouvernement reflétant les nouveaux achats par les banques commerciales de la dette intérieure gouvernementale actuelle due aux non-banques (rachat des créances).

6/ Le critère de réalisation sera ajusté à la hausse (à la baisse) au cas où des décaissements supérieurs (inférieurs) de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés ont lieu. Ce CR est suivi en ce qui concerne la contraction de la dette sur la base des décaissements.

7/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans le cas où les décaissements anticipés (en retard) des flux de financement spécifiquement convenus et identifiés auront lieu. Les estimations pour juin 2019 incluent 79 milliards de FCAF liés au refinancement du prêt relais AFREEXIM décaissé en 2018. Les autorités ont demandé que le CR sur la dette extérieure soit modifié de base contractuelle à décaissement afin de mieux refléter le suivi de ce CR.

8/ Indique le stock actuel de nouveaux arriérés accumulés depuis la dernière revue.

9/ Comprend les dépenses en santé (par exemple, les soins primaires et préventifs), l'éducation (éducation préprimaire, primaire et secondaire) et les programmes de sécurité sociale.

Table 3. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2020^{1,2}
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Mars	Juin	Sep.	Déc.
	CI	Proj.	Proj.	Proj.
I Critères de réalisation quantitatifs				
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements) ³	-163.1	-172.5	-280.1	-303.1
Plafond des créances nettes du système bancaire sur l'administration centrale ⁴	686.9	678.6	660.6	644.6
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI	-16.3	-41.3	-71.3	-285.7
Plafond des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'administration centrale ⁵	77.5	191.1	280.7	1014.6
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	235.8	605.7	870.3	1205.6
II Critères de réalisation quantitatifs contenu				
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC ⁶	0	0	0	0
III Objectifs quantitatifs indicatifs				
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC	293.5	260.8	305.4	269.7
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale ⁷	90.8	181.6	272.4	363.2

Sources: Autorités gabonaises; et services du FMI.

1/ Objectifs tels que définis dans le Protocole D'Accord Technique ci-joint.

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2020 pour les objectifs de 2020. Les objectifs sont définis pour la fin du mois respectif, sauf indication contraire.

3/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les décaissements de programmes externes inférieurs (ou supérieurs), à un maximum de 80 milliards de francs CFA.

4/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (ou à la baisse) pour les revenus pétroliers inférieurs (ou supérieurs) aux revenus programmés. Il sera également ajusté à la hausse (à la baisse) pour les décaissements inférieurs (plus élevés) par rapport aux projections de base, à un maximum de 80 milliards de francs CFA. Enfin, le critère de rendement sera ajusté à la hausse pour toute augmentation du crédit bancaire commercial au gouvernement reflétant les nouveaux achats par les banques commerciales de la dette intérieure gouvernementale actuelle due aux non-banques (rachat des créances).

5/ Le critère de performance sera ajusté à la hausse (à la baisse) dans le cas où les décaissements anticipés (en retard) des flux de financement spécifiquement convenus et identifiés auront lieu. Les autorités ont demandé que le CR sur la dette extérieure soit modifié de base contractuelle à décaissement afin de mieux refléter le suivi de ce CR.

6/ Indique le stock actuel de nouveaux arriérés accumulés depuis la dernière revue.

7/ Comprend les dépenses en santé (par exemple, les soins primaires et préventifs), l'éducation (éducation préscolaire, primaire et secondaire) et les programmes de sécurité sociale.

Tableau 4. Gabon : Repères structurels 2018–2019

Mesures	Délagi prévu	Statut	Nouveau délagi proposé
Transmettre au Parlement un projet de loi de finances 2020 cohérent avec les cibles budgétaires et soutenant les mesures retenues dans le cadre du programme du Mécanisme Elargi de Crédit avec le FMI.			Action Préalable
Publier un nouveau décret établissant un statut harmonisé pour les établissements publics administratifs et abrogeant les dispositions antérieures contraires.	Fin-Sep. 2018	Pas atteint. Le projet de décret a été transformé en loi.	
Transmettre au Parlement pour approbation le projet de loi établissant un statut harmonisé pour les établissements publics administratifs et abrogeant les dispositions antérieures contraires.			Action Préalable
Publier les rapports trimestriels sur le montant et la composition du stock de paiement en instance et arriérés.		Atteint (publié le 10/10/2019 pour le 2 nd trimestre 2019).	Prochain Fin-Nov. 2019 (3eme trimestre 2019)
Publier dans les 55 jours qui suivent la fin du trimestre les rapports d'exécution budgétaire trimestriels transmis au Parlement, utilisant les éléments et la nomenclature de la loi de finances, et incluant une analyse spécifique des dépenses sociales.		Atteint. (publié le 23/08/2019 pour le 2 nd trimestre 2019).	Prochain Fin-Nov. 2019 (3eme trimestre 2019)
Collecter 40% des restes à recouvrer fiscaux recouvrables.	Fin-Déc. 2018	Pas atteint. Atteint en Juin 2019	
Apurer 50% des régimes d'entrepôt arrivés à échéance.	Fin-Déc. 2018	Pas atteint.	
Achever un audit indépendant des arriérés de dépenses intérieures de 2015, 2016 et 2017.	Fin-Avril 2019	Pas atteint. Rapport transmis en Oct-2019.	
Elaborer une stratégie et un plan d'action pour l'apurement des prêts en retard, y compris des plans d'action pour améliorer l'efficacité de la procédure de décision	Fin-Oct. 2018	Atteint	
Mettre en place un comité d'appui à la liquidation des banques publiques	Fin-Jan. 2019	Pas atteint. Atteint en Avril 2019.	
Consolider le CUT en fermant l'ensemble des comptes du Gouvernement central auprès de banques commerciales.	Fin-Mars 2019	Atteint.	
Publier un rapport présentant une estimation du volume et de la valeur des principaux avoirs en ressources naturelles, ainsi qu'une estimation du volume et de la valeur des ventes et recettes budgétaires de l'exercice précédent.	Fin-Juin 2019	Pas atteint. Le rapport a été publié en Sep. 2019.	
Soumettre la candidature du Gabon à l'ITIE.	Fin-Sep 2019	Pas atteint.	Mars 2020
Supprimer les affectations de recettes non conformes aux critères légaux et limiter les affectations de recettes aux exceptions prévues par la loi.	Fin-Oct. 2019	Atteint. Dispositions conformes dans le PLF 2020.	

Tableau 5. Gabon : Proposition de nouveau repères structurels

Mesures	Explications macroéconomiques	Documents attendus	Délai prévu
Transmettre les contrats signés avec les compagnies minières et pétrolières à la BEAC.	Améliorer la transparence des revenus pétroliers et miniers	Attestation du Ministère des finances que les contrats et accords signés avec les opérateurs pétroliers et miniers ont été transmis à la BEAC	Fin-Déc. 2019
Préparer une liste de toutes les mesures fiscales et douanières dérogatoires et évaluer leur impact pour le budget de l'Etat.	Améliorer la collecte des recettes	Liste des exonérations fiscales et douanières existantes précisant la base légale et l'impact budgétaire en termes de perte de recettes.	Fin-Déc. 2019
Adopter et mettre en œuvre un décret relative au Comité de Trésorerie abrogeant et remplaçant les dispositions de l'arrêté de 2018 et en cohérence avec les recommandations issues de l'assistance technique.	Améliorer et rationaliser la gestion de la trésorerie	Décret signé et promulgué et minute des réunions.	Fin-Jan. 2020
Préparer un Programme d'Investissement Public (PIP) présentant une vision exhaustive des projets d'investissement (y compris sous la forme de partenariats public-privé) et de leurs financement (domestique ou FINEX)	Améliorer la gestion des investissements publics	Document du PIP validé par le MEFSN et présentant l'ensemble des projets d'investissement quel que soit leur mode d'attribution (ex. gré-à-gré, appel d'offre restreint, appel d'offre ouvert) et de financement (domestique ou FINEX, PPP).	Fin-Avril 2020

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds monétaire international au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du mécanisme élargi de crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 28 novembre 2019 et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiqueront les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.
2. **Les CRQ et les OI sont indiqués dans le tableau 1 du MEFP et les mesures préalables et les repères structurels au tableau 2 du MEFP.** Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 31 décembre 2019; les mêmes variables constituent un objectif indicatif pour le 30 mars 2020.
3. **Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au 1^{er} juin 2019 au taux de change officiel du FCFA par rapport à cette monnaie 584,05. Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1,185 ; 1,2647 ; 6,9062 ; 1,3805, respectivement.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

4. **Définitions :** aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.
5. **L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.**

A. Plancher Cumulé du Solde Budgétaire Primaire hors Pétrole (sur la base des ordonnancements)

6. Définition : le solde budgétaire primaire hors pétrole de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

7. Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change dont font état les projections. Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

8. Définition : les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, y compris celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de brut. Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leur encaissement, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

9. Définition : les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes): i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des administrations publiques et iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

10. Définition : les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes. Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor de correspondants du Trésor ou de collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit, en d'autres termes positive) au poste consacré à la reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

Tableau 1 du texte. Gabon : Décaissements Extérieurs Prévus (Projection de base)

Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	Prog. (Millions de Dollars E.U.)
Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire	
Fin Décembre 2019	662.4
Fin mars 2020	0.0
Emprunts extérieurs pour le financement de projets	
Fin Décembre 2019	284.4
Fin mars 2020	113.2
Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux	
Fin Décembre 2019	46.3
Fin mars 2020	26.4

Sources: Autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

11. Information : les données sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

12. Clauses d'ajustement : le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur la base des ordonnancements est ajusté à la baisse (à la hausse) dans la mesure où le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements extérieurs projetés dans le programme et indiqués au tableau 1 du texte, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.

B. Plafond des Créances Nettes du Système Bancaire sur l'Administration Centrale

13. Définition : Les créances nettes du système bancaire sur l'AC est mesurée conformément aux pratiques comptables de la BEAC et correspond, par définition, à la somme :

- i. Des créances nettes de la banque centrale sur l'AC, y compris les dépôts, les prêts, les avances, les comptes à recevoir et toute autre créance ou engagement de l'État selon la définition donnée dans la situation monétaire.
- ii. Des créances nettes des autres établissements de dépôt sur l'AC, y compris les titres de l'AC, les prêts à l'AC, les autres avances à l'AC et les dépôts de l'AC dans les établissements de dépôt.

14. Ainsi définies, les créances nettes du système bancaire sur l'AC se chiffraient à 894.9 milliards de FCFA au 30 juin 2019 (Tableau 2 du texte).

15. Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de la dette intérieure ou de titrisation des arriérés intérieurs.

Tableau 2 du texte. Gabon : Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale
(Milliards de FCFA, stock)

	Dec-16	Dec-17	Jun-18	Dec-18	Jun-19
Stock de créances nettes du secteur bancaire à l'égard de l'administration centrale	653.7	664.5	876.8	848.3	894.9
Banque centrale, Créances sur l'administration centrale (net)	220.6	249.3	451.3	365.5	475.7
Créances sur l'administration centrale	452.7	564.2	566.0	680.5	684.4
Créances actives sur l'état	452.5	452.5	452.5	452.5	452.9
Recours aux crédits FMI	0.0	111.3	113.1	227.6	231.5
Autres	0.2	0.5	0.0	0.5	0.0
Passifs envers l'administration centrale	232.1	314.9	114.7	315.0	208.7
Encaisse du Trésor	36.8	41.5	40.4	40.9	56.0
Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation	150.2	47.2	10.8	9.2	12.5
Autres dépôts de l'administration centrale	45.1	226.2	63.5	264.8	140.2
Banques créatrices de monnaie, Créances sur l'administration centrale	433.1	415.2	425.5	482.7	419.1
Créances sur l'administration centrale	621.7	528.5	538.3	542.1	472.7
Titres de l'administration centrale	517.6	461.0	446.9	470.0	385.9
Bons de Trésor et assimilés	104.2	67.5	91.4	72.1	86.8
Passifs envers l'administration centrale	188.6	113.3	112.8	59.4	53.6
Dépôts du Trésor	42.2	24.8	27.2	30.2	19.7
Autres dépôts	146.4	88.6	85.6	29.2	33.9
Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Source: BEAC

16. Information : les données sont communiquées au FMI au plus tard dans les six semaines après la fin du mois.

17. Clauses d'ajustement : les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes :

- i. Le plafond du programme est révisé à la baisse (hausse) à hauteur de l'excédent (déficit) cumulé des décaissements extérieurs au titre du programme par rapport aux projections de référence indiquées au tableau 2, jusqu'à un maximum de 80 milliards de FCFA.
- ii. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole :

- a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (71,900 dollars le baril).
 - b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
 - c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2018-2019, l'intégralité des recettes pétrolières additionnelles à la projection du programme de base devrait être déposée au Fonds pour les Générations Futures du Gabon à la BEAC.
- iii. Le plafond du programme est révisé à la hausse pour tenir compte des rachats de créances par les banques commerciales et des acquisitions par des établissements de cette nature d'obligations publiques émises sur le marché de la CEMAC et détenues par des créanciers privés non bancaires à fin 2016.

C. Plafond des Créances Nettes de la BEAC sur l'Administration Centrale, à l'Exclusion de l'Utilisation des Crédits du FMI

18. Définition : le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC (à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins le passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale.

19. Information : les données sont communiquées au FMI au plus tard dans les six semaines après la fin du mois.

20. Clauses d'ajustement : les clauses d'ajustement du critère de réalisation relatif aux créances nettes du système bancaire sur l'AC sont les suivantes :

- i. Afin de protéger les objectifs budgétaires contre les incertitudes pesant sur les cours du pétrole :
 - a. Le plafond des créances nettes du système bancaire est ajusté à la hausse pour compenser le déficit des recettes pétrolières d'un trimestre donné si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de 25 % maximum par rapport à la projection de référence du programme (71,900 dollars le baril).

- b. Les autorités sont tenues de consulter le FMI si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme.
- c. Si les projections des PEM du FMI sur le cours du Brent augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2018-2019, l'intégralité des recettes pétrolières additionnelles à la projection du programme de base devrait être déposée au Fonds pour les Générations Futures du Gabon à la BEAC.

D. Plafond des Emprunts Extérieurs Décaissés ou Garantis par l'Administration Centrale

21. Définition : aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014.

- I. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
 - i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;
 - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;
 - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.

- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition ((par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

22. Définition : Aux fins du plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA). Le CR relatif à la dette extérieure s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) décaissées ou garanties par le GC. La garantie de la dette extérieure déclenche le non-respect du CR, qu'un décaissement ait été effectué ou non. Le critère de performance sera évalué de manière cumulative au cours de l'exercice. Le critère de performance ne s'applique pas à

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an ;
- ii. les accords de rééchelonnement.

En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être décaissé est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des nouveaux emprunts extérieurs est calculée en utilisant le taux de change comptable du programme.

23. Clauses d'ajustement :

- i. le plafond du programme applicable à la VA des nouveaux emprunts extérieurs est ajusté à la hausse à hauteur de 5 % maximum du plafond de la VA de la dette extérieure dans les cas où les écarts par rapport au CR sur la VA des nouveaux emprunts extérieurs résultent de modifications apportées aux conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, calendrier des paiements, commissions initiales et frais de gestion) de l'emprunt ou des emprunts. La clause d'ajustement peut ne pas être appliquée si les écarts sont causés par une hausse de la valeur nominale du total de la dette contractée ou garantie.
- ii. le plafond du programme est ajusté à la hausse (à la baisse) en cas de décaissements anticipés (avec retard) de flux financiers spécifiquement convenus et identifiés.

24. Information : les autorités informeront les services du FMI, dans les deux semaines, de tout projet d'emprunt extérieur ou de garantie de dette extérieure et des conditions correspondantes avant que la dette ne soit contractée ou garantie par le gouvernement central (GC). Une fois que les services du FMI ont convenu du contrat ou de la garantie de la dette extérieure et que la dette est

soit contractée, soit garantie par le GC, leur décaissement fera partie des décaissements surveillés des dettes existantes.

E. Plafond de l'Accumulation de Nouveaux Arriérés Extérieurs par l'Administration Centrale

25. Définition : l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

26. Information : ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue. Le Ministère de l'économie communique au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les trois semaines après de la fin du mois. Le ministère de l'Économie fournira des données au FMI concernant tout arriéré externe de l'AC immédiatement après que ces arriérés sont engagés, y compris l'apparition d'une nouvelle accumulation d'arriérés.

F. Plancher Cumulé des Recettes Fiscales, hors Pétrole, de l'Administration Centrale

27. Définition : le programme prévoit un plancher pour les recettes non pétrolières (recettes fiscales et non fiscales, hormis celles qui sont tirées de ventes d'actifs, de dons et du pétrole) de l'AC. Le plancher des recettes fiscales gouvernementales, hors revenus pétroliers, constitue critère de réalisation quantitatif à partir de l'objectif de fin décembre 2018.

28. Information : les données sont communiquées au FMI au plus tard dans les six semaines après la fin du mois.

II. OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

A. Plancher Cumulé de la Réduction Nette de l'Encours des Arriérés Intérieurs de l'Administration Centrale

29. Définition : l'encours des arriérés de paiements intérieurs de l'AC s'entend de la somme des obligations contractuelles qui n'ont pas été réglées dans les 90 jours de la date d'ordonnancement. Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de

l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1^{er} janvier 2018.

30. Information : les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, sont communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

B. Plancher Cumulé des Dépenses Sociales de l'Administration Centrale

31. Définition : le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher couvre : i) les dépenses en éducation primaire, secondaire et professionnelle, les biens et services de base, l'infrastructure scolaire et sa remise en état; ii) les dépenses en programmes de santé, y compris les salaires du personnel soignant, les biens et services de base, les transferts aux centres de soins de santé primaire; et iii) les dépenses de protection sociale, y compris l'assurance-maladie et les dispositifs ciblés de protection sociale. Sont également prises en compte : (a) les subventions sur le gaz domestique et le pétrole lampant ; (b) les coûts du programme d'électrification et des installations hydrauliques destiné aux zones rurales n'ayant pas un accès au réseau public d'eau et d'électricité, (c) les frais d'inhumation, d'hospitalisation pour les indigents ; et (d) le soutien aux frais de transport. Les frais liés à la réforme du suivi statistiques des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) sont également inclus dans le plancher. Le respect du plancher des dépenses sociales est évalué sur la base des crédits ordonnancés par rapport aux crédits ouverts au bénéfice des éléments ci-dessus par la loi de finance de l'année. Un suivi est réalisé sur la base de cibles trimestrielles déterminées en accord avec l'administration Gabonaise.

32. Information : les données sont communiquées au FMI au plus tard dans les six semaines après la fin du mois.

III. SUIVI DU PROGRAMME

A. Exigences en Matière d'Information

33. Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises préparent et communiquent au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines suivant l'expiration du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative) :

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique) ;
- les opérations financières de l'État sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des

instances au Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique) ;

- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfices, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique) ;
- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique) ;
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction générale de la dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours des instances au Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1^{er} janvier 2018, l'accumulation nette de nouvelles instances en 2018, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2018, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique) ;
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE.
- le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements ;
- les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique) ;

- des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction générale des hydrocarbures (fichier électronique) ;
- un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction des marchés publics (DMP) par catégorie de marché ;
- des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages, les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction générale de l'économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC ;
- le détail de l'exécution des dépenses sociales ordonnancées par trimestre comprenant l'ensemble des éléments retenus dans le présent PAT;
- un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées au tableau 2 joint à la lettre du 28 novembre 2019.

34. Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communique au Département Afrique du FMI toute autre information que ce dernier juge nécessaire ou que les services du FMI peuvent demander pour assurer un suivi efficace du programme.

Pièce jointe III. Gabon : Calendrier de décaissement et des dates de revue au titre de l'accord élargi, 2019–20

Gabon: Calendrier de décaissement et des dates de revue au titre de l'accord élargi, 2019–20					
Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Calendrier actuel		Nouveau calendrier proposé	
		Montant (millions de DTS)	Montant (millions de DTS)	Montant (millions de dollars)	Pourcentage de la quote-part 1/
19 juin 2017	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	71.430		96.649	33.069
1er décembre 2017	Observation des critères de réalisation à fin juin 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue	71.430		98.615	33.069
1er juin 2018	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2017, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue	71.430		100.618	33.069
1er décembre 2018	Observation des critères de réalisation à fin juin 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue	71.430		100.618	33.069
1er juin 2019	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2018, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue	71.430	44.670	63.032	20.681
1er décembre 2019	Observation des critères de réalisation à fin juin 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue	71.430	44.670	63.032	20.681
30 avril 2020	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2019, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue	35.820	89.340	126.125	41.361
	Total	464.400		648.990	215.000

Source: Projections des services du FMI.
1/ La quote-part du Gabon est de 216,0 millions de DTS.



GABON

Le 3 décembre 2019

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2019 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET DEMANDE DE RÉÉCHELONNEMENT DES ACHATS RESTANTS — ANNEXE D'INFORMATION

Établi par

le département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE	6
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT	22
QUESTIONS STATISTIQUES	24

RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2019)

Évaluation des Sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC.

Statut — date d'admission : 10 septembre 1963 Article VIII

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	216,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	484,62	224,36
Position dans la tranche de réserve	17,18	7,95

Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	146,72	100,00
Avoirs	118,81	80,98

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Accords élargis	285,72	132,28

Derniers accords financiers en date :

<u>Type</u>	<u>Date d'Accord</u>	<u>expiration Date</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
MEDC	19 juin 2017	18 juin 2020	464,40	285,72
Accord de confirmation	Le 7 mai 2007	Le 6 mai 2010	77,15	0,00
Accord de confirmation	28 mai 2004	31 juillet 2005	69,44	41,66

Obligations en retard et projections des paiements au FMI^{1/}

(millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Principal			5,95	23,81	47,62
Commissions/intérêts	1,43	5,40	5,39	5,23	4,67
Total	1,43	5,40	11,35	29,04	52,29

Mise en œuvre de l'initiative PPTE : Sans objet

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) Sans objet

Mise en œuvre du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe : S.

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la CEMAC. Une évaluation exhaustive des sauvegardes au cours du cycle périodique de quatre ans pour les banques centrales régionales a été finalisée en août 2017. L'évaluation a pris acte des mesures positives prises par la BEAC pour achever les modifications de sa Charte en vue de renforcer les dispositions en matière de gouvernance, ainsi que des projets d'amélioration de la transparence de l'information financière à travers le basculement intégral vers les normes internationales d'information financière (IFRS) à compter des états financiers de 2018. La priorité désormais est de mettre en application ces réformes dans le processus quotidien de prise de décision et les instruments juridiques secondaires. Toutefois, l'évaluation a relevé qu'il était nécessaire que la BEAC renforce les capacités de ses fonctions comptables, d'audit interne et de gestion des risques et aligne les dispositifs de gouvernance en matière de gestion des réserves sur la nouvelle Charte de la BEAC. Les services du FMI continueront de travailler en étroite coopération avec la BEAC pendant la mise en œuvre opérationnelle des réformes de gouvernance et le basculement vers les normes IFRS.

Régime de change :

Le régime de change de jure et de facto de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) est un régime de parité fixe conventionnelle. Le Gabon a accepté les obligations au titre de l'article VIII Sections 2, 3 et 4 et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie régionale est le Franc CFA, qui est rattaché à l'euro au taux fixe de 655,95 FCFA pour 1 euro. Le Gabon prélève une taxe de 1,5 % sur les virements internationaux, ce qui déroge à ses obligations au titre de la section 2 a) des statuts du FMI. Le produit de cette taxe sert à financer le régime d'assurance maladie du Gabon. Les services du FMI encouragent les autorités à supprimer cette restriction. Les autorités notent qu'un certain nombre d'opérations sont exonérées (notamment toutes les opérations interbancaires) mais qu'elles ne comptent pas supprimer cette taxe.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations au titre de l'article IV avec le Gabon se déroulent selon un cycle de 24 mois depuis l'entrée en vigueur de l'accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Le conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 19 février 2016.

Participation au PESF et RONC

Le premier programme d'évaluation du secteur financier (PESF) régional a été mis en œuvre de janvier à mars 2006. Des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) régionaux ont été réalisés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, du contrôle bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en juin 2006. Une actualisation du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Représentant résident :

Le Gabon a actuellement un représentant résident.

Assistance technique

A. Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique Centrale (AFRITAC)

Domaine	Thème	Date de prestation
Gestion des finances publiques	Exécution budgétaire (Budget)	Oct. 2019
Gestion des finances publiques	Exécution budgétaire (Trésor)	Oct. 2019
Statistiques de finances publiques	Diffusion des statistiques monétaires	Oct. 2019
Gestion des finances publiques	Apurement des comptes d'imputation provisoire	Sept. 2019
Gestion des finances publiques	Risques budgétaires	Sept. 2019
Administration des recettes	Suivi des recommandations (douanes)	Sept. 2019
Statistiques de finances publiques	Couverture et qualité des statistiques de finances publiques	Juillet 2019
Administration des recettes	Contrôle fiscal et arriérés d'impôts	Juillet 2019
Gestion des finances publiques	Recettes affectées et organismes publics	Juin 2019
Gestion des finances publiques	Séminaire sur l'investissement public	Juin 2019
Statistiques de finances publiques	Diffusion des statistiques monétaires	Juin 2019
Gestion de la dette	Formation sur l'analyse de viabilité de la dette pour les pays ayant	Mai 2019
Gestion des finances publiques	accès aux marchés	Mars 2019
Administration des recettes	Préparation du budget	Févr. 2019
Gestion de la dette	Renforcement des principales fonctions de l'administration des recettes intérieures	Janv. 2019
Administration des recettes	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme	Déc. 2018
Gestion de la dette	Gestion des risques liés aux recettes fiscales	Déc. 2018
Statistiques du secteur réel	Gestion des actifs et des passifs	Nov. 2018
Administration des recettes	Comptes nationaux	Nov. 2018
Gestion des finances publiques	Stratégie à moyen terme	Nov. 2018
Administration des recettes	Modernisation de la gestion institutionnelle des finances publiques	Nov. 2018
Gestion des finances publiques	Renforcement des principales fonctions de l'administration des recettes intérieures	Nov. 2018
Administration des recettes	Préparation du budget	Oct. 2018
Statistiques de finances publiques	Renforcement des principales fonctions de l'administration des recettes intérieures	Sept. 2018
Administration des recettes	recettes intérieures	Juin 2018
Administration des recettes	Couverture et qualité des statistiques de finances publiques	Avril 2018
Statistiques du secteur réel	Renforcement des principales fonctions de l'administration des recettes intérieures	Mars 2018
Administration des recettes	recettes intérieures	Mars 2018
Gestion des finances publiques	Renforcement des principales fonctions de l'administration des douanes	Mars 2018
Programmation financière	Comptes nationaux	Févr. 2018
Administration des recettes	Recettes intérieures/administration douanière/lutte contre la fraude	Janv. 2018
Statistiques de finances publiques	Gestion du Trésor	Janv. 2018
Statistiques de finances publiques	Amélioration des données IPC	Juillet 2017
Statistiques du secteur réel	Recettes intérieures/administration douanière/lutte contre la fraude	Juillet 2017
	Statistiques des finances publiques	
	Comptes nationaux	

B. Siège

Département	Objet	Date de prestation
FAD	Recensement et évaluation des exonérations fiscales	Août 2019
FAD	EGIP	Juin 2019
FAD	Modernisation de l'impôt foncier	Mai 2019
FAD	Mobilisation des recettes fiscales et douanières	Nov. 2018
FAD	Gestion de trésorerie et compte unique du Trésor	Nov. 2018
FAD	Comptes spéciaux et recettes affectées	Juil. 2018
FAD	Suivi des recommandations sur les recettes	Mai 2018
FAD	Identification de nouvelles sources de recettes	Févr. 2018
FAD	Mesures pour accroître la mobilisation des recettes non pétrolières	Août 2017
FAD	Modernisation des services des impôts et des douanes	Nov. 2017
FAD	Gestion des arriérés de dépenses	Juillet 2017
FAD	Entreprises et organismes publics	Mai 2017
FAD	Communication trimestrielle d'informations budgétaires	Avril 2017
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière	Avril 2017
FAD	Visites d'expert sur les douanes	Mars 2017
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière	Déc. 2016
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière	Oct. 2016
FAD	Résultats du budget-programme	Mai 2016
FAD	Expert de courte durée pour les douanes	Mai 2016
FAD	Expert de courte durée pour les douanes	Oct. 2015
FAD	Chaîne de la dépense	Sept. 2015
FAD	Élaboration du fonds fiduciaire	Sept. 2015
FAD	Rationalisation de la chaîne des dépenses	Juin 2015
FAD	Évaluation PESF et réformes de GFP	Mai 2014
FAD	Administration douanière	Mars 2014
FAD	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA)	Déc. 2013
FAD	Gestion des finances publiques	Juillet 2013
FAD	Visite d'expert à court terme sur la GFP (4 missions)	2013-2014
FAD	Visite d'expert à court terme sur les douanes (5 visites)	2013-2014
STA	Mise en œuvre du MSFP 2001/2014	Juin 2019
STA	Application du MSFP 2001/2014	Nov. 2018
STA	Statistiques du secteur extérieur	Avril 2018
STA	Mise en œuvre du MSFP 2001/2014	Janv. 2018
STA	Comptes nationaux	Juin 2017
STA	Indicateurs du secteur financier	Avril 2017
STA	Statistiques de finances publiques	Mars 2017
STA	Statistiques de la balance des paiements	Janv. 2017
STA	Comptes nationaux	Janv. 2017

RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Informations Réciproques sur les Programmes de Travail Pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale au cours des 12 prochains mois	La Banque mondiale fournit ses services consultatifs dans les domaines suivants :		
	- Régies des recettes Des services consultatifs remboursables (RAS) de 300 000 dollars ont pour objectif de répondre à la demande d'appui des autorités pour créer un office des recettes en fusionnant l'administration des impôts et l'administration des douanes.	n.d.	Abandonné
	- Ministère de l'Économie : Des services consultatifs remboursables (RAS) de 200 000 dollars visent à appuyer la Direction de la Prospective pour concevoir et mettre en œuvre des outils de prévisions macrobudgétaires à moyen terme ainsi qu'une base de données de projets d'investissement public.	La dernière mission (qui prévoyait notamment des activités de diffusion annulées à la suite du remaniement et de la nomination d'un nouveau ministre des Finances) s'est déroulée en juin 2019.	Achevé en juin 2019
	- Réformes de la fonction publique : Au moyen de services consultatifs remboursables (RAS) de 500 000 dollars. Les activités se focaliseront sur l'aide aux départements des ressources humaines des ministères (qui sont relativement nouveaux), l'appui pour les systèmes informatiques (sur la base du système existant) et l'assistance technique en matière d'évaluation des performances et d'incitations puisque qu'un projet transversal sera lancé dans ce domaine particulier.	L'accord RAS est arrivé à expiration et le gouvernement a déjà envoyé une demande pour une prorogation de deux ans. L'équipe de la BM s'emploie actuellement à proroger le RAS.	La date de prestation était initialement prévue en septembre 2019 et devrait être reportée d'au moins 6 mois.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la pauvreté : Dans le cadre de services de conseil et d'analyse (ASA) de 150 000 dollars, l'objectif est d'examiner l'ampleur, le profil et la structure de la pauvreté au Gabon et d'éclairer les réflexions sur les moyens d'accélérer la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée. 	Les consultations avec le gouvernement sur la diffusion des résultats sont en cours.	Achevé en juin 2019.
	<ul style="list-style-type: none"> - L'économie numérique pour l'Afrique : Ces services de conseil et d'analyse (ASA) de 200 000 dollars ont pour but de donner aux gouvernements et aux partenaires au développement une vue d'ensemble sur la capacité de chaque pays à tirer parti de l'économie numérique en utilisant l'outil diagnostique « économie numérique pour l'Afrique » (DE4A) et d'éclairer les politiques, les stratégies et les projets d'investissement pour développer l'économie numérique dans les pays du AFCC1 (Gabon, Cameroun, Angola, São Tomé-et-Príncipe et Guinée équatoriale). 	n.d.	Achevé en mai 2019.
	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue sur l'économie numérique en Afrique centrale dans les pays du AFCC1 : Sur la base des évaluations du DE4A réalisées au cours de l'exercice 2019, ce projet de 390 000 dollars comprend de nombreuses activités dans des pays de l'AFCC1, y compris, dans le cas du Gabon, la diffusion des diagnostics des pays de la DE4A et le dialogue pour la mise en œuvre des recommandations. 	La dernière mission a eu lieu en juin 2019.	La date de prestation finale prévue pour mars 2020.
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le suivi du commerce transfrontalier à petite échelle : Dans le cadre de services de conseil et d'analyse (ASA) de 290 000 dollars, l'objectif est d'évaluer les forces et les limites des échanges transfrontaliers à petite échelle, les systèmes de données (le cas échéant) pour évaluer le rapport coûts/bénéfices de différentes méthodes de collecte de données et recenser les types de données quantitatives et qualitatives les plus utiles et les plus utilisées du point de vue des décideurs. Le projet éclairera la politique dans d'autres régions où les échanges transfrontaliers à petite échelle sont importants et où les systèmes de suivi seraient pertinents. Les résultats alimenteront aussi les débats et négociations sur la zone de libre-échange continentale africaine en valorisant les échanges 	La dernière mission a eu lieu en juillet 2019.	La date de prestation finale est prévue pour mai 2020.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	transfrontaliers à petite échelle et en montrant combien il est important de remédier aux obstacles qui entravent ces échanges.		
	<p>- Appui au ciblage des réformes et au dialogue sur la protection sociale : Les services de conseil et d'analyse (ASA) de 50 000 dollars qui sont proposés devraient appuyer le Ministère gabonais de la protection sociale et de la solidarité nationale ainsi que la commission du programme « Gabonais économiquement faibles » (ou GEF) pour la mise en application d'une nouvelle méthodologie de ciblage pour la base de données du GEF. Ce travail devrait soutenir le dialogue sur la réforme et l'expansion de la protection sociale, conformément à la mesure préalable approuvée en la matière.</p>	n.d.	Achevé en juin 2019.
	<p>- Renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures au sein de la CEEAC : Le but de ces services de conseil et d'analyse (ASA) de 550 000 dollars est de procéder au renforcement systématique des capacités régionales afin de mieux gérer les risques liés au climat et aux catastrophes et de mettre à contribution des points d'entrée de la mobilisation des ressources intérieures pour promouvoir un développement pérenne et résilient.</p>	n.d.	La date de prestation finale est prévue pour juin 2020.
	<p>- Mobiliser des investissements privés pour soutenir la croissance de l'emploi et la transformation économique : L'objectif de développement de ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 200 000 dollars est de prodiguer des conseils adaptés au Cameroun et au Gabon sur des politiques ciblées afin de débloquer l'investissement privé pour promouvoir la création d'emplois et la transformation économique dans les deux pays.</p>	n.d.	La réunion de conception est prévue pour fin novembre 2019 et la date de prestation finale est prévue pour juin 2020.
	<p>- Diagnostic du marché du financement du logement dans la CEMAC : Ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 100 000 dollars aidera la CEMAC à i) établir une feuille de route stratégique sur le financement de logements abordables ; et ii) réaliser étude de faisabilité pour la création d'une société de refinancement hypothécaire.</p>	La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet 2019.	La date de prestation finale est prévue pour juin 2020.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<ul style="list-style-type: none"> - MAPS II : L'objectif principal de ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 25 000 dollars est de recenser les risques majeurs qui pèsent sur le fonctionnement efficient et transparent du système de passation des marchés publics et d'aider le gouvernement du Gabon à concevoir une stratégie et un plan d'action échelonné afin d'améliorer les résultats et d'accroître progressivement la fiabilité des accords nationaux de passation des marchés publics pour les projets financés par les partenaires au développement. 	<p>Une présentation des résultats a été faite en juin 2019.</p>	<p>Achevé en juin 2019.</p>
	<p>Prêts de la Banque mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de 35 millions de dollars visant à renforcer les capacités des institutions financières régionales de la CEMAC a été approuvé en mai 2018. L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités de certaines institutions financières régionales de la CEMAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leurs mandats dans les domaines de la stabilité, de l'inclusion et de l'intégrité financières. Le projet comprend quatre volets : i) renforcer les capacités de la BEAC et de la COBAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leur mandat dans le domaine de la stabilité financière; ii) renforcer les capacités de la BEAC et de la COBAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leur mandat dans le domaine de l'inclusion financière; iii) renforcer les capacités de la GABAC afin qu'elle puisse mieux exécuter son mandat dans le domaine de l'intégrité financière; iv) appuyer certaines réformes au moyen d'un financement basé sur les résultats. 	<p>n.d.</p>	<p>La date de prestation finale est prévue pour juillet 2023.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de compétitivité et de promotion des investissements de 18 millions de dollars a été approuvé en mars 2014. L'objectif du projet est de contribuer à améliorer le climat des investissements et de favoriser le développement des entreprises au Gabon. Le projet comprend trois volets : i) le développement institutionnel pour améliorer le climat des affaires ; ii) le soutien au développement des entreprises, iii) la coordination des projets et le dialogue public-privé. 	<p>La dernière mission a eu lieu en septembre 2019. Il s'est agi d'une mission d'évaluation puisque le projet est à présent achevé.</p>	<p>Achevé en juin 2019.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<p>- Un prêt de la BIRD de 58 millions de dollars pour le projet national et régional de réseau de fibres optiques, « Projet Dorsale à fibre optique d’Afrique centrale » (CAB4) a été approuvé en mars 2012 et est entré en vigueur en mars 2013. L’objectif du projet est de contribuer au développement géographique d’un réseau régional haut débit et de réduire les tarifs de son utilisation sur le territoire de la république du Gabon. Ce projet a plusieurs composantes : i) environnement propice ii) connectivité, et iii) gestion de projet. Un financement additionnel (FA) de 23 millions de dollars pour intensifier la quatrième série de projets (SOP4, anciennement APL4) du programme (P122776) du « Projet Dorsale d’Afrique centrale » (CAB) est en cours de préparation, en plus d’une restructuration de niveau deux, pour proroger la date de clôture du projet.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>La nouvelle date de clôture est prévue pour mars 2020.</p>
	<p>- Un prêt de la BIRD de 58 millions de dollars pour le projet national et régional de réseau de fibres optiques, « Projet Dorsale à fibre optique d’Afrique centrale » (CAB4) a été approuvé en mars 2012 et est entré en vigueur en mars 2013. L’objectif du projet est de contribuer au développement géographique d’un réseau régional haut débit et de réduire les tarifs de son utilisation sur le territoire de la république du Gabon. Ce projet a plusieurs composantes : i) environnement propice ii) connectivité, et iii) gestion de projet. Un financement additionnel (FA) de 23 millions de dollars pour intensifier la quatrième série de projets (SOP4, anciennement APL4) du programme (P122776) du « Projet Dorsale d’Afrique centrale » (CAB) est en cours de préparation, en plus d’une restructuration de niveau deux, pour proroger la date de clôture du projet.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>La nouvelle date de clôture est prévue pour mars 2020.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de renforcement des capacités et d'accès aux services de base en milieu rural (énergie) de 60 millions de dollars a été approuvé par le conseil d'administration en septembre 2015. Il a pour objectifs de développer l'accès aux services d'eau et d'énergie dans des zones rurales ciblées et de mettre en place des mécanismes pour améliorer la pérennité de ces services. Le projet a démarré en octobre 2016. 	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en octobre 2019. Durant cette mission le nouveau chef de projet a été présenté au gouvernement gabonais.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en novembre 2021. Le projet a été restructuré en juin 2019 afin de modifier, entre autres, les objectifs de développement et le cadre de résultats.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un don du FEM pour les zones humides, de 7,5 millions de dollars, destiné à renforcer la protection de la biodiversité dans certaines zones humides forestières sur la liste Ramsar, moyennant la création de connaissances et la mise au point de mesures de conservation pour une gestion soutenable des zones humides. 	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet-août 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en avril 2020.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Le programme II de développement local et d'infrastructure de 100 millions de dollars a été approuvé en décembre 2015. Il est destiné à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services urbains dans un certain nombre de quartiers mal desservis et de mettre en place dans un certain nombre de villes ciblées les capacités de base permettant d'assurer la gestion municipale. 	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en septembre-octobre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2021. Le projet a été restructuré en juin 2019 afin de modifier, entre autres, les décaissements estimés et l'analyse de risque.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de 100 millions de dollars de soutien aux compétences pour l'employabilité a été approuvé en février 2016. L'objectif global du projet est de renforcer l'employabilité des jeunes au Gabon afin de réaliser le double objectif de promotion de la prospérité partagée et de réduction de l'extrême pauvreté. 	<p>La dernière mission de négociation a eu lieu en septembre 2019. Le projet a démarré en décembre 2016.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021. Le projet a été restructuré en avril 2019 afin d'en modifier, entre autres, les composantes.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<p>- Un projet de 9,33 millions de dollars en faveur de la faune et de la gestion du conflit entre humains et éléphants a été lancé en janvier 2017. Il contribuera à financer la gestion de quatre parcs dans le sud du Gabon (Loango, Moukalaba-Doudou, Mayumba, et Waka). Ce projet servira non seulement à financer la lutte contre le braconnage mais aussi à soutenir les communautés locales en matière de gestion des parcs, en encourageant notamment l'écotourisme et d'autres activités génératrices de revenus.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet-août 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021.</p>
	<p>- Un projet « Gabon numérique » de 56 millions de dollars a été approuvé en juin 2016. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la prestation des services de santé publique, moyennant le déploiement d'un nouveau logiciel national de santé qui tire parti de l'efficacité des technologies de l'information et de la communication pour répondre aux besoins des praticiens. Ce projet a aussi pour but de promouvoir le développement d'un écosystème d'innovation numérique au Gabon de façon à saisir les opportunités issues des services et des applications numériques de santé.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2022.</p>
	<p>- Un projet de financement supplémentaire de 35 millions de dollars dans le cadre du « Gabon numérique » est en cours de préparation et devrait être présenté au conseil d'administration en juillet 2020. Les objectifs de ce projet sont les suivants : i) améliorer la ponctualité et la disponibilité de l'information pour appuyer la fourniture et la gestion des services de santé publics ; et ii) favoriser le développement et le lancement opérationnel des applications et services de santé en ligne et des services de l'information et de la communication (TIC) de manière générale.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>Date de soumission au conseil d'administration prévue pour juillet 2020.</p>
	<p>- Un projet statistique, de 50 millions de dollars, est en cours de préparation. La réunion de revue de la note de synthèse s'est déroulée en mars 2016. L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités statistiques de l'emprunteur, de combler les déficits de données, d'améliorer la production des</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en février 2019. Une mission portant sur le nouvel indice des prix s'est déroulée en novembre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	statistiques et d'optimiser les pratiques de diffusion.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle série d'opérations à l'appui des politiques de développement (DPO) est en cours de préparation (montant à définir). L'objectif de l'opération de croissance inclusive et d'efficience des dépenses proposée est d'appuyer les réformes engagées par les autorités afin d'accroître l'efficience des dépenses, en particulier dans le domaine de la santé, et de promouvoir une croissance plus inclusive et durable. La réunion pour l'approbation du projet par la Banque mondiale est prévue pour juillet 2017. 	Les échanges techniques pour créer la matrice des réformes ont déjà démarré et la première mission de préparation aura lieu en décembre 2019.	Exercice 2020
	<p>Investissements de l'IFC :</p> <p>Un projet de 110,9 millions de dollars en faveur de la Société d'Exploitation du Transgabonais (SETRAG), concessionnaire du chemin de fer de 650 kilomètres reliant Franceville and Libreville, afin d'accroître la capacité de transport de la ligne tout en améliorant sa fiabilité (un montant de 45,9 millions de dollars initialement auquel s'est ajouté un financement additionnel de 65 millions de dollars).</p>		
B. Demandes de Contributions au Programme de Travail			
Demandes de la Banque mondiale au FMI	<ul style="list-style-type: none"> - Documents relatifs à l'article IV 		Exercice 2020
C. Accord sur les Prestations et Missions Conjointes			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration sur diverses questions relatives aux données 		En cours

RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale au cours des 12 prochains mois	La Banque mondiale fournit ses services consultatifs dans les domaines suivants :		
	- Régies des recettes Des services consultatifs remboursables (RAS) de 300 000 dollars ont pour objectif de répondre à la demande d'appui des autorités pour créer un office des recettes en fusionnant l'administration des impôts et l'administration des douanes.	n.d.	Abandonné
	- Ministère de l'Économie : Des services consultatifs remboursables (RAS) de 200 000 dollars visent à appuyer la Direction de la Prospective pour concevoir et mettre en œuvre des outils de prévisions macrobudgétaires à moyen terme ainsi qu'une base de données de projets d'investissement public.	La dernière mission (qui prévoyait notamment des activités de diffusion annulées à la suite du remaniement et de la nomination d'un nouveau ministre des Finances) s'est déroulée en juin 2019.	Achevé en juin 2019
	- Réformes de la fonction publique : Au moyen de services consultatifs remboursables (RAS) de 500 000 dollars. Les activités se focaliseront sur l'aide aux départements des ressources humaines des ministères (qui sont relativement nouveaux), l'appui pour les systèmes informatiques (sur la base du système existant) et l'assistance technique en matière d'évaluation des performances et d'incitations puisque qu'un projet transversal sera lancé dans ce domaine particulier.	L'accord RAS est arrivé à expiration et le gouvernement a déjà envoyé une demande pour une prorogation de deux ans. L'équipe de la BM s'emploie actuellement à proroger le RAS.	La date de prestation était initialement prévue en septembre 2019 et devrait être reportée d'au moins 6 mois.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la pauvreté : Dans le cadre de services de conseil et d'analyse (ASA) de 150 000 dollars, l'objectif est d'examiner l'ampleur, le profil et la structure de la pauvreté au Gabon et d'éclairer les réflexions sur les moyens d'accélérer la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée. 	Les consultations avec le gouvernement sur la diffusion des résultats sont en cours.	Achevé en juin 2019.
	<ul style="list-style-type: none"> - L'économie numérique pour l'Afrique : Ces services de conseil et d'analyse (ASA) de 200 000 dollars ont pour but de donner aux gouvernements et aux partenaires au développement une vue d'ensemble sur la capacité de chaque pays à tirer parti de l'économie numérique en utilisant l'outil diagnostique « économie numérique pour l'Afrique » (DE4A) et d'éclairer les politiques, les stratégies et les projets d'investissement pour développer l'économie numérique dans les pays du AFCC1 (Gabon, Cameroun, Angola, São Tomé-et-Príncipe et Guinée équatoriale). 	n.d.	Achevé en mai 2019.
	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue sur l'économie numérique en Afrique centrale dans les pays du AFCC1 : Sur la base des évaluations du DE4A réalisées au cours de l'exercice 2019, ce projet de 390 000 dollars comprend de nombreuses activités dans des pays de l'AFCC1, y compris, dans le cas du Gabon, la diffusion des diagnostics des pays de la DE4A et le dialogue pour la mise en œuvre des recommandations. 	La dernière mission a eu lieu en juin 2019.	La date de prestation finale prévue pour mars 2020.
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le suivi du commerce transfrontalier à petite échelle : Dans le cadre de services de conseil et d'analyse (ASA) de 290 000 dollars, l'objectif est d'évaluer les forces et les limites des échanges transfrontaliers à petite échelle, les systèmes de données (le cas échéant) pour évaluer le rapport coûts/bénéfices de différentes méthodes de collecte de données et recenser les types de données quantitatives et qualitatives les plus utiles et les plus utilisées du point de vue des décideurs. Le projet éclairera la politique dans d'autres régions où les échanges transfrontaliers à petite échelle sont importants et où les systèmes de suivi seraient pertinents. Les résultats alimenteront aussi les débats et négociations sur la zone de libre-échange continentale africaine en valorisant les échanges 	La dernière mission a eu lieu en juillet 2019.	La date de prestation finale est prévue pour mai 2020.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	transfrontaliers à petite échelle et en montrant combien il est important de remédier aux obstacles qui entravent ces échanges.		
	- Appui au ciblage des réformes et au dialogue sur la protection sociale : Les services de conseil et d'analyse (ASA) de 50 000 dollars qui sont proposés devraient appuyer le Ministère gabonais de la protection sociale et de la solidarité nationale ainsi que la commission du programme « Gabonais économiquement faibles » (ou GEF) pour la mise en application d'une nouvelle méthodologie de ciblage pour la base de données du GEF. Ce travail devrait soutenir le dialogue sur la réforme et l'expansion de la protection sociale, conformément à la mesure préalable approuvée en la matière.	n.d.	Achevé en juin 2019.
	- Renforcer les capacités de mobilisation des ressources intérieures au sein de la CEEAC : Le but de ces services de conseil et d'analyse (ASA) de 550 000 dollars est de procéder au renforcement systématique des capacités régionales afin de mieux gérer les risques liés au climat et aux catastrophes et de mettre à contribution des points d'entrée de la mobilisation des ressources intérieures pour promouvoir un développement pérenne et résilient.	n.d.	La date de prestation finale est prévue pour juin 2020.
	- Mobiliser des investissements privés pour soutenir la croissance de l'emploi et la transformation économique : L'objectif de développement de ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 200 000 dollars est de prodiguer des conseils adaptés au Cameroun et au Gabon sur des politiques ciblées afin de débloquer l'investissement privé pour promouvoir la création d'emplois et la transformation économique dans les deux pays.	n.d.	La réunion de conception est prévue pour fin novembre 2019 et la date de prestation finale est prévue pour juin 2020.
	- Diagnostic du marché du financement du logement dans la CEMAC : Ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 100 000 dollars aidera la CEMAC à i) établir une feuille de route stratégique sur le financement de logements abordables ; et ii) réaliser étude de faisabilité pour la création d'une société de refinancement hypothécaire.	La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet 2019.	La date de prestation finale est prévue pour juin 2020.

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<ul style="list-style-type: none"> - MAPS II : L'objectif principal de ce projet de services de conseil et d'analyse (ASA) de 25 000 dollars est de recenser les risques majeurs qui pèsent sur le fonctionnement efficient et transparent du système de passation des marchés publics et d'aider le gouvernement du Gabon à concevoir une stratégie et un plan d'action échelonné afin d'améliorer les résultats et d'accroître progressivement la fiabilité des accords nationaux de passation des marchés publics pour les projets financés par les partenaires au développement. 	<p>Une présentation des résultats a été faite en juin 2019.</p>	<p>Achevé en juin 2019.</p>
	<p>Prêts de la Banque mondiale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de 35 millions de dollars visant à renforcer les capacités des institutions financières régionales de la CEMAC a été approuvé en mai 2018. L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités de certaines institutions financières régionales de la CEMAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leurs mandats dans les domaines de la stabilité, de l'inclusion et de l'intégrité financières. Le projet comprend quatre volets : i) renforcer les capacités de la BEAC et de la COBAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leur mandat dans le domaine de la stabilité financière; ii) renforcer les capacités de la BEAC et de la COBAC afin qu'elles puissent mieux exécuter leur mandat dans le domaine de l'inclusion financière; iii) renforcer les capacités de la GABAC afin qu'elle puisse mieux exécuter son mandat dans le domaine de l'intégrité financière; iv) appuyer certaines réformes au moyen d'un financement basé sur les résultats. 	<p>n.d.</p>	<p>La date de prestation finale est prévue pour juillet 2023.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Un projet de compétitivité et de promotion des investissements de 18 millions de dollars a été approuvé en mars 2014. L'objectif du projet est de contribuer à améliorer le climat des investissements et de favoriser le développement des entreprises au Gabon. Le projet comprend trois volets : i) le développement institutionnel pour améliorer le climat des affaires ; ii) le soutien au développement des entreprises, iii) la coordination des projets et le dialogue public-privé. 	<p>La dernière mission a eu lieu en septembre 2019. Il s'est agi d'une mission d'évaluation puisque le projet est à présent achevé.</p>	<p>Achevé en juin 2019.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<p>- Un prêt de la BIRD de 58 millions de dollars pour le projet national et régional de réseau de fibres optiques, « Projet Dorsale à fibre optique d’Afrique centrale » (CAB4) a été approuvé en mars 2012 et est entré en vigueur en mars 2013. L’objectif du projet est de contribuer au développement géographique d’un réseau régional haut débit et de réduire les tarifs de son utilisation sur le territoire de la république du Gabon. Ce projet a plusieurs composantes : i) environnement propice ii) connectivité, et iii) gestion de projet. Un financement additionnel (FA) de 23 millions de dollars pour intensifier la quatrième série de projets (SOP4, anciennement APL4) du programme (P122776) du « Projet Dorsale d’Afrique centrale » (CAB) est en cours de préparation, en plus d’une restructuration de niveau deux, pour proroger la date de clôture du projet.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>La nouvelle date de clôture est prévue pour mars 2020.</p>
	<p>- Un prêt de la BIRD de 58 millions de dollars pour le projet national et régional de réseau de fibres optiques, « Projet Dorsale à fibre optique d’Afrique centrale » (CAB4) a été approuvé en mars 2012 et est entré en vigueur en mars 2013. L’objectif du projet est de contribuer au développement géographique d’un réseau régional haut débit et de réduire les tarifs de son utilisation sur le territoire de la république du Gabon. Ce projet a plusieurs composantes : i) environnement propice ii) connectivité, et iii) gestion de projet. Un financement additionnel (FA) de 23 millions de dollars pour intensifier la quatrième série de projets (SOP4, anciennement APL4) du programme (P122776) du « Projet Dorsale d’Afrique centrale » (CAB) est en cours de préparation, en plus d’une restructuration de niveau deux, pour proroger la date de clôture du projet.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>La nouvelle date de clôture est prévue pour mars 2020.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<p>- Un projet de renforcement des capacités et d'accès aux services de base en milieu rural (énergie) de 60 millions de dollars a été approuvé par le conseil d'administration en septembre 2015. Il a pour objectifs de développer l'accès aux services d'eau et d'énergie dans des zones rurales ciblées et de mettre en place des mécanismes pour améliorer la pérennité de ces services. Le projet a démarré en octobre 2016.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en octobre 2019. Durant cette mission le nouveau chef de projet a été présenté au gouvernement gabonais.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en novembre 2021. Le projet a été restructuré en juin 2019 afin de modifier, entre autres, les objectifs de développement et le cadre de résultats.</p>
	<p>- Un don du FEM pour les zones humides, de 7,5 millions de dollars, destiné à renforcer la protection de la biodiversité dans certaines zones humides forestières sur la liste Ramsar, moyennant la création de connaissances et la mise au point de mesures de conservation pour une gestion soutenable des zones humides.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet-août 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en avril 2020.</p>
	<p>- Le programme II de développement local et d'infrastructure de 100 millions de dollars a été approuvé en décembre 2015. Il est destiné à améliorer l'accès aux infrastructures et aux services urbains dans un certain nombre de quartiers mal desservis et de mettre en place dans un certain nombre de villes ciblées les capacités de base permettant d'assurer la gestion municipale.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en septembre-octobre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2021. Le projet a été restructuré en juin 2019 afin de modifier, entre autres, les décaissements estimés et l'analyse de risque.</p>
	<p>- Un projet de 100 millions de dollars de soutien aux compétences pour l'employabilité a été approuvé en février 2016. L'objectif global du projet est de renforcer l'employabilité des jeunes au Gabon afin de réaliser le double objectif de promotion de la prospérité partagée et de réduction de l'extrême pauvreté.</p>	<p>La dernière mission de négociation a eu lieu en septembre 2019. Le projet a démarré en décembre 2016.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021. Le projet a été restructuré en avril 2019 afin d'en modifier, entre autres, les composantes.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	<p>- Un projet de 9,33 millions de dollars en faveur de la faune et de la gestion du conflit entre humains et éléphants a été lancé en janvier 2017. Il contribuera à financer la gestion de quatre parcs dans le sud du Gabon (Loango, Moukalaba-Doudou, Mayumba, et Waka). Ce projet servira non seulement à financer la lutte contre le braconnage mais aussi à soutenir les communautés locales en matière de gestion des parcs, en encourageant notamment l'écotourisme et d'autres activités génératrices de revenus.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en juillet-août 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021.</p>
	<p>- Un projet « Gabon numérique » de 56 millions de dollars a été approuvé en juin 2016. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de la gestion et de la prestation des services de santé publique, moyennant le déploiement d'un nouveau logiciel national de santé qui tire parti de l'efficacité des technologies de l'information et de la communication pour répondre aux besoins des praticiens. Ce projet a aussi pour but de promouvoir le développement d'un écosystème d'innovation numérique au Gabon de façon à saisir les opportunités issues des services et des applications numériques de santé.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en janvier 2022.</p>
	<p>- Un projet de financement supplémentaire de 35 millions de dollars dans le cadre du « Gabon numérique » est en cours de préparation et devrait être présenté au conseil d'administration en juillet 2020. Les objectifs de ce projet sont les suivants : i) améliorer la ponctualité et la disponibilité de l'information pour appuyer la fourniture et la gestion des services de santé publics ; et ii) favoriser le développement et le lancement opérationnel des applications et services de santé en ligne et des services de l'information et de la communication (TIC) de manière générale.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>Date de soumission au conseil d'administration prévue pour juillet 2020.</p>
	<p>- Un projet statistique, de 50 millions de dollars, est en cours de préparation. La réunion de revue de la note de synthèse s'est déroulée en mars 2016. L'objectif de développement de ce projet est de renforcer les capacités statistiques de l'emprunteur, de combler les déficits de données, d'améliorer la production des</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en février 2019. Une mission portant sur le nouvel indice des prix s'est déroulée en novembre 2019.</p>	<p>Date de clôture du projet prévue en décembre 2021.</p>

Titre	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
	statistiques et d'optimiser les pratiques de diffusion.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle série d'opérations à l'appui des politiques de développement (DPO) est en cours de préparation (montant à définir). L'objectif de l'opération de croissance inclusive et d'efficience des dépenses proposée est d'appuyer les réformes engagées par les autorités afin d'accroître l'efficience des dépenses, en particulier dans le domaine de la santé, et de promouvoir une croissance plus inclusive et durable. La réunion pour l'approbation du projet par la Banque mondiale est prévue pour juillet 2017. 	Les échanges techniques pour créer la matrice des réformes ont déjà démarré et la première mission de préparation aura lieu en décembre 2019.	Exercice 2020
	<p>Investissements de l'IFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de 110,9 millions de dollars en faveur de la Société d'Exploitation du Transgabonais (SETRAG), concessionnaire du chemin de fer de 650 kilomètres reliant Franceville and Libreville, afin d'accroître la capacité de transport de la ligne tout en améliorant sa fiabilité (un montant de 45,9 millions de dollars initialement auquel s'est ajouté un financement additionnel de 65 millions de dollars). 		
B. Demandes de Contributions au Programme de Travail			
Demandes de la Banque mondiale au FMI	<ul style="list-style-type: none"> - Documents relatifs à l'article IV 		Exercice 2020
C. Accord sur les Prestations et Missions Conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration sur diverses questions relatives aux données 		En cours

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Projets/programmes d'investissement	Calendrier des missions	Date d'achèvement
<p>1. Le projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et la protection sociale a été approuvé en décembre 2016. Ce projet, financé par un prêt de 84,63 millions d'euros, vise à renforcer les capacités dans le domaine de la protection sociale et de l'employabilité des jeunes par : i) l'augmentation et la diversification de l'offre de formation professionnelle et d'enseignement technique et de santé ; ii) l'amélioration de la qualité de la formation et de la gouvernance du secteur ; et iii) la promotion de l'inclusion sociale et de la solidarité nationale. Ce projet comporte deux volets opérationnels : i) le développement des compétences pour l'employabilité ; et ii) la promotion de la santé et de l'inclusion sociale.</p>	<p>La dernière mission de contrôle a eu lieu en novembre 2019.</p>	<p>Mars 2022</p>
<p>2. Le projet d'appui au programme graine phase I a été approuvé en novembre 2017. Ce projet, financé par un prêt de 98,541 millions d'euros, vise à : i) contribuer à réduire la dépendance alimentaire du pays ; ii) créer des zones de développement agricole dans les différentes provinces du pays ; iii) améliorer les conditions de vie en milieu rural par l'accès des populations rurales aux infrastructures et services socioéconomiques ; iv) accroître l'offre de formation en milieu rural ; et v) développer l'entrepreneuriat agricole, en particulier pour les jeunes. Ce projet comporte deux volets opérationnels, à savoir i) le développement des infrastructures rurales ; et ii) le renforcement des capacités.</p>	<p>Le projet a été lancé en octobre 2019.</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p>3. Le projet d'appui à la diversification de l'économie gabonaise a été approuvé en juin 2018. Ce projet financé par un prêt de 62,74 millions d'euros vise à i) améliorer le climat des investissements ; ii) renforcer la mobilisation des ressources intérieures pour assurer un financement durable de la diversification économique ; et iii) promouvoir les secteurs prioritaires et les PME du Gabon. Ce projet comporte deux volets opérationnels, à savoir i) l'appui aux réformes dans le domaine du climat de l'investissement pour renforcer la compétitivité de l'économie ; et la mobilisation de ressources internes pour la diversification de l'économie ;</p>	<p>Ce projet devrait démarrer en décembre 2019.</p>	<p>Mars 2022</p>

Projets/programmes d'investissement	Calendrier des missions	Date d'achèvement
et ii) l'appui aux réformes dans les secteurs prioritaires des mines et du bois afin de diversifier les sources de croissance.		
4. Le programme intégré d'alimentation en eau potable et assainissement de Libreville, phase I, a été approuvé en octobre 2018. Cette opération, financée par deux prêts totalisant 117,4 millions d'euros, a pour but de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations du Gabon. Le projet a deux composantes opérationnelles : i) le développement de l'infrastructure d'assainissement pour l'eau potable ; et ii) l'amélioration de la gouvernance du secteur et du renforcement des capacités.	Ce projet devrait démarrer en novembre 2019.	Juin 2023.
5. Le programme d'aide en faveur des réformes économiques et financières phase III, sous forme d'un appui budgétaire, a été approuvé en novembre 2018. Il est financé par un prêt de 100 millions d'euros. L'objectif de ce programme est de i) renforcer l'assainissement des finances publiques en mobilisant davantage de recettes et en rationalisant les dépenses publiques, en mettant l'accent sur la maîtrise de la masse salariale et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public ; et ii) appuyer la diversification de l'économie en améliorant le climat des investissements et la compétitivité du secteur agricole afin de faciliter la transformation structurelle de l'économie. Ce programme comporte deux volets, à savoir i) le renforcement de l'assainissement des finances publiques pour rétablir la stabilité macroéconomique ; et ii) l'appui à la diversification de l'économie pour une croissance inclusive.	La finalisation et la mission d'évaluation de la performance de ce programme seront réalisées au cours du premier trimestre 2020.	Bien que ce programme soit officiellement clos depuis juin 2019, la mise en œuvre de certaines réformes se poursuit.
6. Le projet de port privé GSEZ a été approuvé en décembre 2018. Ce projet, financé par un prêt de 40 millions d'euros, concerne la conception, la construction et l'exploitation d'un nouveau terminal général de marchandises à l'Owendo par Le GZES, avec une capacité de 4 millions de tonnes de marchandises générales par an et d'autres installations de stockage pour l'huile de palme et les céréales.	La dernière mission de contrôle a eu lieu en octobre 2019.	Février 2023

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'Adéquation des Données aux Fins de la Surveillance

Remarques générales. Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. L'analyse des services du FMI se heurte aux faiblesses sur le plan de l'exactitude, de la fiabilité, de la périodicité, et du délai d'établissement de certaines données ainsi qu'au manque de cohérence entre les bases de données. Les organismes producteurs de statistiques ont un accès insuffisant aux données sources et manquent d'une structure institutionnelle pour partager les informations et coordonner leurs efforts de recueil des données. Pour suivre les progrès de la mise en œuvre du PSGE, il convient de réaliser et de diffuser régulièrement les enquêtes sur les ménages.

Des statistiques économiques et financières détaillées, notamment les séries temporelles historiques longues, sont publiées dans « Tendances de l'économie », une publication semestrielle de la Direction générale des statistiques et des études économiques (DSGE) du ministère de l'Économie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. L'évolution sectorielle plus récente est présentée en détail dans le « Tableau de Bord de l'Économie », publication trimestrielle du ministère de l'Économie. En raison de contraintes de capacités, le Gabon ne communique pas de données relatives à la PEG, ce qui est obligatoire pour tous les pays membres du FMI, en vertu de l'article VIII, section 5, dans la mesure où il est possible de fournir ces données.

Comptes nationaux. Les autorités bénéficient de l'appui d'AFRITAC Centre (AFC) afin d'incorporer les recommandations méthodologiques du Système de comptabilité nationale de 1993. Une nouvelle série de comptes nationaux, qui couvre la période 2001-2010, a été préparée. Une mission d'assistance technique de l'AFC sur l'établissement des comptes nationaux pour la période 2011-15 a été organisée et la nouvelle série sera publiée dans son intégralité une fois que ces comptes seront établis. L'AFC a également apporté son concours afin d'établir des comptes nationaux trimestriels et des indicateurs à haute fréquence, mais aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine.

Emploi et chômage. Les données sur la population active totale et le chômage ne sont pas disponibles de façon systématique.

Statistiques de prix. En 2007 les autorités ont commencé à publier un meilleur indice des prix à la consommation (IPC) qui reprend le même panier de biens et de services que celui de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de la CEMAC et utilise un système de pondération issue de l'enquête gabonaise sur les dépenses des ménages de 2003. L'IPC ne porte que sur la capitale, Libreville. L'IPC amélioré utilise 2004 comme année de référence et ne couvre que la capitale du pays, Libreville.

Statistiques de finances publiques : Des progrès considérables ont été accomplis avec l'adoption du cadre analytique et des classifications du MSFP 2001/ 2014 et avec la production d'un TOFE issu des balances générales des comptes de l'État. L'objectif que se sont fixé les autorités gabonaises est de produire un TOFE couvrant les opérations budgétaires de de l'administration centrale, des collectivités locales et de la sécurité sociale avant fin 2018. Toutefois, cette ambition a dû être revue à la baisse en raison de l'importance accordée à la production de statistiques de qualité pour le budget de l'administration centrale. L'extension du périmètre pour y inclure les autres administrations locales est prévue à un stade ultérieur, lorsque les sources statistiques nécessaires seront disponibles. Le passage à une comptabilité en droits constatés intégrale ne sera possible que lorsque le système de comptabilité publique sera renforcé. Les autorités gabonaises ont exprimé leur engagement à produire des données pour établir les statistiques de finances publiques et ont investi dans des formations professionnelles, mais des risques persistent, en particulier pour ce qui de la mobilité du personnel. Le Gabon est en bonne voie pour fournir les données budgétaires de l'administration centrale aux fins des statistiques de finances publiques au FMI en vue de leur inclusion dans « l'Annuaire de statistiques de finances publiques » d'ici la fin de 2019.

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) communique au FMI les statistiques monétaires sur une base mensuelle, sous le format des formulaires de déclaration normalisés (SRF) avec un décalage pouvant atteindre deux mois. La situation des institutions de dépôts ne comprend pas de données relatives aux institutions de microfinance qui acceptent des dépôts, lesquelles constituent un secteur en croissance dans le pays, et ne présente pas les taux d'intérêt offerts par les institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les crédits.

Surveillance du secteur financier : La Commission bancaire des États de l'Afrique centrale (COBAC) rend compte de tous les indicateurs de solidité financière fondamentaux, et de certains de ceux qui sont encouragés, au département des statistiques du FMI au nom du Gabon.

Depuis 2013, la BEAC n'a pas communiqué de données pour le Gabon dans le cadre de l'enquête sur l'accès aux services financiers. Jusqu'en 2013, elle avait fourni quelques données et indicateurs pour ladite enquête, y compris les deux indicateurs adoptés par l'ONU (succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et guichets automatiques de billet pour 100 000 adultes) pour suivre la cible 8.10 des Objectifs de développement durable.

La surveillance du secteur financier est entravée par des retards dans la communication d'indicateurs du secteur financier. Ces indicateurs sont reçus avec plus de 6 mois de retard, ce qui fait obstacle au suivi adéquat du secteur.

Statistiques du secteur extérieur : Les statistiques de la balance des paiements sont établies par la Direction nationale de la BEAC et les estimations sont validées par les services du siège de la BEAC. Les données sont diffusées avec un retard considérable. Cependant, la mission du FMI de 2018 a aidé les responsables de l'établissement des données afin de rattraper le retard accusé en

fournissant les données de la balance des paiements jusqu'à 2015 au département des statistiques afin qu'elles puissent être publiées.

Les statistiques des comptes extérieurs du Gabon présentent une situation à la fois contrastée et paradoxale. D'une part, le retard accumulé dans la production de ces statistiques est important, ce qui est la marque d'une situation d'ensemble dégradée. Mais, d'autre part, l'examen du système en place, des méthodes utilisées, et des chiffres produits laisse apparaître une situation bien meilleure : le système de collecte et de production des données est en place, et fonctionne de façon efficace quand il est mis en mouvement. La nouvelle application BDP6+, mise en place en 2017, bénéficie d'une automatisation renforcée à tous les stades de la confection des données, ce qui devrait encore améliorer la situation. Jusqu'à récemment, les statistiques sur le commerce extérieur reposaient essentiellement sur des estimations qui n'étaient pas recoupées avec les données de l'administration douanière. Les données sur les autres postes du solde de transactions courantes n'étaient ni très fiables, ni précises, en raison des faibles taux de réponse aux enquêtes auprès des entreprises, en dépit des ajustements pour apporter des corrections partielles. L'investissement direct étranger dans le compte d'opérations financières a vraisemblablement été sous-estimé en raison de l'analyse peu détaillée du secteur pétrolier et l'omission totale de nouveaux investissements non-pétroliers, tels que ceux liés aux importantes activités du groupe OLAM. Il a été difficile de mesurer l'ampleur des flux de capitaux privés et leur ventilation détaillée, en particulier à court terme, car les données n'ont pas été exhaustives. Ces dernières années, les équipes de mission ont reçu des tableaux analytiques simplifiés de la balance des paiements, focalisés sur le passé récent et les projections à moyen terme. Ces tableaux reflètent les informations essentielles mais doivent fréquemment être révisés et, du fait de leurs lacunes, les services du FMI doivent se fier à leurs propres calculs et estimations pour une série de postes.

Le pays bénéficie d'une assistance technique dans le cadre du projet STA-JSA. D'après les conclusions de la première mission dans le cadre du projet (en janvier 2017), le système d'établissement des données, essentiellement fondé sur l'enquête auprès des entreprises, est bien adapté aux caractéristiques de l'économie gabonaise où la majorité des flux de la balance des paiements proviennent d'entreprises d'investissement direct aisément identifiables. Des progrès ont été réalisés avec l'adoption de la nouvelle application BDP6+ pour la collecte électronique de données permettant d'établir la balance des paiements. Cet outil a été conçu pour tous les pays de la région en suivant la méthodologie de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6). Les deux missions dans le cadre du projet STA-JSA ont contribué à combler les lacunes de données (jusqu'à 2015) et à proposer des améliorations pouvant être apportées à la nouvelle application. La dernière mission d'assistance technique (mars 2019) a constaté que des travaux avaient démarré en vue de finaliser la balance des paiements pour la période 2016–18 dans l'optique de transmettre les données au département des statistiques et de les publier avant fin 2019. Toutefois, plusieurs mesures qui avaient été prévues ont été retardées, dont la production de la PEG pour 2013 et 2014 et l'actualisation du registre des entreprises. En outre, bien que la nouvelle application ait permis d'enregistrer des progrès, un certain nombre d'anomalies ont été détectées, principalement liées i) à la faiblesse du nombre d'opérations couvertes et ii) aux statistiques monétaires, transmises directement par le siège de la BEAC, qui sont

vraisemblablement erronées. Pour ce qui est des opérations couvertes, les opérations SEZ doivent impérativement être incluses, car cela a une incidence directe sur les transactions/positions courantes et financières et indirectement sur la multiplication des erreurs et omissions nettes.

Les données sur l'encours de la dette extérieure publique et sa composition sont complètes, de même que les prévisions détaillées des montants exigibles au titre du service de la dette. Les données sont fournies, généralement aux missions du FMI, par la Direction générale de la comptabilité publique du Ministère du budget et des comptes publics.

II. Normes et Qualités des Données

Le Gabon a adopté le système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) en octobre 2019 en lançant la page de données nationales récapitulatives.

Le RONC (module statistique) n'est pas disponible.

Gabon : Tableau des Indicateurs Courants Nécessaires à l'Exercice de la Surveillance (au 26 novembre 2019)					
	Date de la dernière observation (pour toutes les dates du tableau, utilisez le format jour/mois/année)	Date de réception	Fréquence des données⁷	Fréquence de communication des données⁷	Fréquence de la publication⁷
Taux de change	Oct. 2019	Nov. 2019	M	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	Janv. 2019	Avril 2019	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	Janv. 2019	Avril 2019	M	M	M
Monnaie au sens large	Janv. 2019	Avril 2019	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Janv. 2019	Avril 2019	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Janv. 2019	Avril 2019	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Oct. 2019	Nov. 2019	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Sept. 2019	Nov. 2019	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	12/16	15/03/2017	M	T	N.d.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement – administration centrale	Déc. 2016	15/03/2017	M	T	N.d.
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Déc. 2016	Mars 2017	T	T	N.d.
Solde du compte courant extérieur	Déc. 2015	Mars 2019	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	Déc. 2015	Mars 2019	A	A	A
PIB/PNB	2009	Janv. 2012	A	I	A
Dette extérieure brute	Déc. 2016	Févr. 2017	T	I	I
Position extérieure globale ⁶	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.	N.d.

¹ Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.
² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris le taux de rémunération des dépôts, le taux d'escompte, le taux du marché monétaire, et le taux des bons, obligations et titres du Trésor.
³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.
⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.
⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.
⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents.
⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).

**Déclaration de M. Mohamed-Lemine Raghani, Administrateur au FMI pour le Gabon et
de son Conseiller Principal M. Thierry Nguema-Affane**

Réunion du conseil d'administration

16 décembre 2019

Au nom des autorités gabonaises, que nous représentons, nous remercions les administrateurs, la direction et les services du FMI pour le soutien constant qu'ils ont apporté aux autorités dans leurs efforts visant à rétablir la stabilité macroéconomique et à jeter les bases de la reprise économique, dans le contexte de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit. Les autorités accueillent favorablement le document de la série des *Questions générales*, qui traite de sujets qu'elles jugent pertinents et d'actualité. Elles tiennent particulièrement à remercier le FMI pour l'assistance technique considérable et productive qu'il leur a fournie, et sont déterminées à mettre en œuvre la stratégie complète de renforcement des capacités convenue avec le FMI dans le contexte de son projet de cadre de renforcement des capacités.

D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI. Après avoir connu des difficultés au cours du dernier trimestre 2018, les autorités ont pris toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution. Ainsi, des avancées considérables ont été constatées fin juin 2019 par rapport à fin décembre 2018. En particulier, trois critères de réalisation sur cinq ont été atteints fin juin 2019. La plupart des objectifs intermédiaires fixés pour fin septembre 2019 ont été remplis et tous les repères structurels ont été respectés (à l'exception de l'adhésion à l'ITIE), bien qu'avec un certain retard. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme ont permis au pays de contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales. Les autorités demeurent fermement résolues à poursuivre les objectifs du programme.

Eu égard aux mesures correctives déjà mises en œuvre et à celles dont l'application est en cours, et au vu de la ferme résolution des autorités à poursuivre le programme, celles-ci demandent i) une dérogation pour non-observation de deux critères de réalisation pour juin 2019 et du critère de réalisation continu concernant la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs, ii) l'achèvement des quatrième et cinquième revues de l'accord élargi, et iii) un rééchelonnement des achats restants.

I. Évolution Récente et Perspectives Économiques

Les résultats macroéconomiques continuent de s'améliorer. L'activité économique a repris de la vigueur, avec un taux de croissance qui devrait atteindre 3,4 % cette année contre 0,8 % en 2018, principalement grâce à la bonne performance de l'industrie pétrolière, du secteur minier et de la filière bois. La croissance de la production pétrolière pourrait être de l'ordre de 15 % en 2019, contre environ 5 % initialement prévus, grâce à la productivité de nouveaux gisements pétrolifères et à l'absence de dysfonctionnements opérationnels en cours d'année. Dans le secteur non pétrolier, la croissance devrait être de 2,5 % contre 1,8 % en 2018. L'inflation a baissé de 0,9 % fin septembre 2019, en raison de la baisse des prix des denrées alimentaires ; la croissance

du crédit au secteur privé à la même période reste modeste, à un taux de 4,0 %. Simultanément, le solde des transactions courantes s'est amélioré de plus de 3,5 points de pourcentage du PIB. Le secteur bancaire est bien capitalisé, liquide et rentable, mais les créances improductives restent à un niveau élevé.

La situation budgétaire à la fin du mois de juin 2019 était meilleure que prévu, ce qui s'explique à la fois par un meilleur recouvrement des recettes intérieures et par une meilleure maîtrise des dépenses courantes. Les recettes ont été légèrement supérieures aux prévisions, en raison de l'abondance des recettes pétrolières et non pétrolières. Les dépenses ont été moins élevées que prévu, grâce aux efforts accomplis pour contenir la masse salariale et limiter les transferts et les subventions. Par ailleurs, la sous-exécution des dépenses d'équipement a affecté l'exécution des dépenses sociales, même si cette dernière s'est améliorée ces derniers mois. En outre, les dépenses liées aux comptes spéciaux ont été plus élevées que prévu, en raison des retards accusés par la réforme des entités et organismes publics. Après être passé de 9,6 % en 2017 à 7,6 % en 2018, le déficit budgétaire hors pétrole devrait continuer à se réduire pour atteindre 4,6 % du PIB en 2019, les autorités poursuivant leurs efforts pour accroître les recettes intérieures et contenir les dépenses. La dette publique a diminué, passant de 62,6 % à 60,6 % du PIB, et reste viable.

La reprise devrait s'accroître en 2020 et les perspectives à moyen terme restent favorables. La poursuite des bons résultats du secteur minier et le début de la phase de production de grands projets agricoles lancés il y a plusieurs années devraient conduire à une augmentation progressive de la croissance hors pétrole à 4 % en 2020 et à plus de 5 % à moyen terme. Les investissements dans le secteur pétrolier, encouragés par le nouveau code pétrolier et les récentes découvertes de nouvelles réserves en mer, contribueront à ralentir le déclin de la production dû à l'obsolescence des puits arrivés à maturité. Dans ces conditions, la croissance globale devrait augmenter progressivement pour atteindre plus de 4,5 % à moyen terme. L'inflation devrait rester inférieure à 3 % et le solde des transactions courantes devrait devenir positif d'ici 2022. Les autorités conviennent avec les services du FMI qu'il existe un risque de révision à la baisse des perspectives, tout en soulignant les possibilités de révision à la hausse, notamment en raison du volume élevé des investissements directs étrangers dans les secteurs pétrolier et non pétrolier.

II. Résultats du Programme

Les résultats du programme se sont améliorés fin juin 2019. Trois critères de réalisation sur cinq étaient respectés fin juin 2019, dont celui relatif aux recettes hors pétrole. Les critères de réalisation relatifs aux créances nettes du secteur bancaire et de la banque centrale sur l'État n'ont pas été respectés, principalement en raison des difficultés rencontrées en début d'année pour émettre des titres sur le marché régional. Au cours de l'année, la mobilisation de ressources financières sur le marché régional s'est améliorée, ce qui devrait permettre au pays d'atteindre les objectifs fixés pour fin décembre 2019. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs n'a pas été observé non plus, étant donné que des arriérés extérieurs s'étaient accumulés début 2019. Les autorités ont réagi par des mesures qui leur ont permis de rester à jour de leurs obligations au titre du service de la

dette extérieure depuis avril 2019. En outre, tous les arriérés existants au titre de la dette extérieure ont été apurés. Enfin, et malgré ces efforts, les objectifs en matière de dépenses sociales et de règlement des arriérés intérieurs n'ont pas été remplis. Les autorités prennent actuellement les mesures correctives qui s'imposent pour atteindre les objectifs en matière de dépenses sociales pour fin décembre 2019. Tous les repères structurels ont été respectés, hormis celui concernant l'adhésion à l'ITIE, qui a été reporté à fin mars 2020, de façon à assurer la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes et de la société civile.

III. Politiques pour 2020 et les Années à Venir

Les résultats économiques de 2019 sont certes encourageants, mais les autorités gabonaises estiment que la croissance demeure faible et qu'il reste beaucoup à faire pour développer les infrastructures et le capital humain. Elles sont bien décidées à prolonger leur élan réformateur et à poursuivre la stabilisation de l'économie pour susciter une croissance plus forte, durable et inclusive. Par conséquent, elles continueront, dans le contexte du programme, à mettre en œuvre une série de réformes structurelles et macroéconomiques d'envergure, en particulier dans les domaines de la gouvernance économique et de la gestion des finances publiques, dans le but d'accroître les recettes intérieures, d'améliorer la gestion et l'efficacité du budget, et de favoriser un climat des affaires plus attractif et plus propice à l'investissement privé. Les politiques suivies continueront à se conformer à l'objectif de rétablissement de la stabilité extérieure de la région CEMAC.

Politique Budgétaire

La politique budgétaire restera la clef de voûte du programme à moyen terme.

Le rééquilibrage budgétaire, propice à la croissance, se poursuivra en 2020 et à moyen terme par l'approfondissement des réformes entamées en 2019 et par l'introduction de nouvelles mesures. Le projet de loi de finances pour 2020 fixe pour objectif de ramener le déficit primaire hors pétrole à 4,2 % du PIB hors pétrole. Dans ce but, les efforts visant à accroître les recettes se poursuivront, et les autorités continueront d'attacher une importance toute particulière à la maîtrise des dépenses courantes en limitant la croissance de la masse salariale et en réduisant les dépenses non prioritaires, tout en s'efforçant d'améliorer l'exécution des dépenses sociales et d'accroître l'efficacité des investissements dans les infrastructures publiques.

L'assainissement des finances publiques reposera pour l'essentiel sur l'augmentation des recettes. La recherche de nouvelles recettes passera avant tout par la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et par la réduction des exonérations. Par ailleurs, les autorités mettront en place une unité spécialisée chargée de la politique fiscale, qui recommandera des mesures au ministre des Finances pour étoffer et perfectionner le système fiscal gabonais. Par ailleurs, la loi portant création de la Commission spéciale chargée de l'examen des demandes des avantages fiscaux et douaniers sera amendée afin que celle-ci puisse mieux contrôler l'ensemble des demandes d'exonération et veiller à ce que ses décisions soient respectées.

Les réformes des finances publiques seront maintenues pour remplir les objectifs budgétaires. Elles visent à améliorer l'efficacité de la dépense publique et à perfectionner les mécanismes de contrôle, tout en réduisant les possibilités de corruption, conformément aux recommandations formulées dans divers rapports d'assistance technique du FMI, comme le rapport EGIP. Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion de trésorerie, et, partant, à mieux gérer l'endettement. Cela suppose de consolider le mécanisme d'ajustement des dépenses publiques mis en place en avril 2019 et de créer un comité du Trésor au début de l'année 2020. La mise en œuvre du compte unique du trésor (CUT), qui permettra d'accroître la transparence et l'efficacité de la gestion de trésorerie, demeure une mesure prioritaire pour 2020. Les autorités poursuivront leurs efforts de modernisation du système d'information financière et continueront de renforcer les contrôles à tous les niveaux de l'exécution budgétaire. La nouvelle unité de surveillance des organismes publics permettra d'améliorer durablement la supervision financière des entreprises d'État et des opérateurs nationaux. Le cadre de gestion des investissements publics sera réexaminé, ainsi que les règles juridiques encadrant la passation des marchés publics.

Les autorités réaffirment leur engagement à rendre plus transparente la gestion des revenus tirés de l'exploitation des ressources pétrolières et minières. La situation des actifs pétroliers et miniers en septembre 2019 a fait l'objet d'un rapport ; après avoir consulté la société civile, les autorités présenteront la demande d'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Dans l'intervalle, l'ensemble des contrats signés avec les sociétés minières et pétrolières seront transmis à la BEAC, et les autorités veilleront à ce que ces contrats ou conventions respectent la réglementation régionale des changes.

La stratégie de désendettement à moyen terme sera renforcée pour mieux faire face aux risques liés au service de la dette et au refinancement. Les autorités s'attacheront à perfectionner le cadre institutionnel de gestion de la dette publique, notamment en relançant le projet de création d'un Comité national de la dette publique (CNDP), qui devra permettre de coordonner les mesures liées à l'endettement public et à mettre en place une stratégie de moyen terme. L'émission d'une euro-obligation prévue en 2020 servira avant tout à lisser l'endettement dans le temps pour réduire le risque de refinancement ; le cas échéant, les fonds restants seront dépensés conformément aux objectifs budgétaires. Les autorités élaboreront une nouvelle stratégie d'apurement des arriérés intérieurs, en s'appuyant sur les conclusions de l'audit indépendant des arriérés de la dette publique, et en visant le plus de retombées possible en matière de croissance, de stabilité du secteur financier et de lutte contre la pauvreté.

Les dépenses sociales gagneront en prévisibilité et en qualité. Le taux d'exécution des dépenses sociales n'était que de 37 % en 2019, ce qui s'explique en partie par des contraintes dans la mise en œuvre du programme de construction d'établissements scolaires et par le mécanisme de réserve, qui a bloqué environ un quart du budget dévolu aux dépenses sociales. Pour améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables et le suivi des dépenses sociales, les autorités s'appuieront sur la définition de la pauvreté utilisée par le programme actuel de protection sociale, ainsi que sur le nouveau profil de pauvreté issu de l'enquête gabonaise de 2017 pour le suivi et l'évaluation de la pauvreté (EGEP).

Politiques du Secteur Financier

Les autorités entendent éliminer les créances improductives et mener dans les plus brefs délais les réformes qui s'imposent pour développer le secteur financier et faciliter l'accès au crédit. Une stratégie et un plan d'action visant à réduire les créances en souffrance ont été parachevés le 31 mars 2019. Cependant, leur mise en œuvre a pris du retard pour ce qui concerne l'apurement des arriérés de la dette intérieure, et, partant, la réduction des créances improductives. Les autorités veilleront scrupuleusement à ce que la liquidation en cours de banques publiques, ainsi que la cession de la participation non stratégique et temporaire de l'État dans une banque gabonaise d'importance systémique, se fassent au moindre coût pour les finances publiques. Elles mettront au point une stratégie de financement des PME et une stratégie nationale d'inclusion financière, en accord avec l'initiative régionale d'inclusion financière.

Promotion du Secteur Privé

Les autorités réaffirment leur détermination à mettre en œuvre des réformes structurelles et institutionnelles de nature à améliorer le climat des affaires et à favoriser une croissance tirée par le secteur privé, en s'appuyant sur les résultats encourageants de leur stratégie de diversification économique. Elles ont ainsi entamé la révision de la législation encadrant le système juridictionnel, notamment en rédigeant un projet de loi relatif à l'organisation judiciaire et portant création de tribunaux de commerce, en votant une loi sur l'organisation de la Cour de justice gabonaise, et en adoptant un nouveau code pénal en 2019. Celui-ci contient des dispositions permettant de sanctionner de nouvelles formes de criminalité, en particulier dans les domaines de la finance, du terrorisme et de l'environnement. Le cadre relatif aux investissements sera complété en 2020 par un code des investissements et une stratégie nationale de promotion des investissements. En ce qui concerne la réforme des institutions, les efforts se poursuivront pour améliorer le fonctionnement et accroître l'efficacité de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), de l'unité d'appui aux partenariats public-privé et de la zone économique spéciale (ZES) de Nkok.

Statistiques

La mise en œuvre de l'ambitieux programme de réorganisation des statistiques économiques gabonaises a nettement progressé, et les réformes dans ce domaine se poursuivront en 2020. Il convient de noter en particulier l'ouverture aux usagers du portail consacré au Système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a). En outre, un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), permettant une mesure plus précise de l'inflation, sera disponible fin 2019. D'importantes avancées ont également été réalisées dans la publication des statistiques des finances publiques, conformément à la version 2014 du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) du FMI. Entre autres mesures envisagées pour 2020, il est prévu de faire de 2010 la nouvelle année de référence de la comptabilité nationale, de mettre à jour et d'alimenter régulièrement la page de données nationales récapitulatives ouverte en octobre 2019, de démarrer le recensement général des entreprises, et d'engager dès le premier trimestre des

travaux préliminaires sur la deuxième stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS II).

IV. Conclusion

Les autorités gabonaises ont pris des mesures correctives pour améliorer et accélérer la mise en œuvre du programme et sont résolues à poursuivre dans cette voie. En conséquence, elles demandent l'achèvement des quatrième et cinquième revues de l'accord élargi. Nous prions les administrateurs de bien vouloir envisager favorablement leur demande.

ⁱ Le mécanisme élargi de crédit a été créé pour apporter un concours à des pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile. Il offre une aide à l'appui de vastes programmes qui prévoient des mesures de portée et de nature nécessaires pour corriger les déséquilibres structurels sur une période prolongée.